
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 20 janvier 2020

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Installation</i> de madame Corinne Barbasso-Bruas, Maire de Charly, dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine	(p. 7)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative à la composition des groupes d'élus	(p. 7)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 4 novembre 2019	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 9 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - (dossier n° 2020-4074)	(p. 7)
<i>Comptes rendus</i> des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1 ^{er} au 30 novembre 2019 (dossier n° 2020-4075)	(p. 8)
- en matière de marchés publics - Accords cadres et marchés subséquents à des accords cadres passés entre le 9 novembre et le 13 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 (dossier n° 2020-4076)	(p. 8)
<i>Annexe 1</i> : Pièce jointe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2020-4136	(p. 87)
<i>Annexe 2</i> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2020-4102	(p. 101)
<i>Annexe 3</i> : Budget 2020 - Tous budgets - Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm - Dossier n° 2020-4119	(p. 103)

Les textes des délibérations n° 2020-4074 à 2020-4166 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 52 (janvier 2020).

N° 2020-4074	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -	(p. 7)
N° 2020-4075	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} au 30 novembre 2019 -	(p. 8)
N° 2020-4076	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 9 novembre et le 13 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -	(p. 8)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-4077	Convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement Cordeliers à Lyon en date du 20 juin 1972 - Avenant n° 8 -	(p. 8)
N° 2020-4078	Lyon 7° - Tarification du parking Vercors -	(p. 43)

N° 2020-4079	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2020 -</i>	(p. 9)
N° 2020-4080	<i>Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Attribution d'une subvention d'équipement pour le financement des travaux de voirie / espaces publics et d'évolution des systèmes de transport de l'opération Lyon Part-Dieu (aménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM)) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 44)
N° 2020-4081	<i>Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Trévoux Sathonay Lyon - Convention relative au financement des études et expertises pré-opérationnelles - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2020-4082	<i>Etudes stratégiques de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres à bon de commandes de services -</i>	(p. 52)
N° 2020-4083	<i>Convention d'adhésion à la Centrale d'achat du transport public -</i>	(p. 9)
N° 2020-4084	<i>Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants - Attribution d'aides pour l'année 2020 -</i>	(p. 54)
N° 2020-4085	<i>Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 56)
N° 2020-4086	<i>Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 57)
N° 2020-4087	<i>Travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 9)
N° 2020-4088	<i>Caluire et Cuire, Lyon 9° - Pont de l'Île Barbe - Surveillance renforcée et travaux conservatoires - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 59)
N° 2020-4089	<i>Vénissieux - Pont Joliot Curie - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2020-4090	<i>Vénissieux - Pont Pierre Sépard - Travaux de sécurisation - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau -</i>	(p. 9)
N° 2020-4091	<i>Solaize, Vernaison - Pont de Vernaison - Haute surveillance et travaux conservatoires - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 60)
N° 2020-4092	<i>Couzon au Mont d'Or - Requalification de la rue Georges Villeneuve - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2020-4093	<i>Marcy l'Etoile - Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2020-4094	<i>Villeurbanne - Réaménagement de la rue du Docteur Rollet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2020-4095	<i>Meyzieu - Création de la voie nouvelle 33 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2020-4096	<i>Sathonay Camp - Voie nouvelle de la chaufferie - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2020-4097	<i>Géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles pour la signalisation lumineuse tricolore sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2020-4098	<i>Givors - Convention entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors pour la gestion de la halte fluviale -</i>	(p. 10)
N° 2020-4099	<i>Sécurité routière - Attribution d'une subvention au Club Motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2020 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes -</i>	(p. 10)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2020-4100	<i>Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL) - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 17)
---------------------	---	---------

N° 2020-4101	<i>Avenant n° 1 à la convention de concession en date du 21 octobre 2015 pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu -</i>	(p. 10)
N° 2020-4102	<i>Sport - Clubs sportifs amateurs - Soutien aux clubs d'élite amateur pour la saison sportive 2019-2020 -</i>	(p. 18)
N° 2020-4103	<i>Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison 2019-2020 -</i>	(p. 18)
N° 2020-4104	<i>Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année 2019-2020 -</i>	(p. 18)
N° 2020-4105	<i>Collèges publics - Dotations transport vers les demi-pensions 2020 -</i>	(p. 22)
N° 2020-4106	<i>Collèges publics - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2020 -</i>	(p. 22)
N° 2020-4107	<i>Collèges publics - Individualisations d'autorisation de programme complémentaires et partielle -</i>	(p. 23)
N° 2020-4108	<i>Collèges publics - Dénomination du futur collège de Villeurbanne -</i>	(p. 25)
N° 2020-4109	<i>Lyon 8° - Fourniture de chaleur pour le collège Jean Mermoz à partir de la chaufferie du groupe scolaire Jean Mermoz - Convention avec le collège Jean Mermoz et la Ville de Lyon -</i>	(p. 10)
N° 2020-4110	<i>Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 2 -</i>	(p. 11)
N° 2020-4111	<i>Lyon 2° - Opération de construction du Musée des Confluences - Bilan de clôture définitif pour le mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 25)
N° 2020-4112	<i>Aménagement du niveau 1 de LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage -</i>	(p. 11)
N° 2020-4113	<i>Equipements culturels - Attribution de subventions pour l'année 2020 -</i>	(p. 11)
N° 2020-4114	<i>Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2020 et signature d'un protocole financier avec le CRR de Lyon -</i>	(p. 11)
N° 2020-4115	<i>Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le champ des solidarités - Année 2020 -</i>	(p. 11)
N° 2020-4116	<i>Événements culturels - Les Nuits de Fourvière, la Biennale de la Danse, la Biennale des Musiques Exploratoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020 -</i>	(p. 11)
N° 2020-4117	<i>Événements littéraires 2020 - Attribution de subventions pour l'organisation de la fête du livre de Bron, du Lyon BD Festival et à l'organisation du prix Summer -</i>	(p. 11)
N° 2020-4118	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement de la vie associative et de l'engagement citoyen pour l'année 2020 -</i>	(p. 12)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2020-4119	<i>Budget primitif 2020 - Tous budgets -</i>	(p. 62)
N° 2020-4120	<i>Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs 2020 -</i>	(p. 12)
N° 2020-4121	<i>Période de préparation au reclassement (PPR) des fonctionnaires territoriaux - Conventonnement avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG69) -</i>	(p. 12)
N° 2020-4122	<i>Médecine statutaire et de contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon - Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG69) -</i>	(p. 84)
N° 2020-4123	<i>Lyon 3° - Extension des locaux du service de santé au travail (SST) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2020-4124	<i>Renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès du Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) -</i>	(p. 84)
N° 2020-4125	<i>Comité des oeuvres sociales (COS) - Mise à disposition de personnels - Avenant n° 1 -</i>	(p. 12)

N° 2020-4126	<i>Grigny - Construction du centre d'exploitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 85)
N° 2020-4127	<i>Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Avenant n°2 à la convention de financement d'études d'avant-projet du PEM Perrache -</i>	(p. 12)
N° 2020-4128	<i>Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2020-4129	<i>Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2020-4130	<i>Lyon 9° - Travaux d'aménagement de la Maison de la Métropole et des solidarités (MDMS) 8 place Abbé Pierre - Approbation du plan de financement et de la convention avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 12)
N° 2020-4131	<i>Travaux de déconstruction sélective et de démolition sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
N° 2020-4132	<i>Acheminement et fourniture d'électricité d'origine 100 % renouvelable et de services associés - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre et les marchés subséquents de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
N° 2020-4133	<i>Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2020 -</i>	(p. 13)
N° 2020-4134	<i>Association Lyon Sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions de fonctionnement 2020 - Approbation de la convention 2020 -</i>	(p. 13)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2020-4135	<i>Contrat de concession de distribution de gaz pour le territoire de la Ville de Lyon - Autorisation à signer le contrat -</i>	(p. 26)
N° 2020-4136	<i>Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2020-4137	<i>Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020 -</i>	(p. 29)
N° 2020-4138	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2020 -</i>	(p. 38)
N° 2020-4139	<i>Association Maison de l'environnement (ME) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 14)
N° 2020-4140	<i>Déploiement de la stratégie d'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -</i>	(p. 31)
N° 2020-4141	<i>Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet européen Urban Innovative Actions (UIA) sur le thème de l'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Union européenne -</i>	(p. 15)
N° 2020-4142	<i>Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2020 -</i>	(p. 38)
N° 2020-4143	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions 2020 au CEN Rhône-Alpes, à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, à FNE Rhône, à Arthropologia, à la FDCRML, à la FDPPMA 69, au CDRP 69, au CBNMC et à l'Hirondelle -</i>	(p. 16)
N° 2020-4144	<i>Appel à projets 2019 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projet -</i>	(p. 40)
N° 2020-4145	<i>Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2020 et à des porteurs de projet -</i>	(p. 40)
N° 2020-4146	<i>Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2020 et clôture du programme 2019 - Avenants aux conventions partenariales 2017 et 2018 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2020 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon -</i>	(p. 40)

N° 2020-4147	<i>Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2020 -</i>	(p. 17)
N° 2020-4148	<i>Villeurbanne - Installation d'une station de gaz naturel pour véhicules (GNV) au sein du site de Krüger - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2020-4149	<i>Villeurbanne - Extension des halls de départ pour la subdivision de collecte du site Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2020-4150	<i>Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention avec le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des sans-abri - Avenant n° 1 -</i>	(p. 17)
N° 2020-4151	<i>Programme d'actions en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés - Appel à projets AURABIODEC - Volet compostage partagé - Convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) -</i>	(p. 17)
N° 2020-4152	<i>Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association "Festival Lyon zéro déchet" pour l'organisation de l'édition 2020 du Festival Lyon 0 déchet (FL0D) -</i>	(p. 34)
N° 2020-4153	<i>Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2020 et 2021 -</i>	(p. 34)
N° 2020-4154	<i>Rillieux la Pape - Travaux pour la modernisation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon-Nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2020-4155	<i>Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives et non privatives d'assainissement collectif et non collectif - Modification de la délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018 -</i>	(p. 15)
N° 2020-4156	<i>Bron - Route de Genas - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2020-4157	<i>Fontaines sur Saône - Travaux de réseaux et ouvrages de collecte pour le réaménagement de la station d'épuration (STEP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse -</i>	(p. 15)
N° 2020-4158	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration (STEP) tranche 2 - Convention d'assistance avec la SNCF dans le cadre du projet de mise en conformité du système d'assainissement de Saint Germain au Mont d'Or -</i>	(p. 15)
N° 2020-4159	<i>Francheville - Travaux de remplacement d'un collecteur d'assainissement dans le cadre de la suppression du seuil de Taffignon par le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Avenant n° 1 à la convention d'indemnisation en nature et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le SAGYRC -</i>	(p. 16)
N° 2020-4160	<i>Villeurbanne - Renouvellement des collecteurs d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4161	<i>Lyon 9° - Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4162	<i>Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) -</i>	(p. 16)
N° 2020-4163	<i>Meyzieu - Quartiers de Villardier et Peyssillieu - Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4164	<i>Lyon 3° - Secteur Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
N° 2020-4165	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations d'abaissement de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois en Suisse - Convention d'expertise avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et M. Stéphane Lorchel -</i>	(p. 16)
N° 2020-4166	<i>Coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Programme Eaurizon - Année 5 - Attribution de subventions - Conventions avec les partenaires - Avenant avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Demandes de subventions -</i>	(p. 16)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 20 janvier 2020 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 31 décembre 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Bouzerda (pouvoir à Mme Frier), Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Longueval (pouvoir à Mme Runel), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Giraud), Belaziz (pouvoir à Mme Tifra), Barbasso-Bruas (pouvoir à M. Eymard), MM. Barret (pouvoir à M. Odo), Blachier (pouvoir à Mme Ait-Maten), Broliquier (pouvoir à M. Lavache), Buffet (pouvoir à M. Forissier), Mme Burillon (pouvoir à M. Vaganay), MM. Compan (pouvoir à M. Huguet), Dercamp (pouvoir à Mme Varenne), Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Giraud (pouvoir à Mme Poulain), M. Guillard (pouvoir à Mme Balas), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Cachard), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Moroge (pouvoir à M. Cohen), Mmes Millet (pouvoir à Mme Croizier), Pouzergue (pouvoir à Mme de Malliard), Runel (pouvoir à M. Longueval), M. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mmes Servien (pouvoir à M. Denis), Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames, messieurs, les Conseillers, je pensais faire un discours de vœux un peu long, conséquent, 45 minutes. Mais, j'ai compris que la durée des Conseils étant quelque chose d'important pour les uns et les autres, je me contenterai simplement, car je crois qu'on s'est beaucoup croisés, on va continuer à se croiser

dans des cérémonies de vœux, dans les différentes communes, de vous adresser, et le faire aussi à celles et ceux qui animent cette assemblée, tous mes vœux pour cette nouvelle année, beaucoup de santé, beaucoup de sérénité, beaucoup de bonheur et beaucoup de tendresse. Je n'ai pas de doute que ce premier trimestre 2020 verra fleurir la tendresse ici ou là et surtout une très belle année 2020.

**Installation de Mme Corinne Barbasso-Bruas
dans ses fonctions de Conseillère métropolitaine**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, Madame Corinne Barbasso-Bruas, suivante de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu le 30 mars 2014 à Charly, devient membre de notre assemblée.

Celle-ci a été convoquée pour notre séance et est présente ce jour.

En votre nom à tous, en votre nom à toutes, je lui souhaite la bienvenue et la déclare installée dans ses fonctions. (*Applaudissements*).

(*Madame Barbasso-Bruas est installée*).

**Communication de M. le Président
relative à la composition des groupes d'élus**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que madame Corinne Barbasso-Bruas siègera en qualité d'élue du groupe "Avenir Métropole" et que monsieur Jean-Michel Longueval siègera désormais en qualité d'élus du groupe "Socialistes et apparentés".

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(*Acte est donné*).

**Approbation du procès-verbal de
la séance publique du 4 novembre 2019**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 4 novembre 2019.

La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Ayant été très sensible à vos vœux de tendresse et de bonheur, nous retirons cette intervention. (*Rires*).

M. LE PRÉSIDENT : Madame Barbasso-Bruas, cela ne se passe pas tout le temps comme ça. Ne laissez pas aller votre vigilance parce que, vous allez voir, ce n'est que le début mais, en tout cas je vous remercie de votre bienveillance.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix :

(*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité*).

**Compte-rendu des décisions prises par
la Commission permanente par délégation du Conseil**

N° 2020-4074 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 9 décembre 2019 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2020-4074.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Nathalie Perrin-Gilbert m'a fait savoir ce matin qu'elle ne pourrait être présente à ce Conseil et je pense que, de fait, les différentes interventions du GRAM, je ne le répéterai peut-être pas à chaque fois, seront retirées.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2020-4075 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} au 30 novembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2020-4076 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 9 novembre et le 13 décembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2019, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2020-4075 pour ce qui concerne les décisions diverses,

- sur la période du 9 novembre au 13 décembre 2019, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, et qui font l'objet du dossier n° 2020-4076.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer aux dossiers sans débat

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2020-4077 - Convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement Cordeliers à Lyon en date du 20 juin 1972 - Avenant n° 8 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Véron comme rapporteur du dossier numéro 2020-4077. Monsieur Véron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VÉRON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

N° 2020-4079 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-4087 - Travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4079 et 2020-4087.

Monsieur Da Passano n'est pas là. Il était extrêmement favorable à ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément.

N° 2020-4083 - Convention d'adhésion à la Centrale d'achat du transport public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Hémon comme rapporteur du dossier numéro 2020-4083. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2020-4089 - Vénissieux - Pont Joliot Curie - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-4090 - Vénissieux - Pont Pierre Séward - Travaux de sécurisation - Adoption d'une convention avec SNCF Réseau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-4092 - Couzon au Mont d'Or - Requalification de la rue Georges Villeneuve - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2020-4093 - Marcy l'Etoile - Avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2020-4094 - Villeurbanne - Réaménagement de la rue du Docteur Rollet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2020-4095 - Meyzieu - Création de la voie nouvelle 33 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2020-4096 - Sathonay Camp - Voie nouvelle de la chaufferie - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2020-4097 - Géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles pour la signalisation lumineuse tricolore sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2020-4099 - Sécurité routière - Attribution d'une subvention au Club Motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2020 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4089, 2020-4090, 2020-4092 à 2020-4097 et 2020-4099. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2020-4098 - Givors - Convention entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors pour la gestion de la halte fluviale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2020-4098. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

II - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2020-4101 - Avenant n° 1 à la convention de concession en date du 21 octobre 2015 pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2020-4101.

Monsieur Barral n'est pas là. Il était extrêmement favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président BARRAL, absent momentanément.

N° 2020-4109 - Lyon 8° - Fourniture de chaleur pour le collège Jean Mermoz à partir de la chaufferie du groupe scolaire Jean Mermoz - Convention avec le collège Jean Mermoz et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2020-4109. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4110 - Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 avec le Musée des Confluences - Avenant n° 2 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-4112 - Aménagement du niveau 1 de LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre - Approbation du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2020-4113 - Equipements culturels - Attribution de subventions pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2020-4115 - Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le champ des solidarités - Année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2020-4116 - Evénements culturels - Les Nuits de Fourvière, la Biennale de la Danse, la Biennale des Musiques Exploratoires - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2020-4117 - Evénements littéraires 2020 - Attribution de subventions pour l'organisation de la fête du livre de Bron, du Lyon BD Festival et à l'organisation du prix Summer - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4110, 2020-4112, 2020-4113 et 2020-4115 à 2020-4117. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2020-4114 - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2020 et signature d'un protocole financier avec le CRR de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2020-4114.

Monsieur Chabrier n'est pas là. Il était lui aussi extrêmement favorable au dossier numéro 2020-4114.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Conseiller délégué CHABRIER, absent momentanément.

N° 2020-4118 - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement de la vie associative et de l'engagement citoyen pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Conseillère déléguée Jannot comme rapporteur du dossier numéro 2020-4118. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2020-4120 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-4121 - Période de préparation au reclassement (PPR) des fonctionnaires territoriaux - Conventonnement avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG69) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-4123 - Lyon 3° - Extension des locaux du service de santé au travail (SST) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-4125 - Comité des oeuvres sociales (COS) - Mise à disposition de personnels - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2020-4127 - Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache - Avenant n° 2 à la convention de financement d'études d'avant-projet du PEM Perrache - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4128 - Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon-Perrache - Requalification du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) phase 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4129 - Lyon 2° - Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4130 - Lyon 9° - Travaux d'aménagement de la Maison de la Métropole et des solidarités (MDMS) 8 place Abbé Pierre - Approbation du plan de financement et de la convention avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4131 - Travaux de déconstruction sélective et de démolition sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2020-4132 - Acheminement et fourniture d'électricité d'origine 100 % renouvelable et de services associés - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre et les marchés subséquents de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4120, 2020-4121, 2020-4123, 2020-4125 et 2020-4127 à 2020-4132. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour l'ensemble de ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Sur ces dossiers-là, je vais passer la parole à Emeline Baume en lieu et place de Thierry Philip qui arrivera plus tard au titre de la présidence du conseil d'exploitation de la régie de Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour le dossier numéro 2020-4120.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Avis favorable du conseil d'exploitation pour la modification du tableau d'effectifs.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle que les dossiers numéros 2020-4120, 2020-4121 et 2020-4130 font l'objet de notes pour le rapporteur déposées sur les pupitres :

- dossier n° 2020-4120 :

"- Dans l'exposé des motifs, avant "Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;", il convient d'ajouter la mention :

"Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole entendu ;"

- dossier n° 2020-4121 :

"- Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter, avant "Vu ledit dossier ;", le paragraphe suivant :

"Durant la période de préparation au reclassement, l'agent bénéficie de l'application du régime indemnitaire tel que délibéré par la Métropole, notamment dans les délibérations suivantes : délibération n° 2015-0158 du 23 février 2015 portant régime indemnitaire des agents de la Métropole (RIG) ; délibération n° 2016-1642 du 16 décembre 2016 portant régime indemnitaire des agents de la Métropole (RIF applicable aux postes répondant aux critères définis), et délibération n° 2019-3609 du 24 juin 2019 portant évolution du régime indemnitaire des agents de la Métropole de Lyon. "

- dossier n° 2020-4130 :

"- Dans le dispositif, alinéa 3°, il convient de lire :

"Le montant de l'opération récurrente se trouve ainsi porté à 47 021,12 € en recettes."

au lieu de :

"Le montant de l'opération récurrente se trouve ainsi porté à 470 021,12 € en recettes."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2020-4133 - Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2020-4134 - Association Lyon Sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions de fonctionnement 2020 - Approbation de la convention 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4133 et 2020-4134. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les deux délibérations, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2020-4136 - Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (CDT EnRth) avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2020-4139 - Association Maison de l'environnement (ME) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4136 et 2020-4139. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Le dossier numéro 2020-4136 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"- Dans l'exposé des motifs, **IV - Organisation proposée**, il convient de lire :

"Les 64 opérations inventoriées dans l'étude de préfiguration devraient permettre la réalisation de 8 499 650 € d'investissement sur le territoire, dont 3 195 712 € d'aides réparties selon l'échéancier ci-après pour lesquelles la Métropole devra faire l'avance auprès des maîtres d'ouvrage avant remboursement par l'ADEME :

	2020	2021	2022	2023*	2024*	2025*
dépenses / aides aux études ou à l'investissement (en € TTC)	130 880	1 040 832	2 024 000	2 363 553	3 027 859	4 006 836
recettes (en € TTC)	130 880	1 040 832	2 024 000	2 363 553	3 027 859	4 006 836

* Si décision de reconduire le CDT EnRth de 2023 à 2025 "

au lieu de :

"Les 64 opérations inventoriées dans l'étude de préfiguration devraient permettre la réalisation de 5 600 000 € d'investissement sur le territoire, dont 2 630 000 € d'aides réparties selon l'échéancier ci-après pour lesquelles la Métropole devra faire l'avance auprès des maîtres d'ouvrage avant remboursement par l'ADEME :

	2020	2021	2022	2023*	2024*	2025*
dépenses / aides aux études ou à l'investissement (en € TTC)	130 000	900 000	1 600 000	1 800 000	2 100 000	2 300 000
recettes (en € TTC)	130 000	900 000	1 600 000	1 800 000	2 100 000	2 300 000

* Si décision de reconduire le CDT EnRth de 2023 à 2025 "

- Dans le dispositif, il convient de lire, **1° - Approuve** :

"c) - la convention de mandat à signer entre l'ADEME et la Métropole."

au lieu de :

"c) - la convention de mandat d'objectif à signer entre l'ADEME, la Métropole et l'ALEC Lyon."

ainsi que

"3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 3 195 712 € TTC en dépenses et de 3 195 712 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 130 880 € en dépenses et 130 880 € en recettes en 2020,
- 1 040 832 € en dépenses et 1 040 832 € en recettes en 2021,
- 2 024 000 € en dépenses et 2 024 000 € en recettes en 2022,

sur l'opération n° 0P31O8310."

au lieu de :

"3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 2 630 000 € TTC en dépenses et de 2 630 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 130 000 € en dépenses et 130 000 € en recettes en 2020,
- 900 000 € en dépenses et 900 000 € en recettes en 2021,
- 1 600 000 € en dépenses et 1 600 000 € en recettes en 2022,

sur l'opération n° 0P31O8310.

- Par ailleurs, suite à ces modifications, il convient de prendre en compte la substitution de la pièce jointe au dossier.

(VOIR pièce jointe - annexe 1 page 87)

Adoptés à l'unanimité, MM. Thierry PHILIP et Bruno CHARLES, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Maison de l'environnement n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° 2020-4139 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2020-4141 - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet européen Urban Innovative Actions (UIA) sur le thème de l'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Union européenne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4155 - Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives et non privatives d'assainissement collectif et non collectif - Modification de la délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4156 - Bron - Route de Genas - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4157 - Fontaines sur Saône - Travaux de réseaux et ouvrages de collecte pour le réaménagement de la station d'épuration (STEP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4158 - Saint Germain au Mont d'Or - Rénovation de la station d'épuration (STEP) tranche 2 - Convention d'assistance avec la SNCF dans le cadre du projet de mise en conformité du système d'assainissement de Saint Germain au Mont d'Or - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4159 - Francheville - Travaux de remplacement d'un collecteur d'assainissement dans le cadre de la suppression du seuil de Taffignon par le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) - Avenant n° 1 à la convention d'indemnisation en nature et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le SAGYRC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4160 - Villeurbanne - Renouvellement des collecteurs d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4161 - Lyon 9° - Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Tranche 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4162 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4163 - Meyzieu - Quartiers de Villardier et Peysillieu - Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4164 - Lyon 3° - Secteur Part-Dieu - Restructuration des réseaux humides - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4165 - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations d'abaissement de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois en Suisse - Convention d'expertise avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et M. Stéphane Lorchel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2020-4166 - Coopération décentralisée avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar - Programme Eaurizon - Année 5 - Attribution de subventions - Conventions avec les partenaires - Avenant avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4141 et 2020-4155 à 2020-4166.

Monsieur Colin est absent, il était très favorable à l'ensemble de ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent.

N° 2020-4143 - Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions 2020 au CEN Rhône-Alpes, à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, à FNE Rhône, à Arthropologia, à la FDCRML, à la FDPPMA 69, au CDRP 69, au CBNMC et à l'Hirondelle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneure comme rapporteur du dossier numéro 2020-4143. Monsieur Gouverneure, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEURE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2020-4147 - Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2020-4150 - Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention avec le groupement représenté par le Foyer Notre-Dame des sans-abri - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2020-4151 - Programme d'actions en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés - Appel à projets AURABIODEC - Volet compostage partagé - Convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2020-4154 - Rillieux la Pape - Travaux pour la modernisation de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des déchets ménagers de Lyon-Nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4147, 2020-4150, 2020-4151 et 2020-4154. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois rapports et, comme je rapporte aussi l'avis du conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets, avis favorable pour les dossiers numéros 2020-4150 et 2020-4151. Concernant le dossier numéro 2020-4154, le conseil d'exploitation a émis un point de vigilance sur la nécessité d'une plus grande rigueur sur les questions de TVA pour éviter ce type de délibération. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité ainsi que Mme Anne REVEYRAND, déléguée de la Ville de Villeurbanne au sein du conseil d'administration de l'association Acoucité n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2020-4147 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous passons aux dossiers avec débat.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N° 2020-4100 - éducation, culture, patrimoine et sport - Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL) - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4100. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, ce premier dossier concerne la Cité internationale de la gastronomie qui a déjà bien été mise en lumière par la carte de vœux de la Métropole et lors de la séance de vœux du Président au personnel de la Métropole. Cette délibération concerne un avenant à la convention de délégation de service public de la Cité internationale de la gastronomie à passer entre la Métropole et la société Magma Cultura.

Cet avenant présente des ajustements rendus nécessaires à l'issue des premières semaines d'exploitation, notamment la grille tarifaire et les tarifs de privatisation, le décalage de l'ouverture nocturne du jeudi au samedi et

l'application du RGPD (règlement général sur la protection des données) puisque la convention avait été signée avant que ce règlement ne devienne obligatoire.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Donc intervention retirée du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement ce dossier d'avenant sur la Cité de la gastronomie nous permet de faire un petit bilan, je pense intéressant, quatre mois après l'ouverture de ce dossier qui nous a animés, occupés pendant une grande partie du mandat. Sans rentrer dans l'historique, je rappelle quand même que votre prédécesseur avait pêché, peut-être par orgueil, pensant qu'aucune ville autre que Lyon pouvait être élue à ce titre de cité de la gastronomie et finalement, nous avons eu un lot de consolation en partageant ce titre avec trois autres villes françaises, alors que tout le monde est d'accord sur ces bancs pour dire que la capitale de la gastronomie ne peut être ailleurs qu'à Lyon.

Depuis l'ouverture en octobre, si le lieu fait l'unanimité et vous l'avez dit madame la Vice-Présidente, il a été mis en avant tant sur la carte de vœux que lors des vœux au personnel. Le contenu tant au niveau de l'exposition qu'au niveau des dégustations laisse parfois à désirer et est loin de faire l'unanimité. Pour reprendre quelques titres d'articles de presse, on parle de "surcoté", de "survendu". Certains journalistes restent sur leur faim et c'est aussi très souvent le sentiment des visiteurs. Pour faire un lien avec l'actualité, je lisais la semaine dernière un article dans un journal people de Lyon qui disait dans la bouche d'un de nos élus, que représenter Paul Bocuse sur une simple planche en bois laissait quand même à désirer.

Aujourd'hui, vous nous proposez quelques ajustements qui permettront, je l'espère, à la Cité de la gastronomie de prendre enfin la mesure de ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une vitrine pour la capitale mondiale de la gastronomie qui ne peut être autre que Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2020-4102 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs amateurs - Soutien aux clubs d'élite amateur pour la saison sportive 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2020-4104 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Attribution de subventions aux sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon pour l'année 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4102 et 2020-4104. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS : Merci monsieur le Président. Bonjour, c'est un des volets de la politique sportive métropolitaine, c'est le soutien aux clubs sportifs, notamment sur la base d'un soutien aux clubs sportifs à trois niveaux différents, clubs professionnels, clubs amateurs de haut niveau, clubs de bassins de vie.

Nous avons établi un bilan qui a permis de distinguer clairement l'émergence d'une catégorie de clubs sportifs amateurs intermédiaires entre les clubs amateurs de haut niveau actuels et les clubs professionnels. Donc la proposition de ce jour est la création d'un quatrième niveau qui s'insérerait entre les clubs professionnels et les clubs amateurs de haut niveau. Avis favorable de la commission.

La délibération numéro 2020-4104 est récurrente concernant l'attribution de subventions aux sections sportives des collèges. Avis favorable de la commission.

N° 2020-4103 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4103. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du partenariat avec les clubs sportifs professionnels et l'attribution de subventions de fonctionnement pour la saison 2019-2020. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu, sur le rapport n° 2020-4102, cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons bien entendu ce rapport qui concerne le soutien de notre Métropole aux clubs d'élite amateur ainsi que tous les rapports qui concernent les subventions aux associations.

À la fin de ce mandat de transition, nous souhaitons cependant aborder, à l'occasion de ce rapport, la nécessité de mettre en place un soutien à la vie associative et au bénévolat. Dans l'ancien monde, avant la création de notre Métropole, j'étais en charge de cette délégation en tant que Premier Vice-Président du Département du Rhône. Nous avons mis en place un espace associatif, lieu de ressources et de rencontres au service des associations dans la continuité de la ligne politique ambitieuse, mise en place par Simone André dont l'engagement a permis un développement et un bon fonctionnement du secteur associatif aujourd'hui unanimement reconnu par l'ensemble des associations et des acteurs publics.

Les Maisons des associations d'ailleurs portent son nom, plusieurs dans notre Métropole, la qualité de cette action unanimement reconnue est à mettre en exergue. Une cérémonie spécifique de vœux était consacrée aux associations et, à cette occasion, le Vice-Président communiquait sur les lignes d'actions prioritaires définies par le Conseil général pour l'année à venir.

À cette occasion, le calendrier des formations offertes par le Département était distribué. Ces formations permettaient aux dirigeants des associations d'être informés des évolutions au niveau des obligations à remplir pour être dans une gestion associative conforme à l'évolution du cadre législatif et réglementaire.

Tous les mois, le Vice-Président invitait une quinzaine d'associations à un petit déjeuner de travail sur un thème d'actualité avec la participation d'un expert. Ces échanges étaient bénéfiques pour les élus, les services et les dirigeants d'associations et permettaient souvent de trouver des solutions communes par l'apport des expériences des uns et des autres. Il y avait aussi, tous les ans, une journée de rencontre avec les associations.

Aujourd'hui, un certain nombre d'associations bénéficient d'une aide financière de la Métropole par la mise en place d'une politique de subventionnement par secteur qui, globalement, donne à peu près satisfaction. Dans nos rencontres communales avec les associations, nous entendons très souvent exprimer un manque de lisibilité de la Métropole et évoquer une absence de considération.

Il y a probablement un déficit de communication mais pas que. Nous devons, dans les prochaines années, mettre en place une politique efficace de soutien à la vie associative dans son ensemble en s'inspirant de ce qui était autrefois fait au Département. Nous souhaitons que la Métropole devienne un lieu ressources pour les associations et s'engage pour la formation des bénévoles qui s'investissent pour l'intérêt général.

Aujourd'hui, la gestion associative demande des compétences et le renouvellement des bénévoles est nécessaire pour assurer la continuité de l'action associative. Au niveau de notre Métropole, il est indispensable de relancer une nouvelle dynamique pour promouvoir l'engagement associatif et mieux l'accompagner. La Métropole doit assumer ses nouvelles compétences. Les associations, relai fondamental de l'action publique, doivent être accompagnées et nous trouvons que, lors de ce premier mandat, elles ont été quelque peu négligées. Le soutien à la vie associative doit, pour nous, être une priorité du prochain mandat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Forissier. Sur la délibération numéro 2020-4103, donc pas d'intervention pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président. C'est une délibération traditionnelle et elle ne comporte pas de problème particulier pour le groupe La Métropole autrement.

Pour cet avant-dernier Conseil de la mandature, je souhaite poser une question : celle de l'avenir des relations entre les collectivités et le sport de haut-niveau. Je précise que je mets le football à part, voire demain le rugby, football à part car il a un modèle économique très spécifique qui n'est pas valable pour le basket, le volley ou le handball par exemple. La prochaine assemblée devra se pencher sur la question des subventions allouées aux clubs professionnels de l'agglomération. Je suis élu d'une ville où l'évolution de l'ASVEL illustre les questions qui nous sont posées aujourd'hui et auxquelles il faudra répondre demain.

Lorsque j'assumais la délégation au sport à Villeurbanne, j'ai souvent rappelé la contradiction inhérente du soutien de la ville à l'ASVEL. À Villeurbanne, nous avons toujours soutenu d'une manière très importante le club et cela nous a parfois été reproché.

Si l'aide de la ville est importante, en élargissant la focale, le soutien de l'ensemble des collectivités au club, hier Région, Département ou collectivités, aujourd'hui Région, Métropole, reste modeste par rapport aux autres clubs évoluant dans d'autres régions de l'hexagone. Un soutien important pour la seule ville mais un soutien trop faible au niveau métropolitain. Voilà la contradiction dont il nous faudra bien sortir.

Pour moi, le sport de haut niveau est un spectacle, il participe au rayonnement de la Métropole et de son attractivité. Il doit être soutenu à ce niveau-là. C'est une évolution que l'on peut regretter surtout quand nous voyons le modèle économique fragile dans le basket de l'Euroleague. Pour autant, c'est une réalité, il faudra l'affronter.

À l'inverse, les communes doivent concentrer leurs financements sur le sport de proximité et les clubs amateurs. Cela ne veut pas dire déconnecter les deux échelles car le sport-spectacle et le sport de proximité s'alimentent. Effectivement, par ses résultats et ses joueuses ou ses joueurs célèbres, le premier renforce le second. Il attire les licenciés ou même des actions en faveur du territoire.

À cet égard, sur cette mandature, l'organisation du rugby, de liens étroits entre le club phare et les autres clubs, me semble être devenue un modèle à suivre. De même, les efforts de la Métropole pour favoriser l'entente entre les clubs de handball est à souligner et à poursuivre.

Quel que soit le domaine, il faudra assurer la connexion entre les communes et la Métropole, c'est ce que j'ai défendu au Sénat avec l'aide de mes collègues dont Annie Guillemot.

À travers cette délibération, j'invite donc les futurs élus à sortir d'une sorte d'hypocrisie et à se pencher sur cette question pour éviter de faire peser sur une seule ville le soutien à un club qui rayonne au niveau métropolitain. Le groupe La Métropole autrement votera donc cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sur les rapports numéros 2020-4102 à 2020-4104, trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, effectivement je vais intervenir sur l'ensemble de ces trois dossiers concernant les subventions aux clubs amateurs, professionnels et aux sections sportives scolaires des collèges car mon propos sera davantage sur la politique sportive de la Métropole que sur les différentes sections, en tout cas les différentes délibérations.

Je ne voudrais pas refaire ici la litanie des bienfaits de la pratique d'un sport, cela risque de confiner à des redites et des évidences longues et ennuyeuses. Mais pour les écologistes, la pratique d'une discipline sportive ne doit pas uniquement contribuer à gagner des titres, et le financement public de clubs sportifs ne doit pas être envisagé uniquement pour donner une image ou contribuer à la notoriété d'un territoire.

Outre le fait que le financement de la pratique sportive doit favoriser l'émergence de clubs organisés et formateurs, elle doit aussi permettre, selon nous, à tout un chacun d'avoir une activité sportive libre de tout engagement et pouvoir se pratiquer dans des espaces en ville ou dans des parcs, en toute sécurité.

C'est pour cela qu'en tant qu'écologistes, nous estimons que la pratique du vélo, de la course à pied doit aussi être encouragée dans une optique d'aménagement du territoire, non seulement pour favoriser les mobilités actives mais aussi pour permettre ces moments de sport individuel. En outre, nous estimons que les quartiers devraient quasiment avoir tous des terrains de foot ou de basket ouverts dans lesquels les jeunes pourraient venir y défouler leurs énergies.

C'est en ce sens que nous estimons qu'une politique sportive doit être globale et systémique, de façon à recréer des liens forts avec notre environnement et la qualité de l'air, à défaut, en tout cas aujourd'hui, de se baigner dans le Rhône ou la Saône, et de créer un lien social entre jeunes habitants un même quartier.

Pour en revenir à ces trois délibérations, que nous voterons naturellement favorablement, c'est avant tout que dans leur libellé, elles semblent surtout indiquer une inflexion globale de la relation entre les clubs sportifs, en tout cas qu'ils doivent avoir avec la collectivité qui les accueille et les synergies entre clubs sportifs, qu'ils soient amateurs, professionnels et favorisant le développement des actions citoyennes et sociales.

En effet, en début de mandat, les clubs sportifs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, semblaient fonctionner en silos, indépendamment des uns et des autres, n'avoir aucun lien social et privilégier l'exploit médiatique avant tout.

Je ne reprendrai pas en détail les subventions accordées, bien que nous continuons à penser que celles attribuées au LOU rugby sont importantes au regard des autres, mais nous apprécions que tous les clubs ou sections sportives fassent du développement du sport au féminin un de leurs enjeux de développement stratégique. En tant qu'écologistes, nous nous en félicitons.

À cet égard, j'invite toutes celles et tous ceux qui n'ont pas encore franchi le pas d'aller voir un match de foot, de rugby ou de basket joué au féminin, pour s'apercevoir que la qualité du jeu n'a rien à envier aux matchs pratiqués par des hommes. En outre, cela permettra à certains de constater que, quand on confie des responsabilités aux femmes, elles savent parfaitement les assumer et ne se contentent pas de jouer les seconds rôles.

Le fait que les collègues sont de plus en plus nombreux à demander des aides à la Métropole montre que le sport remplit parfaitement ses actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale auprès des jeunes qui pourront dès lors revoir leur façon de consommer et de reconsidérer leur lien avec la collectivité. Si pour certains, l'accès à des clubs sportifs amateurs, voire professionnels, est possible, alors l'action de la Métropole aura été vertueuse et cohérente, d'autant que nous devons veiller à ce qu'ils poursuivent un cursus scolaire et universitaire.

Pour terminer, même si cela apparaît en filigrane de ces trois dossiers, le financement du sport pour celles et ceux qui portent un handicap physique et/ou mental devrait être davantage accentué. La Métropole de Lyon a les moyens de mettre en avant ces disciplines qui ont toutes leur place dans les politiques sportives de notre territoire. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. C'est l'occasion pour moi, puisqu'on a parlé de sport, de saluer, à travers Max Vincent, la performance de l'équipe de Limonest qui fait l'honneur de la Métropole et -si je ne le dis pas ce matin, je manquerais à tous mes devoirs- qui s'est qualifiée en huitième de finale de la Coupe de France. J'ai fait un petit SMS à François Rebsamen pour lui souhaiter la bonne année et lui souhaiter bon courage pour le prochain tour contre Limonest.

Je mets le premier rapport aux voix, le numéro 2020-4102 qui fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"- Dans l'annexe, il convient de lire le titre suivant :

"Annexe des bénéficiaires de subvention - Clubs sportifs d'élite amateur - Saison 2019-2020 - Délibération du Conseil du 20 janvier 2020"

au lieu de :

"Annexe des bénéficiaires de subvention pour les clubs soutien aux clubs sportifs amateurs de haut niveau pour la saison 2019-2020 délibération du Conseil du 20 janvier 2020"

(VOIR annexe 2 page 101)

- rapport numéro 2020-4102 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

- rapport numéro 2020-4103 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

- rapport numéro 2020-4104 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2020-4105 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Dotations transport vers les demi-pensions 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4105. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, c'est une délibération qui concerne les dotations de transports pour les demi-pensions 2020 pour les établissements qui ne possèdent pas de demi-pension. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, mes chers collègues, vous vous doutiez bien qu'il me serait difficile de ne pas intervenir sur le dossier des demi-pensions des collèges, pour ce dernier Conseil du mandat et je suis même certaine que cela vous aurait manqué !

À de très nombreuses reprises, nous vous avons interpellés sur le projet d'implantation d'une cantine pour le collège Vendôme. Je rappelle donc que ce collège ne possède pas de cantine.

Le projet de la Métropole consistait à installer une cantine sur un site annexe, dédié aux 6^{èmes}, séparé du site du collège principal. Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, nos différentes réunions et interventions démontrant que les parents d'élèves, les enseignants et la Mairie du 6^{ème} étaient opposés à ce projet n'ont pas été vaines.

Vous avez choisi de nous écouter, et vous nous avez informés stopper ce projet, positionner la Métropole pour l'achat du bâtiment du 85 rue Vendôme, à côté du collège principal et inscrire à la prochaine PPI (programmation pluriannuelle des investissements) la restructuration du collège Vendôme. Bien entendu, ce sera à la prochaine assemblée de se positionner, mais nous vous remercions pour cette écoute.

Soyez assurés que nous serons vigilants et que nous ferons tout, quelles que soient les positions respectives de chacun, pour poursuivre ce dossier essentiel pour notre arrondissement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous vouliez dire un mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Non, nous finissons avec un mot très agréable, l'écoute, donc c'est ma spécialité. Si certains ont des problèmes, je suis tout à fait d'accord pour tous les écouter et répondre à leurs problématiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : C'est l'émotion qui parle. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4106 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Modification de la carte scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4106. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne la modification de la carte scolaire avec deux sujets principaux. Nous avons un nouveau collège à Saint Priest qui va ouvrir à la rentrée 2020, donc nous allons bien évidemment revoir la carte scolaire concernant la Commune de Saint Priest et nous avons aussi une modification de carte scolaire pour le 3^{ème} arrondissement concernant les collèges Gilbert Dru et Dargent. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, la modification des périmètres scolaires n'est pas simplement un ajustement technique, c'est aussi et surtout l'occasion de réfléchir à la mixité sociale dans nos établissements.

La dernière fois, j'ai osé dire que les collèges privés jouaient très insuffisamment leur rôle en matière de mixité sociale, bronca sur les bancs de la droite et Max Vincent était enflammé comme pour un match de Limonest. (*Vives réactions*).

M. LE PRÉSIDENT : On laisse parler monsieur Berthilier s'il vous plaît.

M. le Conseiller BERTHILIER : Mais je vois que c'est toujours le cas donc j'aimerais qu'il y ait autant de passion pour parler des collèges publics.

Depuis un an, le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) a lancé, avec l'Académie de Lyon et la Métropole de Lyon un travail sur la mixité sociale dans les collèges, sur l'exemple de ce qui a été fait à Nantes, à Toulouse notamment. On ne peut pas se satisfaire d'un discours qui dit qu'il faut attendre qu'il y ait de la mixité urbaine pour qu'il y ait de la mixité dans les établissements scolaires, il faut travailler aussi à travers les redécoupages de périmètres scolaires.

Il faut, pour cela, avoir du courage politique parce que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut de la mixité sociale mais, comme le disait Eric Desbos en commission, dès qu'on va arriver sur le périmètre précis et qu'on va discuter avec les familles, évidemment les mixités sociales, on est plus favorable quand elle est un peu plus loin de chez soi.

Voilà, je voulais insister vraiment sur ce point-là dans les futures réflexions qui seront conduites et qu'on intègre également évidemment, mais ça c'est plutôt le rôle de l'Académie, les établissements privés parce que, dans ceux qui parfois me le reprochent ouvertement, il y a des élus de villes qui ont des établissements privés qui font des efforts en matière de mixité sociale et qui sont parfois moins aidés que ceux qui ne font aucun effort en matière de mixité sociale. Mais je suis heureux de me lancer un peu de passion après la tendresse. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Berthilier, vous avez parlé de Limonest, je me vois dans l'obligation de passer la parole à Max Vincent qui me l'a demandée.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Merci monsieur Berthilier. Ne caricaturons pas, Limonest a 20 % de logements sociaux, nous avons un collège privé, je peux vous dire que j'ai aidé aussi à la création de ce collège, en accord à l'époque avec madame la Rectrice justement pour accueillir des enfants en difficultés scolaires avec l'accord, bien évidemment, des responsables du collège. Cela est un bel exemple de mixité sociale, donc on le fait aussi. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4107 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Individualisations d'autorisation de programme complémentaires et partielle - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4107. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne des individualisations d'autorisation de programme, en particulier pour l'acquisition foncière et le diagnostic des sols pour le nouveau collège que l'on souhaite construire sur la Commune d'Albigny qui va venir compléter les collèges Jean Renoir et Jean de Tournes qui sont dans le Val de Saône. Nous avons aussi une demande pour l'extension du collège Simone Lagrange à Villeurbanne que nous allons étendre, nous n'avons que le rez-de-chaussée jusqu'à présent et il comprendra aussi maintenant un premier étage. Voilà monsieur le Président pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, vous introduisez dans cette délibération la notion de bâtiments semi-industriels. Nous n'allons évidemment pas nous plaindre que, lorsqu'il y a urgence, la Métropole apporte une réponse urgente mais nous constatons quand même que nous avons réclamé, pendant tout le mandat, un plan transparent de construction des collèges dans la Métropole, que

vous n'avez jamais donné et que si nous sommes obligés d'avoir recours à des bâtiments semi-industriels, c'est bien parce qu'il n'y a pas eu suffisamment d'anticipation par rapport à l'augmentation de la population scolaire.

Nous considérons donc que ce type de solution peut être accepté d'une manière urgente mais que ça ne peut pas devenir la seule manière de répondre à l'augmentation de la population dans les collèges. Nous avons l'expérience de l'extension du collège Alain à Vénissieux qui est destiné aux élèves de Saint Fons. Cette extension a permis de solutionner un certain nombre de problèmes mais nous avons bien vu que, dans l'urgence un certain nombre de difficultés persistaient et je reste tout à fait étonnée de la réponse qui a été faite par le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) aux parents : le refus de donner un bus dédié pour les collégiens qui venaient de Saint Fons alors que, du point de vue de la sécurité comme du point de vue de la présence scolaire, on sait que le bus dédié est la meilleure solution.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous voulez dire un mot.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui simplement pour préciser que, quand on parle de constructions semi-industrielles, c'est simplement un nouveau procédé, c'est-à-dire qu'on décide de commencer à construire dans une entreprise pour que ça aille plus vite. Donc une partie du bâtiment est construite dans l'entreprise et après, elle est construite sur site, donc ça va deux fois plus vite.

Non seulement, ça va deux fois plus vite mais il y a moins de pollution pour les habitants qui sont en périmètre donc simplement, le semi-industriel c'est plus performant et ça n'empêche aucune qualité du bâtiment qui, bien évidemment, a de grandes qualités.

Je vous rappelle que le collège Alice Guy, dans le 8^{ème} arrondissement, a été construit selon ce procédé. Nous en sommes à la troisième année scolaire et vous pouvez le visiter bien évidemment. Tous les gens qui l'occupent, que ce soit les élèves, les enseignants, les équipes de direction vantent ses qualités. Il a été visité par de nombreuses personnes, une excellente qualité acoustique et d'isolation dans ce bâtiment donc on en est très content, il n'y a aucune raison qu'on ne poursuive pas dans ce domaine-là.

Par contre, concernant les transports scolaires, pour l'extension du collège Alain à Saint Fons qui est sur la Commune de Vénissieux, le bâtiment est du même type, il est aussi de qualité et quant à la sécurité aux abords de l'établissement, on a tout fait pour que la sécurité soit maximale. Le déplacement de l'arrêt du bus est en train d'être étudié par le SYTRAL. Quant à un transport dédié, bien évidemment, vu qu'il y a un bus qui passe juste devant, on ne peut pas rajouter un bus pour un transport dédié.

Simplement, je regrette un peu effectivement que, chaque fois, vous revenez un peu sur ces sujets, je pense qu'il faut mieux connaître son dossier parce qu'on parle de choses qui sont quand même précises, qui concernent des élèves. Et, malheureusement des fois, on prêche un petit peu dans le vide, en particulier quand on a annoncé plusieurs fois le plan qu'on faisait pour les nouveaux établissements scolaires, ce qui a été prévu dans le plan de mandature, ce qu'on prévoyait pour le prochain mandat, toutes les réserves foncières qu'on a déjà effectuées. Je pense qu'on a un plan qui est extrêmement précis, on répond avec précisions à la demande de l'augmentation de la population scolaire et je pense que, des fois, il vaut mieux suivre un peu plus ces dossiers et se renseigner et je vous ai toujours répondu. Interrogez-moi et je vous répondrai. Ces interventions, je les trouve un petit peu intempestives. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Juste quelques mots d'abord pour dire qu'il était difficile pour la Métropole d'anticiper avant le 1^{er} janvier 2015 puisqu'elle n'avait en aucune façon la charge de la construction, de la rénovation des collèges et qu'elle ne peut pas, en trois ans, quatre ans, cinq ans, récupérer le retard accumulé par le Conseil général, en particulier dans les villes les plus denses. C'est la réalité, elle s'impose à nous. À partir de là, je crois que nous avons pris les choses en main de manière extrêmement rapide, de manière efficace. Nous avons pu, je crois, inscrire un certain nombre de réalisations, y compris pour ne pas avoir cette rupture en début de mandat prochain et on le montrera d'ailleurs tout à l'heure, je pense, quand on évoquera le budget et la PPI.

Nous avons aussi lancé ce qu'on a appelé une micro-PPI sur la rénovation, en tout cas, sur un certain nombre de travaux dans les collèges, je crois qu'on est bien engagés dans cette dynamique-là. On peut avoir beaucoup de critiques sur des tas de choses, je crois que sur la construction, la rénovation des collèges, je pense que la critique est difficile à admettre, ce qui expliquera d'ailleurs peut-être l'agacement tout en douceur d'Eric Desbos.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4108 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Dénomination du futur collège de Villeurbanne - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4108. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cela concerne la dénomination du futur collège de Villeurbanne. Ce collège va s'appeler le collège Gilbert Chabroux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais dire simplement quelques mots, vous remercier d'avoir accédé à ma demande d'avoir dénommé le collège de Cusset, le futur puisqu'il n'est pas encore construit du nom de Gilbert Chabroux.

Gilbert Chabroux était bien sûr Maire de Villeurbanne, il a siégé dans cette assemblée pendant de nombreuses années mais il a été auparavant adjoint à l'éducation pendant deux mandats. Je pense que, si on a caractérisé son engagement politique, l'éducation y a pris une grande part, il était lui-même un enfant de la République qui lui avait permis, à travers une bourse, à travers des études, d'accéder à un parcours d'enseignement supérieur si l'on peut dire et ensuite, dans son travail à l'éducation. Il a toujours témoigné de son engagement fort en secteur éducatif et nul doute que le fait de donner le nom de Gilbert Chabroux au collège de Cusset est quelque chose qui, symboliquement, est très important pour notre ville et pour l'ensemble des élus de Villeurbanne, je pense pouvoir parler en leur nom largement aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Bret. Je crois qu'au-delà effectivement des élus de Villeurbanne, je crois que nous pouvons être très fiers de cette future dénomination. Je pense qu'elle fait, bien évidemment ici mais au-delà d'ici, un consensus pour toutes les raisons que vous avez évoquées en la mémoire de Gilbert Chabroux.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2020-4111 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 2° - Opération de construction du Musée des Confluences - Bilan de clôture définitif pour le mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4111. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, avis favorable de la commission pour l'approbation du bilan de clôture définitif présenté par la SERL pour le mandat de travaux qui lui avait été confié concernant la construction du magnifique Musée des Confluences.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Je serai plutôt bref. Si cela devait être ma dernière intervention dans ce Conseil, en tout cas pour ce mandat je l'espère, je suis très heureux que ce soit à propos du Musée des Confluences.

Certes, la construction du musée n'a pas toujours fait l'unanimité eh oui, la construction a été compliquée, et l'on peut regretter le "léger" surcoût, j'insiste sur les guillemets, par rapport à ce qui a été prévu initialement. Je crois que, cependant, l'idée même d'un tel musée et le message qu'il porte au confluent réunit aujourd'hui un très large consensus.

Je suis fier avec certains ici d'avoir toujours soutenu ce projet.

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui est l'occasion de rappeler que notre Métropole a une très grande chance de disposer d'un tel équipement. Les expositions permanentes et temporaires y sont remarquables et leur succès ne se dément pas.

Le Musée des Confluences est une chance pour l'attractivité de notre Métropole mais aussi une chance pour nos concitoyens et les plus jeunes qui ont là un accès à la culture et à la connaissance et c'est sans doute là que se fait vraiment la mixité sociale. C'est en cela tout l'intérêt d'un investissement majeur dans la culture, qui est rappelons-le l'un des ciments de ce qui fait notre société.

Alors oui, la culture a un coût, mais aujourd'hui, plus que jamais, elle n'a pas de prix au regard des tensions qu'il y a dans notre société. Aujourd'hui, au-delà du Musée des Confluences dont nous donnons quitus à la SERL, il faut aussi que nous pensions à la reconversion de l'ancien site du muséum dans le 6^{ème} arrondissement, le Palais Guimet, vide depuis 13 ans. Même si ce n'est pas de la compétence de notre assemblée, le projet d'y installer l'atelier de la danse est un très bon projet, et contribuera à installer notre Ville comme l'une des capitales de la danse. Je vous remercie,

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. C'est l'occasion peut-être très rapidement aussi de remercier les équipes du Musée, en particulier Hélène Lafont-Couturier et, à travers elle, bien sûr l'ensemble de celles et ceux qui font ce Musée au quotidien et puis remercier aussi Georges Képénékian qui en a été le Président et Myriam Picot qui en est l'actuelle Présidente. Un Musée qui a un succès énorme, pas simplement un succès d'ailleurs en termes de visitorat mais, quand on voit le nombre de donations aujourd'hui prévues sur ce Musée, on en voit bien l'attractivité et l'importance dans un paysage pas simplement national mais international.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2020-4135 - proximité, environnement et agriculture - Contrat de concession de distribution de gaz pour le territoire de la Ville de Lyon - Autorisation à signer le contrat - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4135. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à signer le futur contrat de concession de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon, contrat qui entrera en vigueur le 1^{er} février prochain pour une durée de 15 ans.

Il s'agit de la dernière attribution d'un contrat de concession sur ce mandat, à l'issue d'une procédure, je tiens à le souligner par définition tout à fait singulière puisqu'elle ne fait pas l'objet d'un appel à candidature, l'opérateur GRDF ayant le monopole de la distribution de gaz en France et puisqu'il n'y a pas non plus de négociation sur le tarif, le prix du gaz étant fixé par la CRE (Commission de régulation de l'énergie).

En conséquence, il ne s'agit pas de désigner la meilleure offre mais de négocier le meilleur contrat possible au regard des objectifs que l'on se fixe. Ces négociations, nous les avons conduites et nous avons décidé de les conduire ensemble avec le SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) puisque le contrat annuel de la Métropole s'achève à la même date que celui du SIGERLY pour 48 des 58 communes restantes sur le territoire de la Métropole. Nous avons mené ces négociations avec Roland Crimier et Pierre Abadie pour le SIGERLY, avec l'appui des services de la Métropole et du SIGERLY et je les remercie vivement toutes et tous pour leur engagement et leur opiniâtreté car il en a fallu.

Je veux, pour commencer, saluer l'esprit d'ouverture du concessionnaire GRDF et de ses équipes. Ils ont su comprendre, en tout cas beaucoup mieux qu'Enedis, qu'ils devraient désormais davantage prendre en compte les attentes des territoires s'ils souhaitent conforter et assurer l'avenir du modèle national de distribution publique de gaz.

Ces attentes, nous les avons formulées autour d'exigences de transparence, de gouvernance, de niveau d'investissement, de sécurisation du réseau, de qualité de service, de contribution à la transition énergétique territoriale. Je pense pouvoir affirmer que ce nouveau contrat marque un véritable changement de paradigme dans la nature et l'équilibre des relations contractuelles entre nos collectivités et GRDF et je vais l'illustrer rapidement à travers les principales avancées obtenues.

Tout d'abord, en matière de transparence, le nouveau contrat nous garantit désormais l'accès aux données indispensables à la bonne connaissance de notre patrimoine, au suivi et au contrôle de l'activité du délégataire. Ensuite, en matière de gouvernance, la définition des priorités d'investissement à travers l'élaboration des programmations pluriannuelles d'investissement quinquennal sera élaborée de manière partenariale et soumise au vote du Conseil.

Les engagements retenus en matière d'investissement permettront, au-delà de ceux nécessaires au développement du réseau, d'assurer la sécurisation, objectif très important, et la modernisation du réseau existant. Ceci se traduira notamment par une accélération sensible du rythme de renouvellement du réseau, avec un certain nombre de priorités, suppression des canalisations en cuivre, protection des canalisations en acier, renouvellement des canalisations basse pression, renouvellement des colonnes montantes encastrées.

En matière de qualité de service, le concessionnaire s'engage désormais à produire chaque année une batterie de 40 indicateurs, dont six indicateurs sur lesquels il prend des engagements de résultats assortis de pénalités. L'intégration des pénalités dans le contrat pour classiques qu'elles soient en matière de délégation de service public constituent en quelque sorte une véritable révolution copernicienne pour GRDF. Ces pénalités porteront sur l'accès aux données, certains indicateurs de qualité de service et la réalisation des PPI, une première en France.

Sur la définition des biens de retour, c'est-à-dire des biens qui reviennent au délégant concédant en fin de contrat, si tant est qu'il y ait une fin de contrat, GRDF a également admis que les compteurs, les postes clients et les postes d'injection feraient désormais partie des biens de retour. Le montant des redevances de concessions perçues respectivement par la Métropole et le SIGERLY sera en moyenne multiplié par un facteur de 1,5. Sur l'insertion, GRDF s'engage à aller progressivement vers un taux de 5 % de réinsertion, sur 20 % de ses marchés de travaux et de prestations de service et à générer 3 000 heures d'insertion par an sur les ressources propres de l'entreprise consacrées aux concessions. Ce sera également, je le souligne, une première pour GRDF.

Enfin, GRDF s'engage sur la transition énergétique en consacrant 500 000 € à des actions spécifiques et en abondant à hauteur de 500 000 € supplémentaires un fonds d'investissement pour la transition énergétique.

En conclusion, ce nouveau contrat marque, j'en suis convaincu, une avancée décisive pour faire vivre des relations plus équilibrées et véritablement partenariales entre la Métropole et GRDF. GRDF aurait souhaité un contrat long de 25 ans, nous aurions souhaité un contrat d'une durée plus courte de 10 ans, il fallait bien trouver un compromis, ce sera donc 15 ans. Il appartiendra donc aux prochains Exécutifs de faire vivre ce contrat et de l'améliorer, notamment lors des rendez-vous quinquennaux.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce contrat de concession concerne la Ville de Lyon, mais a fait l'objet d'un travail conjoint avec le SIGERLY qui adopte le même contrat pour l'ensemble des communes du syndicat, donc les autres communes de la Métropole.

Cela nous conduit à une première remarque. Vous aviez tous refusé les amendements du groupe Communiste et Parti de gauche lors du débat sur le pacte de cohérence métropolitain, notamment ceux concernant les compétences "énergie" de la Métropole. Pourtant, cette délibération montre que l'on peut exercer une compétence de manière partenariale avec un syndicat intercommunal. Ce sera un des sujets à reprendre pour le prochain pacte de cohérence, et nous l'espérons avec une majorité moins arc-boutée sur une réponse centraliste et technocratique et plus ouverte à une gouvernance donnant une réelle place aux communes et à leurs éventuels syndicats.

Ce travail conjoint avec le SIGERLY a permis d'avancer vers une plus grande transparence de la gestion de cette concession, sur le patrimoine, son entretien, le programme d'investissements et les indicateurs dont vient de parler Gérard Claisse.

Nous notons cependant que, dans ces négociations, une question a souvent été posée -reprise d'ailleurs dans ce Conseil historiquement dans plusieurs interventions- sur les conditions de sortie du contrat, et notamment, comme l'évoque la délibération, en cas de fin du monopole. C'est encore plus fortement le cas d'ailleurs pour les concessions de réseaux électriques que nous aborderons dans le prochain mandat et qui font saliver tous les promoteurs de la privatisation et la déréglementation du secteur de l'énergie.

Gérard Claisse a bien précisé en commission qu'il était un défenseur du service public et qu'il ne s'agissait pas du tout dans ces négociations de le mettre en cause. Force est de constater que c'est bien pourtant cette éventualité qui a fait l'objet d'un désaccord avec GRDF, noté dans cette délibération sur la gestion des biens de concession en fin de contrat.

Nous savons tous que certains ici voudraient considérer une concession comme une entreprise privée dont la rentabilité et la valeur peuvent faire l'objet d'une mise en concurrence. C'est la question des provisions accumulées dans ces concessions, que le girondisme de France urbaine voudrait bien s'approprier. Nous considérons au contraire que la péréquation nationale est au cœur du service public, et que la transparence dans la gestion des investissements de concession doit se faire dans le respect du principe d'unicité et de solidarité du service public national. Non, cher Gérard Claisse, cette concession n'est pas une délégation de service public pour lequel nous mettrions des acteurs privés en concurrence, il s'agit bien d'une concession avec le service public national.

Nous voterons cette délibération pour la qualité du travail sur la transparence, tout en gardant notre réserve sur toute tentative d'aller vers la remise en cause de ce qui reste du monopole du service public. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, pour avoir travaillé, au tout début de ma carrière professionnelle sur la question des concessions d'énergie, j'ai conscience de la difficulté à aborder ce sujet tant avec GRDF qu'avec Enedis. Je sais que nombre de Maires se débarrassaient bien vite de cette question, très complexe, au profit des exploitants. Et je mesure le chemin qui a été fait grâce à la haute expertise des services et à la pugnacité de nos élus et je salue tout particulièrement ici Gérard Claisse.

Ce rapport est remarquable. Il est le fruit d'une négociation conduite conjointement, cela a été dit, par la Métropole pour la Ville de Lyon et par le SIGERLY pour toutes les communes qui en sont membres. Ce nouveau contrat est une véritable réappropriation par les collectivités locales de la fourniture de gaz. Il questionne sur la valeur d'usage d'un patrimoine qui leur appartient. En lui réside une transformation du modèle économique du réseau.

C'est un sujet qui demeure hautement idéologique et je ne partage d'ailleurs pas l'opinion de Pierre-Alain Millet qui voit toute avancée au profit des collectivités locales, et de leurs administrés *in fine*, comme une atteinte au service public national de la distribution d'énergie, une atteinte à l'égalité de fourniture d'énergie pour les Français.

Les négociations ont tenté logiquement d'être nationales avec France urbaine et la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) puisqu'il s'agit de discuter avec un fournisseur national qui dispose d'un monopole, et puisque la CRE (la commission de régulation d'énergie) impose un tarif péréqué au niveau national. En effet, le modèle global reste national, mais offre des possibilités de négociation au plan local.

Au plan local, seules en France, Paris et Lyon, pour faire court, ont poursuivi des échanges avec GRDF. La Métropole et le SIGERLY ont fait négociation commune pour homogénéiser leur territoire. De fait, les positions monopolistiques, celle d'Enedis comme celle de GRDF, ont leurs travers.

Pour le gaz, le secteur non dense finance le secteur dense. Le réseau y est ancien et nécessite donc plus de dépenses. La densité du réseau complique les interventions en milieu dense, tout le contraire de l'électricité d'ailleurs pour le gaz. La simple rentabilité est bien éloignée d'un véritable service public partout et sur tous les territoires.

Pour que les citoyens aient le meilleur service possible pour la fourniture de cette énergie, y compris en termes de conditions de sécurité, nous nous devons de contrôler la qualité de ce qui est livré. Quant aux délais d'engagement, ils doivent se rapprocher de la PPI de la Métropole. Ils étaient de 25 ans, ils passeront à 15 ans à compter du 1^{er} février 2020 avec une prolongation de cinq ans possible. Qui aurait pu l'imaginer il y a seulement deux ans !

Ce nouveau contrat de concession avec GRDF offre à toutes les communes de la Métropole des objectifs nouveaux, bénéfiques au plan local : le renouvellement des ouvrages réduira les risques, cela a été dit par Gérard Claisse, la qualité du service rendu, la transparence des données nécessaires pour mettre en œuvre le schéma directeur des énergies et le plan climat air énergie de la Métropole, mais aussi la contribution à la transition énergétique à hauteur de 1 M€ par an, dont la participation à un fonds d'investissement, l'implication du concessionnaire aux côtés des collectivités dans la lutte contre la précarité énergétique, et c'est important, tout comme l'ajout de clauses d'insertion sociale qui, jusqu'ici, n'existaient pas du tout chez GRDF.

Telles sont les avancées concrètes de cette nouvelle contractualisation.

Ainsi, la mise en place de pénalités constitue un élément nouveau et unique, jusqu'ici difficile à imaginer pour ce monopole national, pénalités tant sur la programmation des investissements que sur la durée des chantiers. Et dans ce domaine, ce qui est nouveau aussi, c'est la gouvernance partenariale qui est annoncée, avec un schéma directeur des investissements engageant sur des objectifs techniques, indépendamment des coûts.

Toutefois, on peut regretter les désaccords de fond entre la Métropole et GRDF concernant les biens concédés, dont certains sont considérés comme des biens propres par GRDF alors même qu'ils ont été financés par les usagers, et les désaccords concernant les modalités financières de fin de contrat.

Je conclurai en soulignant la transparence qu'établit cette contractualisation et qui devrait devenir partout un enjeu du service public national. GRDF a su prendre en compte les attentes des territoires pour un vrai travail partenarial. Espérons qu'Enedis, avec lequel la discussion est aujourd'hui bloquée, saura en faire de même.

Encore une fois, je tiens à le souligner, cette décision représente une véritable reprise en main de leur patrimoine par les collectivités dans l'intérêt de leur population. Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2020-4137 - proximité, environnement et agriculture - Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon - Programme général, appui à la plateforme Ecoréno'v, animation du fonds air bois et éducation à l'eau - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4137. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE : Avis favorable de la commission pour l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2020 à l'ALEC : une subvention de 568 000 € pour son programme général d'interventions, une subvention de 365 000 € au titre des actions que mène l'ALEC en appui au programme d'Ecoréno'v, une subvention de 40 000 € pour son animation du fonds air-bois et enfin, une subvention de 50 000 € pour les actions de l'ALEC en matière d'éducation aux économies de consommation d'eau potable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, chers collègues, pour l'ALEC, comme pour bien d'autres structures, le mandat a commencé par une "cure d'austérité", avec une baisse de la dotation métropolitaine de 16 points entre 2015 et 2017. Après une année de stagnation en milieu de mandat, voici notre subvention qui repart à la hausse : timide d'abord, avec une augmentation de 40 000 € l'année dernière, et franche aujourd'hui, avec une délibération qui double tout simplement notre soutien financier.

Cette augmentation, qui s'explique par le rôle moteur de l'ALEC dans la mise en œuvre du SDE (schéma directeur des énergies) et du PCAET (plan climat air énergie territorial) récemment adoptés, doit être saluée. Elle démontre en effet que notre collectivité est prête à se donner les moyens de ses objectifs ambitieux en matière d'énergie, de qualité de l'air et de climat.

C'est ici un premier élément que nous avons déjà soulevé lors de l'adoption du PCAET. Nous avons noté la forte mobilisation de tous les acteurs (entreprises, communes, associations), tout en encourageant la Métropole à maintenir cet enthousiasme et cette mobilisation de tous sur le long terme. En soutenant fortement l'ALEC, qui a pour mission d'animer nos politiques sur le terrain, ces synergies entre le public, le privé et les particuliers pourront prospérer. C'est au prix de ces efforts, notamment financiers, que nous pouvons espérer atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés.

Outre cette satisfaction générale, l'examen de la délibération et des quatre conventions appelle quelques remarques.

En ce qui concerne le programme d'actions général d'abord, nous en apprécions sa transversalité et sa complétude. L'ALEC se donne pour objectif de continuer et de développer ses actions de sensibilisation, de mobilisation et d'éducation auprès des publics toujours plus nombreux et variés : les entreprises et leurs salariés, les ménages ou encore les élèves, par des actions d'éducation à la sobriété énergétique dans nos collèges.

Il ne fait nul doute que la mobilisation de tous ces publics, différents et complémentaires, permettra une diffusion assez large des bonnes pratiques. Reste que, dans la plupart des cas, les actions qui s'inscrivent dans le programme général restent basées sur le volontariat. Les défis familles et bureaux à énergie positive par exemple, et pour tout vertueux qu'ils soient, touchent un public finalement très minoritaire, puisqu'il s'agit d'un public déjà sensibilisé à la question des économies d'énergie et déjà volontaire pour relever le défi qui lui est proposé. Il reste sans doute à inventer les outils permettant d'atteindre directement la majorité de nos concitoyens.

Pour ce qui concerne Ecoréno'v, nos remarques seront plus succinctes : chacun ici connaît le succès de ce dispositif et le volontarisme de la Métropole en la matière, particulièrement depuis deux ans. Qu'il nous soit d'ailleurs

permis d'évoquer, avec quelques jours d'avance, le rapport concernant Ecoréno'v que nous examinerons mercredi prochain : nous nous réjouissons de constater que ce programme ait trouvé son public et continue d'atteindre des objectifs toujours plus ambitieux. Nous soutiendrons donc sans réserve l'augmentation proposée de l'enveloppe financière destinée à la réhabilitation énergétique des logements.

A l'inverse, le fonds air-bois n'a pas décollé comme le confesse l'annexe technique à la convention. Avec 19 % de l'objectif atteint à mi-parcours, soit le renouvellement de 600 foyers sur les 3 200 initialement prévus, ce dispositif est pour le moment peu efficace. Et évidemment, avec des travaux qui se chiffrent en moyenne à 5 000 €, les ménages modestes ne représentent que 12 % des bénéficiaires de ce fonds.

Gageons que les facteurs d'accélération prévus par le programme d'actions puissent se traduire par une augmentation sensible des bénéficiaires de ce dispositif. Le doublement de la prime, acté il y a quelques mois, va dans ce sens. De même, les actions dans les CCAS (Centre communal d'action sociale) et les MDM (Maison de la Métropole), pour toucher spécifiquement les foyers à revenus modestes, semblent intéressantes pour développer le fonds air-bois. Le système de parrainage entre particuliers, pour favoriser le bouche-à-oreille, mais sans être associé à un avantage particulier, nous laisse en revanche plus circonspects.

En ce qui concerne enfin, les actions d'éducation aux économies d'eau potable, notre groupe ne peut qu'y adhérer. Nous sommes particulièrement enthousiasmés par l'axe 3 du programme d'actions, dont l'objectif est d'inciter, voire d'obliger, les copropriétés et les bailleurs à individualiser les compteurs d'eau. Il s'agit là d'un enjeu majeur car l'individualisation des compteurs est un prérequis nécessaire pour appliquer la tarification sociale et environnementale que nous appelons de nos vœux. Nous espérons donc que l'objectif de 6 000 logements individualisés par an puisse être tenu, pour préparer au mieux la mise en place de notre future régie directe de l'eau.

Pour toutes ces raisons, le groupe PRG votera bien évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Michonneau. Cinq minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère REVEYRAND : J'interviens effectivement au nom des deux groupes. On pourrait dire aujourd'hui : "Jamais sans l'ALEC !". Que ferions-nous sans elle ? Que ferait la Métropole sans l'ALEC ?

L'Agence locale de l'énergie et du climat a pour vocation de favoriser, auprès de tous les publics, des opérations de sensibilisation et d'éducation comportementale visant la sobriété énergétique, des opérations d'efficacité énergétique dans le bâti public et privé, et le développement des énergies renouvelables.

Pour évoquer le rapport de contrat de développement territorial qui passe également dans ce Conseil, l'ALEC est venue en appui de la Métropole de Lyon pour faire aboutir le projet de contrat de développement territorial avec l'ADEME, pour un développement des EnR (énergies renouvelables) thermiques dans le tertiaire et le logement social : bois énergie, solaire thermique, biogaz. C'est l'ALEC qui a identifié la première vague de projets à maturité, qui a réuni des projets de petite taille pour une éligibilité au fonds chaleur de l'ADEME. C'est aujourd'hui 25 % de collectivités, 40 % de bailleurs sociaux et le reste en entreprises et associations, en tout 64 opérations sur le territoire de la Métropole qui ne demandent qu'à être plus nombreuses dans ce contrat de développement territorial.

Réseaux sociaux, sites web, newsletters, mailings, l'ALEC est passée en 2019 de 4 292 contacts à 6 282. Au-delà du virtuel, les rendez-vous sont nombreux, du conseil jusqu'à l'audit, les visites de sites sont explicites, très fréquentées et convaincantes. On connaît aussi dans les communes, les classes énergie, si efficaces dans leurs actions auprès des enfants mais qui devraient être largement démultipliées.

Pour connaître cette structure depuis ses origines, elle a su conserver le meilleur de ses modes d'intervention, se diversifier, grossir en nombre de salariés, tout en conservant toute sa conviction.

On sait que, dans ce domaine comme dans d'autres, les modes de financement changent. Le désengagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le retrait de l'ADEME feront naître à compter de 2021 un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, financé par les certificats d'économie d'énergie. C'est grâce à un engagement fort de l'ALEC qu'il verra le jour.

Pour agir auprès des copropriétés, et faire croître le nombre de projets dans ce secteur, l'ALEC a su se tourner vers de nouveaux acteurs, les banques, le secteur immobilier. Elle dispose d'une bonne capacité d'adaptation et de pragmatisme. Elle nous le montre. Comme beaucoup d'agences de cette nature, Espace info énergie, nées de structures associatives militantes dans les années 1980, elle a su au cours du temps garder la conviction de ses salariés tout en s'ouvrant aux opérateurs institutionnels de l'énergie qui ont souhaité entrer dans son bureau.

L'étape à venir va être importante car, pour répondre aux objectifs du schéma directeur des énergies et du plan climat air énergie territorial, pour répondre à la demande de la Métropole, sans en devenir un service, elle passe de 19,4 ETP (équivalent temps plein) à 29,2 ETP.

Il lui faudra accentuer son appui à la plateforme Ecoréno'v, dans la perspective d'une massification des interventions d'écorénovation, poursuivre l'alimentation du fonds air bois qui a tant de mal à persuader les propriétaires de chauffages obsolètes au bois à passer à un chauffage au bois performant, mesure importante pour la qualité de l'air que nous respirons. Autant de délibérations qui nous sont proposées aujourd'hui, tout comme celle qu'il nous faut saluer, de la fourniture d'électricité d'origine 100 % renouvelable à la Métropole pour assurer les besoins du patrimoine bâti, et des installations techniques de la collectivité.

Elle devra continuer son action auprès du tertiaire (bureaux, petites entreprises), en dépit du décret de juillet 2019 qui laisse entière la question des bâtiments de moins de 1 000 m² qui représentent néanmoins près de 70 % du parc concerné.

Le texte remplace, en outre, l'obligation de travaux performants par un panel de gestes à bas coût, en tablant notamment sur le comportement des occupants ou la maintenance des équipements. C'est dommage. Les assouplissements au texte initial sont de taille. Encore une fois, le Gouvernement aura voulu ménager divers intérêts dans ce défi à la transition énergétique dont il s'affiche pourtant le porte-parole.

Pour répondre à un vrai besoin de notre époque et qui semble malheureusement s'amplifier, l'ALEC continuera son action concernant la précarité énergétique aux côtés de partenaires spécialisés comme SOLIHA (Solidaires pour l'habitat).

Il lui faudra aussi garder toute sa neutralité aux yeux du public, et son implication qui, au-delà de la pure question énergétique, s'apparente à un mode de développement territorial d'avenir.

La nécessaire transition énergétique s'appuie largement sur ce partenaire précieux qu'est l'ALEC pour le territoire de la Métropole de Lyon. La hausse significative de son budget qui vous est proposée en est une illustration.

Les deux groupes au nom desquels je me suis exprimée, Socialistes et apparentés et La Métropole autrement, voteront ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Roland CRIMIER, Mme Murielle LAURENT, M. Bernard MORETTON, Mme Béatrice VESSILLER, M. Jérôme MOROGE, Mmes Anne REVEYRAND, Sandrine RUNEL, MM. Eric DESBOS, Pierre CURTELIN, Romain BLACHIER, Christophe GEOURJON, Mohamed RABEHI, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) de la Métropole de Lyon n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2020-4140 - proximité, environnement et agriculture - Déploiement de la stratégie d'économie circulaire - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4140. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de donner l'autorisation à la Métropole et donc au Président de déposer une candidature pour un contrat d'objectifs déchets économie circulaire qui assure la continuité avec la dynamique "territoires zéro déchet, zéro gaspillage" sur trois aspects, la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés, donc entre autres une partie des déchets d'activité économique, le tri à la source des déchets organiques et la mobilisation des entreprises.

Le Conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets a émis un avis favorable à l'unanimité ainsi que la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, si je puis me permettre, je ne prendrai pas les six minutes. C'était pour redire à mes collègues et, en particulier, les parlementaires qui ont suivi les débats que, si la question de l'économie circulaire a beaucoup été réduite à un débat sur la consigne pour les bouteilles en plastique, je fais un peu d'éducation à la citoyenneté puisque beaucoup parmi vous, je suppose en ce moment, sont en contact direct avec des habitants, que les questions d'économie circulaire, nous l'espérons avec les prochains élus Maires et élus locaux, avanceront encore plus vite puisque, dans la loi, vous aurez noté qu'il y a six créations de filières qui prennent en charge les questions de fin de vie de ce que des industriels mettent sur le marché donc si responsabilité élargie des producteurs, ça c'est très positif.

Par contre, je compte sur la conviction de chacun et votre investissement pour que l'achat public devienne vraiment écoresponsable et vraiment un levier pour toutes les organisations du territoire qui proposent de la remanufacture, du reconditionnement, du réemploi puisque nous n'avons pas collectivement réussi à faire entendre cela au Gouvernement. Voilà, je voulais vous indiquer que la Métropole de Lyon se teste sur deux marchés publics en économie de la fonctionnalité, c'est-à-dire la question d'usage et pas de la propriété, accompagnée par un acteur régional qui s'appelle le CIRIDD (Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable) et, bien entendu par l'ADEME. C'est pour cela que l'on vous propose de continuer sur un contrat d'objectifs déchets mais je pense que chacun et chacune dans vos responsabilités, aujourd'hui, demain ou ailleurs, même dans d'autres organisations économiques, vous devez vraiment prendre votre part en termes d'information, de communication et de pédagogie pour que tout le monde se mette à une évolution de cette chaîne de valeurs et que l'on cesse de créer des déchets. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2020-4148 - proximité, environnement et agriculture - Villeurbanne - Installation d'une station de gaz naturel pour véhicules (GNV) au sein du site de Krüger - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2020-4149 - proximité, environnement et agriculture - Villeurbanne - Extension des halls de départ pour la subdivision de collecte du site Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4148 et 2020-4149. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Il s'agit de l'installation d'une station de GNV sur le site de Krüger. Le conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets a émis un avis favorable ainsi que la commission. Pour rappel, toutes les questions de réorganisation du site de Krüger qui est un gros site pour les agents et du nettoyage et de la collecte, sont liées, entre autres aux réorganisations induites par la fin du finiparti.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération sur la collecte des déchets nous permet de revenir sur un sujet déjà évoqué à maintes reprises dans cette assemblée, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la fameuse "TEOM". En effet, un énième jugement du Tribunal administratif de Lyon vient, il y a quelques semaines, affirmer que les taux de la TEOM adoptés pour 2017 sont annulés car "entachés d'irrégularités".

Malgré l'annulation de tous nos taux depuis 2010, vous vous entêtez à dire que le Juge se trompe, que c'est vous qui avez raison. Mais doit-on vous rappeler que, dans un état de droit comme la France, "la loi c'est la loi" ? Et vous ne pouvez pas faire exception en dérogeant à la loi.

Une baisse des taux pour 2019 a, certes, été votée mais vous savez parfaitement que ce nouveau taux ne répond pas aux critères de calcul posés par les juges. Vous persistez à rester dans une situation illégale mais, cette fois-ci, en prenant le risque que les contribuables Grand Lyonnais en paient l'addition puisque la loi de finances a décidé que la Métropole devrait assumer, seule, les remboursements qui seraient décidés par le Juge.

Les élus de notre groupe vous ont alerté depuis longue date sur cette situation. C'est bien notre groupe qui est à l'initiative de la mission d'information et d'évaluation que vous avez bien voulu, enfin, mettre en place en 2019.

Malheureusement, malgré la bonne volonté affichée de monsieur Claisse à vouloir dialoguer avec les représentants de notre groupe, vous avez décidé seul des orientations et des propositions que cette commission a mises en avant dans son rapport.

C'est bien pour cela que nous avons décidé de nous retirer et de ne pas cautionner ces choix politiques. Et malheureusement, l'actualité nous donne raison. Ce n'est pas une satisfaction, c'est plutôt une crainte de voir la Métropole s'enfoncer dans des procédures juridiques sans fin. Nous vous invitons donc à reprendre, dans le cadre de la Régie, le dialogue pour sortir de cette impasse et privilégier l'intérêt des contribuables. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Claisse, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Je vais dire deux mots d'information aux membres de cette assemblée sur la TEOM. Je vais vous redire, pour la énième fois mais l'art de la répétition, c'est aussi l'art de la pédagogie, elle ne doit pas être très bonne de ma part, en tout cas, vous vous employez sans cesse à répéter les mêmes arguments.

Je vais redire que la mission TEOM n'a jamais eu pour vocation de purger les contentieux pré-2019 puisque la mission TEOM a eu pour objectif de fournir un certain nombre de recommandations à l'Exécutif permettant d'éviter les contentieux à venir. Là-dessus, je pense que nous serons d'accord, donc la mission TEOM n'a pas pour objectif de faire avancer les contentieux précédents, en tout cas, la seule recommandation qu'elle ait pu donner a été de les poursuivre.

Vous faites référence au jugement du Tribunal administratif (TA) du 19 décembre dernier, par lequel il a à nouveau annulé la délibération que le Conseil de la Métropole a prise sur les taux de taxes de 2017. Cette annulation est un peu singulière parce qu'à la fois, elle s'inscrit dans la continuité des décisions qui ont été prises par les jugements précédents du TA, voire de la Cour d'appel administrative en matière de TEOM mais elle introduit une nouvelle dimension dans l'argumentaire qui est donné pour invalidité le taux de TEOM de 2017. Une toute nouvelle dimension qui n'avait jamais été mobilisée jusqu'à présent par le Juge puisqu'elle vient mobiliser et contester, non seulement la prise en compte des dépenses générales du service, c'est-à-dire ce qu'on a appelé les charges réparties dans le cadre de la mission TEOM dont un certain nombre sont incontestables et, là-dessus, il n'y a aucune raison que la Métropole change de position. Sur le fond d'ailleurs, je pense que vous partagez tout à fait l'analyse de la Métropole sur la légitimité qu'elle a à imputer un certain nombre de charges du budget général réparties sur les charges de TEOM, on les a citées à de nombreuses reprises, je ne vais pas le faire. Elle introduit donc une nouvelle dimension dans le contentieux qui est la contestation de charges liées au service de ramassage des déchets assimilés. Jusqu'à présent, elle ne venait jamais sur ce terrain-là donc elle introduit un nouvel argument que nous allons bien évidemment contester en appel. Il appartiendra donc à la Cour d'appel administrative d'avancer sur cette thématique.

C'est un élément que nous n'avions pas d'un point de vue juridique, reconnaissez-le monsieur Rabehi, au moment où la mission TEOM s'est réunie. À aucun moment la question des déchets assimilés et l'imputation des charges relatives aux déchets assimilés n'avaient été abordées au sein de la commission puisqu'il avait été purgé par de précédents contentieux, voire de précédentes réglementations.

Si, à chaque fois que la Métropole avance pour justifier un peu mieux que par le passé des charges réparties, notamment l'ensemble des charges liées aux tickets restaurant, frais de personnel, l'énergie, de systèmes d'information, etc., de l'informatique embarqué, le Juge vient dégoupiller une nouvelle petite grenade pour fragiliser les décisions de la collectivité, on va continuer longtemps comme ça.

Fort heureusement, c'est un contentieux 2017, il y aura encore les contentieux 2018 sur lesquels vous pourrez à nouveau nous faire les mêmes procès d'intention. Encore une fois, je vous le redis, la responsabilité financière de la collectivité sera engagée à partir de 2019 et c'est bien à partir de 2019 que ces jugements-là auront des incidences très fortes pour la collectivité.

Je pense sincèrement et j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer de nombreuses fois, que les décisions qui ont été prises viennent quand même consolider fortement la position de la collectivité, la manière dont est présenté l'état récapitulatif de la TEOM en 2019, la manière dont il est présenté en 2020, la manière dont nous venons défendre devant les juges la justification d'imputation des charges réparties est beaucoup plus précise donc moi je suis en attente des jugements qui vont intervenir à l'avenir pour arriver à clarifier. Pour autant, il y a, encore une fois, cette question qui n'est pas une question singulière à la Métropole de Lyon, il y a, je le rappelle, plus de 2 000 contentieux sur la TEOM en France, ce qui signifie bien que les collectivités locales sont en fragilité. Il faut absolument qu'un travail parlementaire ou législatif soit engagé pour conforter les collectivités locales dans leurs décisions.

Ce travail a été mené, il va se poursuivre, il y a un travail également d'aller au bout du contentieux du Conseil d'État qui doit mieux préciser sa philosophie. Il a déjà apporté des précisions dans le cadre du dernier arrêté Corail, il a apporté une nouvelle précision quelques semaines plus tard sur ce qu'on appelle le taux de couverture admissible des dépenses réelles de fonctionnement affectées au service public de ramassage des ordures ménagères par les recettes, en acceptant un surfinancement à hauteur, je n'ai plus le chiffre en tête, autour de 6,4 %. Voilà, la

jurisprudence avancée, je pense que nous sommes dans les clous par rapport à 6,4, j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer. Maintenant, le Juge vient d'ouvrir une nouvelle voie de contentieux, à nous de tenter de la fermer définitivement, on pensait qu'elle l'était depuis plusieurs années. La question de l'imputation des charges de ramassage des déchets assimilés avait été traitée, il réouvre cette voie-là, eh bien nous allons poursuivre les débats devant l'ensemble des instances, raison pour laquelle la Métropole fera appel de ce jugement.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Juste quelques précisions : on a deux rapports sur le site Krüger, le numéro 2020-4149 sur lequel vous avez pris la parole et Gérard Claisse a répondu. Il y avait par contre, sur le numéro 2020-4148, une demande d'intervention de cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc les rapports aux voix :

- rapport n° 2020-4148 :

Adopté à l'unanimité.

- rapport n° 2020-4149 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2020-4152 - proximité, environnement et agriculture - Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association "Festival Lyon zéro déchet" pour l'organisation de l'édition 2020 du Festival Lyon 0 déchet (FLOD) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2020-4153 - proximité, environnement et agriculture - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2020 et 2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4152 et 2020-4153. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Concernant le rapport n° 2020-4152, il s'agit de l'attribution à l'association "Festival Lyon zéro déchet" d'une subvention pour son édition 2020, sachant que la Métropole, au regard de ce qu'elle a mis dans son programme local de prévention des déchets ménagers assimilés avait déjà accompagné la première édition. Je vous présente tout de suite le rapport n° 2020-4153 puisqu'il y a des interventions communes.

Le rapport n° 2020-4153 concerne une subvention d'accompagnement pour une organisation que bon nombre d'entre vous connaissent qui s'appelle Mouvement de palier qui, par le biais de formations collectives et d'organisation, dans les immeubles par le biais d'ambassadeurs et dans les entreprises aussi par le biais de salariés ambassadeurs, sensibilise à la réduction et surtout au tri des déchets. Donc, c'est au nom de la mise en œuvre de la feuille de route d'amélioration du tri que nous vous proposons ces accompagnements financiers.

Concernant la délibération n° 2020-4153, il y a un avis favorable du conseil d'exploitation. Concernant la délibération n° 2020-4152, le conseil d'exploitation de Prévention et de gestion des déchets a émis un point de vigilance pour une plus grande lisibilité qui serait souhaitable sur l'ensemble des accompagnements financiers, donc des subventions versées aux associations œuvrant dans la prévention et la gestion des déchets. Il est demandé aux services de prévoir un bilan consolidé des subventions versées aux associations pour permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

Je me permets ici d'indiquer deux choses que j'ai pris soin de dire dans la présentation, en fait il y a trois briques d'accompagnement possible pour les acteurs associatifs sur le territoire, quand on parle globalement des déchets. La première brique va être présentée un peu plus tard, c'est dans le cadre du plan d'éducation à l'environnement et au développement durable, ce qu'on appelle le PEEDD donc qui donne lieu à un suivi à la demi-journée près, suivi qui peut vous être transmis à chacun des groupes.

La deuxième brique que je vous ai citée tout à l'heure, c'est la feuille de route d'amélioration du tri qui avait été soumise au vote en décembre 2018 et là qui donne lieu à des conventions d'objectifs. Donc qui dit subventions, dit

signature d'une convention, c'est public, vous y avez accès et remise d'un bilan. La subvention est versée en deux temps donc remise d'un bilan, le bilan peut vous être transmis.

Enfin, dernière brique, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés que vous avez tous voté en décembre 2018, dans lequel il est clairement écrit que la Métropole peut accompagner financièrement des événements d'envergure qui visent à l'information, à la communication, à la sensibilisation autour des trucs et astuces concernant la réduction des déchets et le tri. C'est à ce titre que nous avons accompagné le R festival et le FLOD et pareil, les conventions sont publiques et les bilans des événements peuvent vous être remis sur simple demande par le Président de votre groupe politique. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu, pour les rapports n° 2020-4152 et 2020-4153, cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est l'occasion d'un commentaire sur l'écart entre le discours de ce zéro déchet et la réalité vécue par les habitants de nos communes.

Si nous voterons ces deux subventions, nous restons critiques de la dénomination "zéro déchet". Non, un déchet n'est pas le diable qu'il faudrait dénoncer. Le déchet est consubstantiel à la vie humaine, et la bonne gestion de ces déchets est un apprentissage citoyen, aussi bien en camping qu'en jardinage ou en randonnée. Le zéro déchet, au-delà d'un cas d'étude abstrait, ne répond à aucune réalité sociale ou économique actuelle. Certes, quelques-uns peuvent vivre en générant 100 fois moins de déchets que la moyenne des habitants mais cela n'en fait pas un objectif politique légitime.

Nous avons un objectif de réduction de 15 % à partir d'un niveau plutôt correct par rapport à d'autres Métropoles, mais qui reste élevé, et surtout, qui s'est dégradé ces deux dernières années. C'est cela le défi auquel nous sommes confrontés et qui a conduit à la feuille de route du tri des déchets délibérée en 2018, dont les premières actions ont donné des résultats en 2019 mais dont l'effet sur la réduction des déchets par habitant, le niveau et la qualité de la collecte sélective viendront, espérons-le, en 2020.

Donc, nous répétons que l'urgence, ce sont les efforts d'un côté pour sanctionner beaucoup plus systématiquement les comportements inciviques et nous nous félicitons du texte législatif délibéré qui autorise, qui devrait autoriser je ne sais pas exactement quand d'ailleurs, la vidéo-verbalisation sur les dépôts sauvages, je n'ai pas trop regardé plus généralement sur le code de l'environnement.

Donc d'une part, sanctionner beaucoup plus systématiquement et de l'autre, faire évoluer les comportements de la majorité des habitants dans des actions réalistes et non punitives, ne considérant pas par exemple qu'il y a nécessairement quelqu'un à la maison prenant le temps de préparer chaque jour un repas sans aucun produit préparé. Je suis le premier à apprécier parfois prendre du temps dans un joli petit marché provençal pour décider du menu du repas à partir des envies de produits de producteurs, mais le plus souvent en semaine, je privilégie une cuisine rapide, qui consomme donc des marchandises emballées.

Nous considérons donc que les moyens de la prévention restent insuffisants et nous demanderons, dès le début du prochain mandat, que la feuille de route soit évaluée fin 2020 pour que ces moyens soient adaptés pour tenir l'objectif à terme de 15 % de réduction.

Il est d'ailleurs frappant de constater que nous avons mis en œuvre l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier, sans aucune campagne de communication, sans pratiquement aucune information des habitants, à tel point que pour la plupart, on ne sait pas très bien s'il faut appliquer les nouvelles règles ou pas. On m'a dit en commission que nos centres de tri étaient tous opérationnels pour accepter tous les plastiques, mais je n'en étais pas sûr. Que peuvent bien en penser la majorité des habitants ?

De même, nous sommes interrogatifs sur la qualité de service actuelle à partir de nombreux témoignages de difficultés de collecte, notamment dans les quartiers populaires, mais sans doute pas seulement. Nous aurions vraiment besoin d'un indicateur régulier de suivi du nombre d'incidents de collecte, du nombre de points de collecte non collectés par quartier et des raisons et actions mises en œuvre pour y remédier en lien étroit avec les communes.

Oui vraiment, au lieu de parler d'une société de zéro déchet qui n'existe pas, nous devrions être beaucoup plus concentrés sur les moyens de la prévention et de la qualité de la collecte. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Intervention sur le rapport n° 2020-4153 : quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RANTONNET : Monsieur le Président, chers collègues, nous votons encore, une fois de plus une salve de subventions pour des associations œuvrant pour l'amélioration de la qualité du tri sur le territoire de la

Métropole. Le travail des associations, des salariés, des bénévoles est remarquable. Leur engagement est d'autant plus salubre que leurs intentions sont de mieux agir et faire agir en faveur du développement durable. C'est plutôt sur la pertinence des financements métropolitains en faveur de la politique du tri qu'il convient de s'interroger.

Depuis cinq ans, nous contestons votre méthode empirique qui consiste à chaque fois qu'une nouvelle idée émerge à "mettre au pot", soit pour voir, soit pour tenter, soit pour palier à une insuffisance ou pire, à une incapacité de l'action publique. Notre intervention met en exergue votre absence totale de réflexion sur la manière d'organiser la politique de prévention du tri sélectif.

Or, votre carence a un impact aussi bien financier qu'environnemental. Les chiffres sont malheureusement consternants. Les refus de tri sont passés de 30 % en 2016 à 35 % en 2018. Ce sont 2 838 tonnes qui ont dû trouver une autre forme de gestion que le recyclage. Alors on enterre, on brûle, on dégrade un peu plus la qualité de l'air, c'est le contraire de vos bonnes intentions. Bienvenue en territoire de l'hypocrisie, monsieur le Président ! Parce que vous ne vous dotez pas des moyens d'avoir une vraie ambition pour le tri dans la 2^{ème} Métropole de France.

Sur ce sujet du tri, l'argent public transféré à une association masque mal votre inertie à mettre en place un mode opératoire de traitement amont/aval. L'évolution de ce 1^{er} janvier, comme vient de le souligner monsieur Millet, est flagrante de votre incapacité à mettre en œuvre une politique de tri. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le bac de tri des Grand Lyonnais accueille tous les emballages en plastique en plus des emballages en carton, papier et métal déjà acceptés. Encore un effet d'annonce pour dire que vous anticipez sur une obligation qui s'imposera en 2022.

Cela devrait représenter tout de même 10 500 tonnes de plus sur un tonnage 2018 évalué par les services à 38 760 tonnes et 40 000 tonnes ici dans Le Met', à la diffusion de tout un chacun. Nous n'en sommes plus à 8 % près sur le nombre de tonnage excédentaire, autant dire qu'il convient d'anticiper ce changement majeur des conditions de traitement. Eh bien, dans nos communes, ni la contenance des bacs, ni les conditions de ramassage n'ont été adaptées pour se mettre en conformité avec cette nouvelle pratique, pas plus que vous n'avez anticipé le débordement des bacs avec les fêtes de fin d'année alors que vous avez surinformé un calendrier planifié de longue date, nos concitoyens ricanent sur cette incompétence.

À ce jour, nous sommes toujours sans nouvelle de l'organisation concrète de votre collecte. Ce n'est pourtant pas les moyens financiers qui manquent puisque le Tribunal administratif a condamné une fois encore la Métropole. En effet, vous utilisez les recettes de la taxe sur les ordures ménagères pour payer le train de vie de la collectivité sans aucun rapport avec la gestion des déchets. Remarquez au moins vous sauvegardez une bonne conscience avec le vote bienveillant des élus d'Europe Écologie-Les Verts !

En conclusion, monsieur le Président, nous voterons bien sûr cette subvention symbolique à l'association le Mouvement de palier mais nous ne pouvons pas nous contenter de votre bonne conscience dans une stratégie gribouille. Le dérèglement climatique exige des actions plus efficaces que vous ne parvenez pas à concrétiser dans un plan d'ensemble.

Ne jetez plus notre argent par les fenêtres, monsieur le Président ! Donnez-nous plutôt la date précise de livraison des bacs gris à couvercle jaune dont nous ne voyons toujours pas la couleur verte. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je vous ai connu plus mesuré dans le privé que dans une intervention publique mais c'est peut-être que la période exacerbe les sentiments négatifs et positifs.

Alors, je vais passer la parole à Emeline Baume qui, elle, va vous répondre précisément sur les questions de cette délibération. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Cher collègue, vu que vous avez pointé directement les élus Europe Écologie-Les Verts et notre bienveillance, je vais vous citer un économiste qui était là, lors des deuxièmes rencontres de l'économie circulaire. Si vous aviez été présent mais peut-être étiez-vous présent dans le public, au côté de l'ensemble des entrepreneurs qui étaient là. Il s'appelle Patrice Vuidel, cet économiste spécialiste de l'économie de la fonctionnalité. Il a invité l'ensemble des acteurs du territoire à mobiliser deux postures : la bienveillance, celle que vous accordez aux élus écologistes présents ici, et l'exigence. Et c'est plutôt sur une ligne de l'exigence que nous essayons d'agir collectivement ici dans cet Exécutif.

En tout cas, sur ces questions-là, il ne vous aura pas échappé que, alors je vais essayer de répondre point par point. Oui, l'extension des consignes plastiques que vous avez pointée, ont été relayées dans le Met', oui il y a eu des guides du tri donnés dans l'ensemble des Mairies. Les avez-vous relayés auprès de vos habitants ? Ça, je ne sais. Oui il y a une partie des communes qui ont eu droit à des changements de bacs bien en amont des bacs de tri, bacs verts à couvercle jaune et pas bacs gris à couvercle jaune, ces dernières années. La Métropole a fait le choix de proposer d'abord aux habitants d'effectuer ce geste simple, de simplifier le geste, et ensuite de remettre à plat la dotation en bac vert car il ne vous échappera pas, c'est financé par la TEOM, que c'est la Métropole qui

est propriétaire des bacs de tri. Et il n'échappera pas à Pierre-Alain Millet parce qu'il l'a pointé, que désormais et nous faisons le test sur Villeurbanne, avant de donner des bacs plus volumineux ou plus de bacs, des agents du service public viennent vérifier la qualité. Oui, cela prend du temps parce que la proximité, cela prend du temps.

Je vous indique que, personnellement, j'ai participé à cinq Conférences des Maires, elles ne sont pas toutes finies, où nous avons évoqué ces questions de prévention et d'amélioration du tri et que, comme vous l'indiquez, comme ça en assemblée, effectivement tout doit se faire entre les subdivisions, la direction des déchets et vos Mairies. Si nous ne relayons pas ensemble le même message, non pas pour aller vers le zéro déchet culpabilisant mais vers une économie circulaire territoriale et un zéro gaspillage, nous n'y arriverons pas.

Quand vous nous indiquez qu'en gros, on n'est pas clair, je vous invite aussi à prendre un bus ou votre vélo pour aller jusqu'à Chassieu au centre de tri Paprec et je vous invite même à discuter en direct avec Paprec qui est un groupe industriel qui s'est engagé, il me semble, sur ces questions de tri, à aller voir comment on va chercher les résines plastiques, où sont les contrats de reprise en Europe et comment cela a fait sens au jour d'aujourd'hui pour proposer cette simplification de geste et, en même temps, développer ce soutien industriel dans lequel la Métropole a investi grâce à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour revenir aux questions d'associations, et je vais reformuler ce que vous faisiez sous-entendre, aux questions de clientélisme. J'indique juste à l'ensemble des élus qui ont écouté votre propos qu'en 2018-2019, en fait on a accompagné trois structures dont une que vous ne pouvez absolument pas remettre en cause, à savoir un bailleur social qui agit sur Vaulx en Velin, c'est Dynacité. L'autre structure, c'était Mouvement de palier, je peux vous remettre de la main à la main ce que Mouvement de palier crée. Ils font très clairement un complément à l'offre d'information et de communication de la Métropole. Ce sont des informations pragmatiques, pratico-pratiques qu'ils remettent à des hommes et des femmes qui sont engagés pour que les consignes de tri soient correctement appliquées dans leurs immeubles. C'est ce qu'on appelle de l'éducation à la citoyenneté, c'est ce qu'on appelle des démarches communautaires.

Vous avez toujours soutenu le PEEDD en questionnant les bilans, c'est ce qu'on a mis dans la feuille de route, amélioration du tri et c'est ce qu'on a aussi mis dans notre contrat avec un éco-organisme que vous connaissez bien, qui s'appelle Citeo (ex Eco-emballages). Nous nous sommes engagés à compléter les actions des agents du service public avec des actions des habitants, dans le cadre de structures d'éducation populaire parce qu'au jour d'aujourd'hui et peut-être que demain cela changera mais nous y croyons.

Pour terminer sur les questions de prévention, je pense que, le plus simple, quand même, sur ces enjeux-là, c'est aussi de s'accorder sur le fait que les données quantitatives que vous avez, sont des données à un an d'écart. Alors, oui, nous avons de très mauvais résultats. Moi, je ne l'ai pas caché, ni en CCSPL (commission consultative des services publics locaux), ni en CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi), peut-être que c'est votre collègue qui viendra du plan de prévention des déchets ce mercredi. Nous avons des mauvais résultats parce que nous n'avons voté ces politiques publiques que fin 2018, mises en œuvre en 2019. Cela veut dire que c'est l'année prochaine que vous pourrez vous permettre de critiquer l'équipe actuelle.

Enfin, j'indique comme l'a indiqué la Métropole autrement et peut-être d'autres collègues dans leurs interventions, qu'on est sur deux jambes complètement différentes : une jambe qui est sur l'accompagnement des changements de comportement et cela se fait partout à la maison, dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, dans les organisations économiques, par l'exemplarité de la Métropole, et il y a un autre pied qui est sur la structuration des filières d'activité économique et cela se fait avec mon autre casquette économie circulaire mais cela se fait aussi avec le développement économique, cela se fait avec ce que vous faites dans vos Mairies, sur les zones d'activités. On ne peut pas le faire tout seul. Alors, c'est facile de crier comme cela que l'on ne résout pas tous les problèmes mais vu que nous sommes dans une période particulière, je ne vais pas me permettre de vous pointer les mauvais résultats d'autres collègues qui dirigent des territoires, des gros territoires sur ces questions de prévention -je peux vous citer à minima Marseille- de prévention et de tri des déchets. Je pense que nous ferions mieux tous collectivement d'admettre que nous avons les chercheurs, les structures industrielles et les structures d'éducation populaire et que nous devons être bienveillants et efficaces ensemble.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Rantonnet, c'était une réponse assez concrète et bien loin de polémique en réalité, pour avancer sur ces sujets qui doivent faire consensus dans cette Métropole.

Je mets d'abord le rapport n° 2020-4152 aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Je mets le rapport n° 2020-4153 aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2020-4138 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles n'étant pas là et madame la Conseillère déléguée Baume ayant pris son rythme de croisière, si je puis dire, elle va continuer. Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4138. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément : Il s'agit du plan d'éducation à l'environnement et au développement durable qui a été présenté en commission proximité et environnement, que vous connaissez tous et qui agit sur une multiplicité de thématiques avec une subvention globale.

Donc, c'est bien de l'accompagnement financier direct des 37 associations partenaires avec une subvention moyenne allouée à chaque structure de 20 496 € sur un total global de 758 370 €. Il est en hausse de 13 000 € par rapport à l'année dernière, sachant que la spécificité du PEDD, c'est d'accompagner les structures d'enseignement et d'éducation, donc les collèges et les écoles, mais aussi d'accompagner des groupes d'adultes, c'était le choix et l'orientation de Bruno Charles ainsi qu'une intervention prioritaire autant que possible. Donc, c'est dans le respect du choix des équipes éducatives dans les quartiers politique de la ville, à savoir 36 % des actions sont en quartier politique de la ville, et les interventions sont sur 33 communes différentes. Je tiens à préciser que le suivi est fait à la demi-journée près et que cela vous est communicable. Je vous remercie pour votre vote favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est, pour notre groupe, essentiel. En effet, on peut, monsieur le Président, adhérer et féliciter votre ambition en matière de développement durable mais si cette ambition n'est pas impulsée, partagée et colportée avec les forces vives de notre territoire impliqué, qui sont de véritables relais, elle perd de son impact. Il est donc essentiel, dans cette impérieuse transition écologique, de soutenir résolument les initiatives qui conduisent chacun à devenir un éco-citoyen. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME, en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément.

N° 2020-4142 - proximité, environnement et agriculture - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4142. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément : Il s'agit d'un rapport qui met en œuvre une partie de la trame verte, à savoir un accompagnement financier pour deux organisations : le Passe-jardins qui forme et qui anime le réseau des jardins partagés et familiaux et le CRBA que les habitants de Charly connaissent bien, qui lui accompagne des réunions et transmet à l'ensemble des jardiniers amateurs et volontaires des graines et des espèces locales pour une redissémination de ces espèces-là.

Il est question de subventions de 89 880 € pour le Passe-jardins, donc pour cette dynamique "jardins collectifs", et de 100 000 € pour le CRBA. C'est identique à l'année 2019 et cela représente 50 % du budget pour ce qui est du CRBA. Je vous remercie pour votre vote favorable. Je vous rappelle que c'est un bon signal donné à l'ensemble des femmes et des hommes qui décident de passer du temps en pied d'immeubles dans leurs quartiers et dans

leurs communes parce qu'au-delà de la trame verte et de la biodiversité, il y a le lien social, le lien intergénérationnel, le faire ensemble qui est essentiel et qui est promu par le Passe-jardins.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés (EELV).

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président, intervention retirée, étant donné l'excellente intervention de mon amie Emeline.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Conseillère BARBASSO-BRUAS : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, tout juste installée et une intervention. En effet, une vraie motivation car le sujet a des enjeux qui dépassent la Ville de Charly. Les enjeux sont sociétaux. Aussi, je voudrais vous dire que l'année 2020 est un vrai tournant. Marquée par des élections, et pour nous habitants de la Commune de Charly, par un début d'année sans Claude Vial que nous regrettons profondément. Il nous incombe de penser à la continuité des actions pour 2020 et notamment à poursuivre le travail passionné et engagé par Claude dans l'intérêt de notre commune, de la Métropole et de notre planète avec le CRBA.

Le Centre de ressources de botanique appliquée de Charly est indéniablement un des projets qu'il s'agit de soutenir, tant il est exemplaire. Pour ceux qui n'ont pas fait le déplacement en avril 2019 pour l'inauguration de son installation, il faut imaginer un ancien domaine agricole de plusieurs hectares, un patrimoine vert classé aux monuments historiques accueillant de multiples espèces de végétaux. Mais ce qu'il faut y voir, ce n'est pas qu'un ancien corps de ferme, des bâtis agricoles, une serre, une orangerie rénovée, c'est un lieu à la pointe, unique en son genre, un laboratoire de la biodiversité qui étudie les végétaux d'hier et d'aujourd'hui pour répondre aux enjeux de demain, tels que l'appauvrissement génétique et nutritionnel de nos végétaux et semences, l'appauvrissement de nos sols et les changements climatiques.

C'est aussi la capacité d'une commune de taille modeste à travailler avec une grande ville internationale comme Saint Pétersbourg. En effet, le principe même du CRBA est de constituer une collection de végétaux variés et anciens, de partager des ressources documentaires et de concevoir des programmes de recherches avec l'Institut Vavilov basé à Saint Pétersbourg, un institut renommé, une des plus grandes banques de variétés végétales.

Enfin, c'est un lieu qui fédère tout un écosystème et tout un ensemble de compétences, en termes d'expertise sur de la conception de jardins historiques ou expérimentaux, d'études sur les applications possibles de certaines plantes, voire de conception de jardins à la demande de partenaires privés. Le CRBA est connecté avec tout un ensemble de partenaires variés et multiples. En cela, soutenir le CRBA, comme le fait la Métropole depuis le début, c'est participer au rayonnement de notre territoire et s'inscrire dans un monde globalisé où les enjeux vont au-delà des limites administratives métropolitaines.

Aussi, il est crucial aujourd'hui de continuer de soutenir le CRBA. Les subventions de fonctionnement qui sont soumises au vote permettront d'animer ce centre, d'actualiser entre autres différents supports et bien d'autres choses, s'inscrivent dans cette logique. Mais notre intergroupe défend la nécessité d'aller plus loin dans les années à venir, afin d'ancrer ce centre comme une vraie référence en la matière sur notre territoire et en France car c'est unique. Et pourquoi ne pas trouver, grâce à ce lieu, des concepts innovants basés sur les plantes dans les domaines des arts, des techniques, des sciences, de l'industrie.

Enfin, je ne peux pas finir cette intervention sans mentionner l'engagement profond que Claude Vial avait envers ce projet, un projet d'avenir pour notre génération et celle d'après. Il l'a porté jusqu'au bout et l'inauguration en 2019 de la ferme Melchior a marqué la concrétisation de toute cette énergie. Une énergie qu'il nous faut garder pour répondre au besoin crucial de développer ces ressources végétales, au cœur des enjeux de demain.

Enfin, je clôturerai cette allocution en remerciant, au nom des Charlyrots et du Conseil municipal de Charly, toutes les personnes ici présentes et ailleurs qui nous ont soutenus par leurs pensées, leurs messages et leurs présences lors des obsèques de Claude Vial. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Barbasso-Bruas. Juste quelques mots pour rebondir sur ce que vous dites et remercier d'abord monsieur Bruno Charles qui ne peut pas être là aujourd'hui mais qui a beaucoup porté ce dossier. Et bien sûr, à nouveau, saluer la mémoire de monsieur Claude Vial qui s'était emparé lui aussi du dossier avec une extrême vigueur, avec beaucoup de convictions. Et je crois que nous sommes très heureux d'acter ici cette aide importante pour cette installation-là. Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME, en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément.

N° 2020-4144 - proximité, environnement et agriculture - Appel à projets 2019 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2020-4144. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément : Il s'agit donc de voter l'accompagnement financier suite à l'appel à projets 2019 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains, ce que l'on nomme PENAP.

Pour rappel, nous avons six territoires PENAP, et PENAP au nom de la Métropole, cela veut dire cinq actions : pérenniser la destination agricole du foncier, renforcer l'ancrage territorial de l'activité agricole rémunératrice, encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments, préserver et restaurer les continuités écologiques et renforcer le lien entre la ville et la campagne.

Il vous est proposé d'accompagner financièrement, suite à un comité de pilotage qui a eu lieu le 14 novembre dernier, 10 projets parmi lesquels cinq sont portés par le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, puis ensuite une série de projets un petit peu partout sur le territoire. Je vous invite à voter favorablement et juste un clin d'œil pour un sujet qui devrait tous vous mobiliser, qui fait le lien aussi avec le CRBA, à savoir le soutien qui est donné au réseau des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui va travailler à la question de la production de semences et de plans potagers biologiques issus de variétés anciennes. Je pense que c'est une continuité aussi et une coordination avec le CRBA et c'est surtout le début d'un travail collectif sur des questions essentielles d'autonomie des paysans et paysannes et des agricultrices et agriculteurs. Je vous invite à voter favorablement, comme l'ont proposé les membres de la commission proximité et environnement, cette série de subventions.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Dans le cadre des vœux et de la bienveillance, nous retirons notre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, là, quelqu'un me dit qu'il faut s'inquiéter.

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Non. Pourquoi voir toujours le mal ? Je ne comprends pas. Merci beaucoup, monsieur Cochet. Donc, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME, en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément.

N° 2020-4145 - proximité, environnement et agriculture - Politique agricole - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2020 et à des porteurs de projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2020-4146 - proximité, environnement et agriculture - Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2020 et clôture du programme 2019 - Avenants aux conventions partenariales 2017 et 2018 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2020 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2020-4145 et 2020-4146. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément : Il s'agit d'accompagner les organisations professionnelles agricoles pour leurs actions de 2020 ainsi que la mise en œuvre de ce qu'on appelle le projet agro-environnemental et climatique puisqu'il y a des actions collectives. Donc, à chaque fois, des accompagnements de structures que vous connaissez sur le territoire, à savoir aussi bien des structures institutionnelles comme la Chambre d'agriculture, que des structures qui sont nées de dynamique collective et communautaire comme l'ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire), le bio, l'ADDEAR (association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural) pour le développement de l'entrepreneuriat et des activités économiques autour des productions agricoles, toujours le réseau des AMAP, le Bol.

Je pense que vous avez tous lu avec assiduité l'ensemble de ces propositions d'accompagnement qui font sens de mon point de vue toujours pareil, je vous le relis au CRBA puisque le CRBA faisait consensus, à savoir se dire que certes le territoire métropolitain n'est pas un immense territoire agricole mais que les femmes et les hommes et les organisations économiques collectives qui sont sur ce territoire réfléchissent aussi à travailler en coopération avec des acteurs qui produisent et qui élèvent à l'extérieur du territoire, à l'échelle du pôle métropolitain urbain. Je vous remercie pour votre vote favorable qui a été émis aussi par la commission proximité et environnement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir sur le rapport n° 2020-4145.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, c'était simplement une intervention courte, pour vous dire combien on ne peut qu'approuver la politique qui a été mise en place. En ma qualité de Président du Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, et avec tous mes collègues qui participent au syndicat, on ne peut que se réjouir des actions qui sont mises en œuvre, en particulier et j'insiste, sur la transmission des exploitations, l'installation et l'emploi. Je voudrais aussi rappeler tout ce que nous faisons pour la diversité des productions, la mise en valeur des productions et la valeur ajoutée au niveau des exploitations puis surtout de préserver l'outil de production et la diversité des exploitations. D'ailleurs, nous constatons beaucoup de succès puisqu'il y a beaucoup de jeunes agriculteurs qui s'intéressent et qui souhaitent développer leurs activités.

Donc, aujourd'hui, nous avons une politique d'actions foncières importantes qui doit justement permettre encore l'installation de jeunes agriculteurs. Je crois que le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or a été précurseur en la matière et je remercie tous les acteurs qui justement permettent cette synergie afin de développer l'agriculture péri-urbaine dans les Monts d'Or et j'en veux pour preuve aussi la belle opération que l'on est en train de mettre en place sur le domaine de La Morelle à Curis. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il n'y a pas d'intervention sur les autres rapports parce que c'était le GRAM.

Le rapport n° 2020-4145 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

"- Dans l'exposé des motifs, il convient de supprimer "**VIII - Le Bol**" et de lire :

VIII - Le service de remplacement du Rhône

IX - Projet Semences d'or porté par l'association Charézieux Nature

X - Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique dans les restaurants - Cluster Bio

- Dans le dispositif, il convient de lire :

1° - Approuve :

a) l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 270 052 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 27 866 € au profit de l'association GDS du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 26 940 € au profit de l'ARDAB,
- 15 320 € au profit de l'ADDEAR,
- 42 416 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 3 880 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 19 760 € au profit de Charézieux Nature,
- 29 817 € au profit de Cluster Bio,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole, pour l'année 2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 3 187 € à Charézieux Nature,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69), l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRA, le Service de remplacement du Rhône, l'association Charézieux Nature et Cluster Bio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 270 052 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

au lieu de :

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 312 552 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 27 866 € au profit de l'association GDS du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 26 940 € au profit de l'ARDAB,
- 15 320 € au profit de l'ADDEAR,
- 42 416 € au profit de l'association le réseau des AMAP AuRA,
- 42 500 € au profit de l'association Le Bol,
- 3 880 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 19 760 € au profit de Charézieux Nature,
- 29 817 € au profit de Cluster Bio,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole, pour l'année 2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement de 3 187 € à Charézieux Nature,

c) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69), l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP AuRA, l'association Le Bol, le Service de remplacement du Rhône, l'association Charézieux Nature et Cluster Bio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 312 552 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174."

Je vais mettre le rapport n° 2020-4145 aux voix.

Adopté à l'unanimité, monsieur Lucien BARGE, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° 2020-4145 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Le rapport n° 2020-4146 fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, III - Avenants aux conventions de partenariat 2017 et 2018,

il convient de lire :

- "Le coût réel du programme 2018, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 169 744 €, soit 83 % du coût prévisionnel."

au lieu de

- "Le coût réel du programme 2018, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 165 224 €, soit 81 % du coût prévisionnel."

Je vais mettre le rapport n° 2020-4146 aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME, en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément.

N° 2020-4078 - déplacements et voirie - Lyon 7° - Tarification du parking Vercors - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Véron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4078.

Monsieur Véron n'est pas là. Il était favorable ainsi que la commission au rapport n° 2020-4078 sur la tarification du parking Vercors et la Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés (EELV).

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, chers collègues, s'il y avait un avis favorable de la commission, il n'y avait pas un avis unanime. Juste pour vous dire que la maladie du parking voitures est une maladie longue à soigner, les rechutes sont nombreuses, les dommages collatéraux, rarement évalués. Un bel exemple ici avec ce parking du Vercors, situé dans le 7^{ème} arrondissement.

Parce que créer ce parking de surface est tout à fait inutile dans un quartier où 75 % des places sur voirie sont gratuites. Pour rappel, la moyenne sur Lyon est de 37 % de places gratuites, donc 63 % de payantes. L'offre de stationnement sur le quartier de Gerland est importante : 1 200 places publiques de stationnement dans un périmètre de 300 mètres autour de la place des Pavillons, soit un ratio de 43 places par hectare pour une moyenne lyonnaise de 23 places par hectare. Voyez l'importance de faire un parking.

Donc, étendre le stationnement payant résoudra bien mieux le problème des voitures ventouses et facilitera les rotations tout en décongestionnant le stationnement entre 12 et 14 heures puisque c'est l'objectif annoncé et recherché. Mais cela a été visiblement refusé. Quel signal donnons-nous alors qu'il y a une dynamique alternative dans ce quartier avec le lancement d'un plan de mobilité inter-entreprises que la Métropole encourage, que beaucoup d'acteurs économiques du quartier encouragent et soutiennent ? C'est vraiment là, je trouve moi, le retour vers le XX^e siècle. Nous voterons donc contre ce dossier et nous vous appelons, chers collègues, à faire de même.

Je conclus en rappelant notre opposition aux travaux de terrassement du parking sous la place Béraudier à Part-Dieu, travaux qui doivent débuter à l'été 2020. Rappeler que ce parking doit contenir plus de 1 000 places voitures. Tout démontre avec les dynamiques actuelles dans le quartier que ce parking sera contre-productif, en contradiction, cela il l'est déjà, avec les objectifs du PDU (plan de déplacements urbains). Nous pourrions et devrions nous en passer. Que l'on construise un ou deux niveaux, je l'ai déjà dit, pour les vélos, pour les taxis, pour une dépose-minute, pour l'auto-partage, cela est nécessaire, mais pas au-delà. Mais, malheureusement, les vieilles logiques ont la vie dure, il va donc falloir changer de logiciel très vite et très bientôt. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Picot, vous vouliez dire un mot comme Maire du 7^{ème} arrondissement.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais dire ici que notre collègue est bien loin des réalités du quartier de la place des Pavillons dans laquelle s'inscrit ce projet. Et si je suis tout à fait d'accord pour s'engager sur la voie de la transition écologique qui est urgente, encore faut-il la mener de front avec la transition sociale et la transition démocratique.

A proximité de la Halle Tony Garnier et du stade de Gerland, en bordure du Biodistrict puisque c'est de ce secteur-là que nous parlons, la place des Pavillons dispose de nombreux atouts. Cependant, elle souffre aujourd'hui d'un manque de visibilité dans ce secteur en plein développement dont se plaignent les commerçants et les habitants de ce quartier.

C'est la raison pour laquelle la Métropole a en projet sa requalification avec la rue Marcel Mérieux afin de lui redonner une fonction de cœur de quartier au sud de Gerland et de la rendre plus attractive. Le projet prévoit la modernisation de l'espace public en une place piétonne, l'intégration des modes doux et la mise en valeur des deux pavillons, témoignages des anciennes entrées des abattoirs de Lyon. Mais il s'agit aussi de conforter l'activité des commerces et de leurs terrasses alors que le casino doit déménager en 2021 dans l'îlot Fontenay nord avec un parking souterrain.

Ce projet a été présenté en réunion publique, en avril et en décembre 2018. Associations, habitants, commerçants, Mairies d'arrondissements, nous partageons tous les objectifs de la requalification. C'est peu dire que sa mise en œuvre est attendue. Cependant, les travaux vont de fait limiter la capacité de stationnement du quartier et il a fallu prendre en compte les considérations et les besoins exprimés en réunion pour ne pas obérer le potentiel commercial de la place et limiter l'impact du chantier. Vous savez que les commerçants de ce secteur sont, du fait de la bonne coordination avec la Confluence, très pénalisés par le développement commercial de la Confluence.

Alors, différents scénarii ont été étudiés par les services de la Métropole. Aujourd'hui, le changement de tarification du parc du Vercors constitue la meilleure alternative afin d'accompagner les travaux de voirie. D'autres solutions auraient permis de créer des places de stationnement complémentaires mais à des coûts prohibitifs et, celles-ci, nous les avons écartées. Le changement d'utilisation du parc de Vercors permet de réserver, à la clientèle des commerces, des places existantes souvent utilisées par des véhicules ventouses ou pour du stationnement pendulaire avec une tarification horaire adaptée à un usage de courte durée puisque les deux premières heures sont gratuites.

Il permettra d'intégrer cette année les travaux de requalification de la place des Pavillons et, comme nous nous y étions engagés avec Michel Le Faou, nous présenterons cette solution aux riverains et aux commerces le 30 janvier prochain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Sécheresse, vous vouliez dire un mot.

M. le Conseiller SÉCHERESSE : Je voudrais m'associer aux propos de madame la Maire Myriam Picot du 7^{ème} arrondissement. Elle a très bien résumé la situation sur l'ensemble des questions qui se sont posées à nous. Personnellement, en tant qu'adjoint à la sécurité, au stationnement, aux circulations, etc., j'ai participé également aux réunions avec madame Picot. Nous étions arrivés à un équilibre sur le quartier, un ensemble de questions se posaient encore, je me souviens, les questions de livraison, par exemple, la question des transporteurs de fonds, il y a des localisations précises à encore choisir mais, bien entendu, je voudrais quand même dire que la Ville de Lyon s'associe tout à fait à ce que vient de dire madame Picot.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Conseiller délégué VÉRON, absent momentanément.

N° 2020-4080 - déplacements et voirie - Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Attribution d'une subvention d'équipement pour le financement des travaux de voirie / espaces publics et d'évolution des systèmes de transport de l'opération Lyon Part-Dieu (aménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano n'étant pas arrivé, c'est monsieur le Vice-Président Le Faou qui va prendre la main sur le rapport n° 2020-4080.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément : Monsieur le Président, mes chers collègues, je supplée Jean-Luc Da Passano qui est retenu ce matin par une cérémonie d'obsèques. Il s'agit là de la délibération n° 2020-4080 ayant trait au SYTRAL et, en l'occurrence, il s'agit d'attribuer une subvention d'équipement pour le financement d'un certain nombre de travaux de voirie et d'espaces publics, en lien avec l'évolution des systèmes de transport et du système d'échanges au niveau de l'opération Part-Dieu, en lien avec le pôle d'échanges multimodal de Part-Dieu.

Pour mémoire et je pense qu'ici, l'ensemble des élus ont tout cela en tête, les statuts du SYTRAL ayant été modifiés le 31 août 2017, nous avons prévu une diminution de 3 % de la participation annuelle statutaire de fonctionnement versée par la Métropole de Lyon, à compter de l'année 2017 jusqu'à l'année 2020 comprise. À compter de 2021, le montant de la participation sera revalorisé chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation de l'année N-1.

Au regard de la participation sur l'année 2020, cette participation fait apparaître un différentiel négatif par rapport à l'année antérieure de 3 946 000 €. Il est proposé d'octroyer au SYTRAL une subvention d'équipement fléchée sur l'aménagement d'espaces publics et des infrastructures en lien avec le pôle d'échanges multimodal car le SYTRAL participe bien évidemment à la mise en œuvre aussi de cette politique publique visant à l'amélioration des mobilités sur notre territoire et en lien avec la transformation du pôle d'échanges de la Part-Dieu. Cette délibération a recueilli un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concernant la réorganisation du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, est pour nous l'occasion de revenir, une dernière fois, peut-être, pour ce mandat, sur le projet que nous portons sur ce quartier. Nous voulons ici confirmer la Part-Dieu comme étant le cœur de la Métropole, évidemment un cœur économique en étant devenu un centre d'affaires de référence pour notre Métropole et même bien plus largement, plus de 2 200 entreprises et près de 60 000 salariés y sont aujourd'hui situés, mais aussi un cœur commercial au cœur des déplacements, notamment ferroviaires.

C'est pour cela que nous avons entrepris des travaux pour confirmer la place de la gare de la Part-Dieu comme celle du hub métropolitain avec, notamment, son agrandissement qui prend forme jour après jour et qui doit permettre de fluidifier les déplacements et d'améliorer les services offerts aux usagers.

D'ailleurs, je regrette que l'on évoque très souvent les nuisances liées à ces travaux et trop peu souvent l'intelligence et l'importance de ces travaux complexes en site occupé. Nous devrions plutôt saluer l'ensemble des partenaires et des entreprises, l'ensemble des femmes et des hommes qui travaillent sur cet exceptionnel chantier. Ces travaux considérables ont pour ambition de conforter cette place acquise par la Part-Dieu au niveau européen mais aussi de faciliter notre vie au quotidien et d'améliorer notre cadre de vie, en faire un quartier végétalisé, piéton où les modes doux et les transports auront tous leurs places.

Cette ambition a déjà des réalisations concrètes à quelques mètres d'ici avec la transformation de la rue Garibaldi, laissant une plus grande place aux vélos et aux bus, celle du cours Lafayette en double-site propre pour le C3 et puis, dans quelques semaines, nous pourrions découvrir un boulevard Vivier Merle où la circulation en surface sera apaisée et où nous pourrions réaliser un parvis entre la gare et le centre commercial.

Nous devons donc continuer à penser un quartier à vivre avec une mixité des usages forte, une amélioration continue de l'offre de logements dans une densification affirmée, certes, mais raisonnée, acceptable, notamment en créant des sas de respiration ou en végétalisant les espaces publics et en s'engageant encore plus dans l'éco-construction. Mais cette logique d'un centre fort, autour du quartier de la Part-Dieu, ne doit pas nous faire oublier cette impérieuse nécessité de consolider une Métropole multipolaire.

Demain, nous devons penser notre territoire en ne concentrant pas tous les échanges autour d'un seul quartier d'un seul centre. Nous devons enfin réaliser réellement cette Métropole multipolaire. Ce nouveau destin, ce développement plus équilibré doit être propice à un autre développement des logements et des services sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Demain, je fais le vœu que l'équipe qui sera à la tête de cette Métropole continuera de penser à cet indispensable accompagnement des communes dans ce développement, notamment en matière de logements, en les aidant à financer aussi les services qui vont avec, par exemple en termes d'équipements et d'infrastructures, notamment de transports en commun.

Notre groupe Centre démocrate votera donc cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés (EELV).

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons cette délibération qui est bienvenue à notre sens. C'est sans doute la dernière délibération du mandat où il nous est possible de parler du SYTRAL dont je suis administrateur avec 22 autres collègues, Conseillers ici présents. Je ne parlerai pas du devenir de la concession Rhônexpress même si je pense que cela aurait dû être débattu dans cette assemblée parce que c'est très important puisqu'il s'agit d'orientation politique importante.

Non, je veux plutôt vous parler de la transparence et de la gouvernance du SYTRAL, sujet qui est cher à vous tous et toutes, au Conseiller Geourjon en particulier, je crois, puisqu'il est souvent intervenu sur ce thème. Alors, je vous ferai part de plusieurs de mes interrogations, trois principalement.

La première concerne les vœux du SYTRAL qui ont lieu en fin de semaine : vendredi. J'ai demandé plusieurs fois le budget prévisionnel, je ne l'ai pas. Je l'ai demandé parce que j'ai trouvé ceux de l'an passé déjà extrêmement dispendieux -plus de 63 000 € HT- et je crois que je n'étais pas le seul à l'avoir dit. Cette année, puisque nous n'avons pas de lieu à louer, puisqu'ils se dérouleront dans des bâtiments appartenant au SYTRAL, le coût automatiquement devrait être moindre, vous en conviendrez, et nous devrions revenir à des sommes plus raisonnables.

Pour exemple, en 2016, quand Annie Guillemot était Présidente, les vœux à la Maison de la Danse dans le 8^{ème} arrondissement se montaient à 25 000 € HT. Vous voyez, de 25 000 €, on monte à 63 000 € et à je ne sais combien. J'aimerais en savoir plus. Et comme, en plus, nous sommes dans une période électorale, on ne peut pas

augmenter comme cela. Pour ce qui est du budget prévisionnel, donc je l'attends toujours mais je ne désespère pas qu'avec votre appui, chers collègues, nous l'obtenions.

Ma deuxième interrogation concerne ceci. Je vous montre. Il s'agit d'une très jolie boîte noire. Quand vous l'ouvrez, vous disposez d'un très joli livre cartonné -très joli cela dépend des goûts- de 160 pages agrémentées pour certaines de très jolis dessins d'une artiste lyonnaise, Audrey Apruzzese. Ce livre est doté d'un fermoir aimanté avec couverture en toile simili cuir. En l'ouvrant, nous découvrons sur la page de garde noire, en lettres d'or, une phrase sur la mobilité, comme on sait tous en faire, signée par la Présidente du SYTRAL, avec son nom et son prénom.

J'aimerais là encore disposer des devis, puisqu'il y en a forcément eu plusieurs, au vu du prix ou ce qu'on entend du prix. En effet, chers collègues, il semble que le prix à l'unité tourne à 40 €. Ceux qui iront aux vœux du SYTRAL vendredi en auront un, dans un joli sac encore avec une décoration de madame Apruzzese. Personnellement, je n'irai pas. Vous en aurez puisqu'il y en a eu 800 de produits. Je vous laisse faire la multiplication : 40x800, c'est une somme assez coquette qui dépasse certainement les 30 000 €, et qui nécessite quelques conditions de droit à respecter en termes d'appels d'offres. Et j'espère que vous tous, en tout cas, les 22 autres administrateurs et administratrices du SYTRAL, j'espère que comme moi, vous demanderez à disposer des factures, des bons de commande, etc. et des signatures des directions validant ces commandes pour être sûr que les procédés ont été réguliers.

Je trouve cela cher et inutile. Je trouve que ce sont des cadeaux inutiles, mais ce n'est que mon avis. Je trouve aussi que cela n'a rien à faire dans le budget du SYTRAL à qui on vient de verser 4 M€, ce dont je me réjouis. Je trouve -et je pense que vous le partagez- que l'argent public n'a pas à financer ce qui ressemble fort à des outils de propagande électorale. Sans me prononcer sur la légalité de cette dépense exceptionnelle en période électorale, je pense qu'à tout le moins, que sa place devrait être dans les comptes de campagne de la candidate.

Enfin, et je terminerai sur ma troisième interrogation, elle concerne l'embauche en urgence tout début janvier de cette année d'une personne pour un CDD (contrat à durée déterminée) de trois mois en "renfort réseaux sociaux". Je ne suis pas sûr que ce soit le SYTRAL qui ait besoin de renfort réseaux sociaux dont vous vous doutez combien le besoin est urgent... mais pour d'autres. Urgent et étonnant puisqu'il est rattaché directement au Cabinet de la présidence.

Le fait que cette personne ait travaillé à la Région jusqu'à fin décembre, date de sa démission, pour le groupe des élus La République En Marche, n'est bien sûr que pure coïncidence. Le fait encore que cette personne soit membre du bureau du Rhône des Jeunes avec Macron, n'est bien sûr que le fruit du hasard. Au nom de la transparence et de la sobriété dans l'utilisation des deniers publics, j'espère que toutes les réponses nécessaires nous seront apportées à ces trois questions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Alors, chers collègues, j'allais effectivement me réjouir, moi, de ce rapport justement où nous avons évoqué avec le Président de la Métropole, l'arbitrage entre subventions et investissements, et sur le fait de pouvoir répartir plus efficacement sans affecter le contrat ou la contractualisation avec l'État, de pouvoir effectivement accompagner les investissements du SYTRAL qui, sur le plan de mandat, devaient être de 1,2 milliard d'euros, et auront été finalement de 1,4 milliard d'euros.

Mais, bien évidemment, je vais répondre à monsieur Hémon. Je vais lui répondre parce que subodorer qu'il n'y aurait pas de transparence au SYTRAL, me paraît quand même particulièrement malhonnête intellectuellement puisque toutes les demandes qui peuvent être faites, et on sort d'un comité syndical qui était assez récent et il y en aura un autre d'ailleurs prochainement, toutes ces demandes et toutes celles qu'il a pu faire ont été satisfaites.

Alors, je vais rapidement balayer les trois points évoqués mais je vais surtout expliquer qu'aujourd'hui, effectivement, vous élus, une partie d'entre vous, êtes élus au SYTRAL au sein du Conseil métropolitain et qu'effectivement la plupart des enjeux structurants, et on voit aujourd'hui que les mobilités sont un sujet fondamental que tout le monde s'approprie, eh bien sont évoqués au SYTRAL, et que certains sujets, et là, moi, je vous rejoins, certains sujets pourraient être utilement évoqués au sein de notre enceinte, notamment dans le cadre de Commissions générales. Et donc, cela, bien évidemment, sur les transports, cela peut être les transports du quotidien, les plans de mandat, il me semble qu'il y en a déjà eu une sur le plan des déplacements urbains. Dans cette configuration-là, il me semble qu'effectivement, sur certains sujets, et pourquoi pas Rhônexpress, les Conseillers métropolitains sont bien évidemment tout à fait légitimes à avoir des éléments d'information.

Sur les autres points, pourquoi je dis que c'est malhonnête, je dis que c'est malhonnête puisque dans chaque collectivité, vous avez de la communication, vous avez des vœux, vous avez un certain nombre de manifestations et dire dans l'enceinte de la Métropole ce que vous n'avez jamais dit dans l'enceinte du SYTRAL est simplement

une manière de faire de la politique de manière, à mon avis, non pas seulement inélégante mais plutôt, j'allais dire un peu malhonnête et polémique. Mais je vais vous répondre.

Les vœux du SYTRAL, vous avez deux possibilités dans le cadre des vœux du SYTRAL. Vous évoquez la Maison de la Danse à une époque, puisqu'on a une grille de l'ensemble du coût des vœux qui a déjà été communiquée puisqu'on a eu des demandes de la part d'autres élus antérieurement, eh bien vous louez un lieu, vous ne louez que le lieu et vous louez le buffet. Bien évidemment, là, cela nous coûte assez peu cher, c'est un peu ce qu'on a pu faire ou ce qu'on aurait pu faire avec l'Auditorium.

Qu'est-ce qu'il se passe cette année ? Eh bien, cette année, nous allons inaugurer dans le cadre de notre plan de mandat, le centre de dépôt de bus Perrache, et vous savez que pour nous, c'est un bâtiment très important parce qu'il va nous permettre d'accueillir également des bus électriques dans le cadre du choix que nous avons tous fait de transition énergétique. Et donc, bien évidemment, ce dépôt de bus est un dépôt de bus aménagé ou très peu aménagé, justement pour accueillir les bus et qu'il nous a semblé pertinent, plutôt que de faire une séance de vœux et une séance d'inauguration puisque cela fait partie du plan de mandat, cela fait partie des investissements du plan de mandat, eh bien il nous avait semblé pertinent de faire d'une pierre deux coups. Et donc, plutôt que de faire une séance de vœux et une inauguration, de le coupler. Alors, bien évidemment, ce n'est pas un établissement qui reçoit du public, ce n'est pas un ERP, et donc il y a un certain nombre d'aménagements, de règles de sécurité, d'agents de sécurité, de fléchage au sol, d'accueil qui doivent être réalisés. Et donc cela va expliquer comment on va configurer le coût de cette inauguration qui sera également une séance de vœux.

Par ailleurs, et donc vous aurez la liste puisque sur une année que vous avez spécifiquement ciblée, c'est pour cela que je me dis que l'exercice est très malhonnête, l'année suivante lorsqu'on réorganise des vœux sur le T3 et qu'on se déporte, bien évidemment, la facture, vous pouvez le comprendre cher collègue, à l'occasion du T3, était quasiment du double l'année suivante.

Deuxième chose, le petit cahier rouge, eh bien écoutez, cela ne vous aura pas échappé, on en a pour Onlylyon, on en a à la Ville de Lyon, d'ailleurs je me suis inspirée d'un des goodies que l'on a dans nos collectivités, pour dire que lorsque nous accueillons des délégations internationales, et que les Ministres ou directeurs nous remettent des petits cahiers ou livres, eh bien nous faisons simplement la même chose, et ce n'est que le renouvellement, ce n'est pas moi qui spécifiquement ai demandé, mais j'ai demandé une seule chose, c'est d'avoir une attention particulière, cher collègue, à ce que cela ne soit pas fait en dehors de notre pays et qu'on fasse travailler les artistes locaux, et donc c'est cette artiste locale, madame Apruzzese, lyonnaise, qui a donc dessiné quelques planches de notre réseau, tout simplement, et donc ce n'est pas un panégyrique de la Présidente du SYTRAL puisqu'en général, c'est plutôt remis à des internationaux qui viennent visiter le réseau, je le rappelle, une centaine par an. On nous avait demandé un petit bilan, d'ailleurs monsieur Cochet nous avait demandé un bilan et nous l'avions fourni sur le bilan de ces délégations étrangères et nous remettons également la plaquette du SYTRAL.

Et, enfin, le renfort. Eh bien, nous passons régulièrement, dans le cadre du bureau et dans le cadre du comité syndical, tous les recrutements. Il s'avère que l'organisation du SYTRAL fait que la communication est rattachée directement au Cabinet et donc, tout simplement, le renfort a été important parce qu'il y a eu, et vous avez dû le constater chers collègues, une très forte actualité du SYTRAL. Je pense qu'il faut s'en réjouir sur les transports du quotidien, le réseau 4G qui a été mis en œuvre avant la fin de l'année, le transport à la demande dynamique qui est une particularité. Nous avons trois lieux désormais où on a un transport à la demande dynamique : Mi-plaine, Vallée de la Chimie, Techlid et où il faut faire connaître de manière importante ce système qui est entre le transport public et le transport privé, et c'est exactement la même chose sur le fait d'informer que, désormais, le réseau est ouvert jusqu'à deux heures du matin et jusqu'au 31 décembre.

Donc, plutôt que de polémiquer, cher collègue, à mon avis dans un état d'esprit qui ne vous honore pas, ce sont déjà des questions que vous auriez pu poser auprès du SYTRAL, le faire dans le cadre bien évidemment du Cabinet et puis surtout dans le cadre du comité syndical, et bien évidemment nous vous aurions apporté ces réponses et déverrouillé ce qui, somme toute, s'apparente vraiment à des points de détails techniques. Mais je me félicite du présent rapport qui permettra, comme nous l'avons échangé avec le Président, de pouvoir investir plus et de pouvoir aussi collectivement répondre à l'ambition commune que nous avons sur les mobilités. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Monsieur le Président et chers collègues, les mobilités, nous le savons tous et nous le savons bien, ce sont des enjeux majeurs de notre Métropole. Le SYTRAL est l'outil d'une volonté politique, on le voit bien aujourd'hui dans toutes nos discussions que nous voulons actives au service des citoyens, donc des usages sur le territoire des 11 collectivités et groupements qu'il fédère, lui le SYTRAL. C'est pourquoi, nous nous devons d'accompagner et de soutenir le syndicat sur des projets d'investissement nécessaires à bien des égards indispensables.

Il est vrai pour être totalement équilibré dans le raisonnement qu'une décision a été prise à plusieurs reprises parce que la priorité a été financière, d'une baisse de 3 % de la participation annuelle statutaire du fonctionnement

jusqu'en 2020, pour répondre aux exigences imposées par des économies, dans le cadre des marges de manœuvre, et ne pas dépasser le fameux taux de 1,9 %, dans le cadre de la contractualisation. Le SYTRAL pouvant d'ailleurs largement compenser cette baisse, étant un organisme dont le budget largement bénéficiaire, est considéré comme ayant une autonomie financière importante et donc a une forte capacité d'investissement.

Cependant, la vocation du SYTRAL est celle d'un service public et non d'un organisme à but lucratif. Nous saluons bien sûr sa gestion bénéficiaire mais il se doit de se réorienter et avant tout de répondre aux besoins des citoyens et aux impératifs dictés, on l'a tous dit, par la transition écologique en incitant et favorisant les changements de comportement et les usages des habitants quant à leurs déplacements, et nous savons qu'il y a besoin aujourd'hui de mesures urgentes, voire très urgentes.

Sa politique d'investissement doit davantage s'engager sur le développement multimodal des mobilités et surtout favoriser les transversales entre communes pour passer, on l'a dit très souvent, de l'étoile à la toile. Alors, même si le sujet n'est pas directement sur cette question, elle est dans tous les esprits. Je voudrais dire simplement quelques mots sur ce sujet qui alimente bien des discussions, bien des polémiques et des interprétations. Je serai court sur effectivement le contrat Rhônexpress. Des négociations se sont tenues pour obtenir une révision du contrat de Rhônexpress et envisager une adaptation du cadre d'exploitation.

La concession, nous le savons et nous le redisons, est dès son origine structurellement déséquilibrée avec une durée excessive par rapport à l'engagement financier et une prise de risque minimale du concessionnaire, comme l'a rappelé la Chambre régionale des comptes dans son rapport de septembre 2019. Bien qu'une ultime négociation soit tentée, il est temps où l'intérêt général doit prévaloir. Ce qui est étonnant, c'est que ce contrat déséquilibré se soit maintenu dans le temps et finalement la question n'était pas de savoir s'il devait être changé, la seule question qui était, c'était quand il pouvait être changé, et ce quand, c'est maintenant.

Alors, les membres du Conseil syndical ont été informés et je pense qu'il faut que vous sachiez qu'ils devront prendre une décision importante, ultime, dans trois semaines, quant à la révision, voire la résiliation de ce contrat. Revenons, en quelques mots, sur les subventions d'équipements au titre des projets. Je rappelle que nous voulons un plan de mobilité renforcé, largement renforcé. La Métropole se doit d'accompagner le SYTRAL dans une politique volontariste de développement de son réseau et le SYTRAL doté d'une forte capacité d'investissements ne doit pas être frileux sur les extensions, et j'y reviens, sur les transversales permettant plus de fluidité et de desserte entre les communes. Notre groupe votera ce rapport et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides, d'abord pour me réjouir que nous proposons, à l'adoption, cette subvention d'équipements. Je rappelle que j'en avais fait la proposition lors d'un Conseil syndical du SYTRAL au moment du débat sur le budget primitif en 2018, l'idée étant de compenser en quelque sorte la décision que nous avons prise sur le budget de fonctionnement d'une baisse inscrite d'ailleurs dans les statuts du SYTRAL et qui répondait au travail qui avait été initié sur ce qu'on appelait les marges de manœuvre.

Je crois que le SYTRAL, tout le monde s'accorde à le dire aujourd'hui, doit passer un cap en matière d'investissement dans les prochaines années et, bien évidemment, cette subvention d'investissement et les décisions qui seront prises ici quel que soit l'Exécutif, je crois, iront dans ce sens d'un accompagnement fort du SYTRAL en matière d'investissement tel que cela a été décrit avec des objectifs tels qu'ils ont été rappelés, notamment par Marc Grivel mais aussi par Fouziya Bouzerda. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU, en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément.

N° 2020-4081 - déplacements et voirie - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) Trévoux Sathonay Lyon - Convention relative au financement des études et expertises pré-opérationnelles - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou, vous allez continuer dans la lancée, sur le dossier numéro 2020-4081.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération relative à une convention de financement des études et expertises pré-opérationnelles en vue d'accompagner le projet de bus à haut niveau de service sur la liaison Trévoux-Sathonay-Lyon. Je rappelle que ce bus à haut niveau de service est donc sous une maîtrise d'ouvrage portée par la Région et que, dans ce cadre-là, il est convenu entre les collectivités, à savoir la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, le Département de l'Ain et la Communauté de communes

Dombes Saône Vallée, de participer au financement de ces études techniques pré-opérationnelles en vue de réaliser ces études. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons dénoncé, en septembre 2018, le contrat de plan État-Région qui confirmait la véritable démission politique de l'État, de la Région et de la Métropole sur la place du rail dans les mobilités métropolitaines. Ce contrat entérinait, entre autres, l'abandon de la ligne Lyon-Trévoux, créant une ligne de bus à la Macron, faisant donc le choix de l'énergie fossile contre une énergie électrique décarbonée.

La Région avait réalisé, en 2007, une étude sur la réouverture de la ligne SNCF Lyon-Trévoux, abandonnée par le Gouvernement en 2011 -à la grande colère du Maire de Trévoux et du collectif Val de Saône- pour la réouverture de la ligne. Les habitants se sont, certes, peut-être un peu lassés de ces démissions. Au lieu de faire de cet enjeu de mobilité, fortement lié aux objectifs de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, la Métropole démissionne, elle aussi, en s'inscrivant dans ce projet de bus à haut niveau de service.

Il est quand même amusant de justifier l'abandon de cette ligne de train existante par la saturation du NFL (nœud ferroviaire lyonnais). Cela confirme que personne n'imagine sérieusement sa désaturation dans un délai raisonnable, ce que de nombreux commentaires des participants au dernier débat public, comme les annonces ministérielles, confirment. D'ailleurs, l'État poursuit son désengagement avec son absence de financement sur ce projet. Abandon du rail, énergie fossile, privatisation, désengagement de l'État de l'enjeu décisif de la mobilité, cette délibération est toute entière de droite, et nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué VÉRON : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, malgré nos différences politiques, il y a des constats qui font consensus. Le territoire du Val de Saône est un territoire dynamique, comme en témoignent ses 14 000 habitants et 4 000 emplois supplémentaires d'ici 2030. Mais, les routes du Val de Saône sont saturées et cela va aller en augmentant. Ces constats sont partagés par beaucoup de mes collègues du Val de Saône. Ainsi, le BHNS s'est imposé comme une solution, un moyen sûr, rapide et fiable pour relier Trévoux à Lyon Part-Dieu.

Cette solution s'inscrit dans une logique, un travail partenarial en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cela a été souligné, la Métropole de Lyon, le SYTRAL, le Département de l'Ain et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Les Conférences territoriales des Maires ont participé à créer les conditions d'une codécision, comme expliqué par Thierry Pouzol en CMM (Conférence métropolitaine des Maires) la semaine dernière. De cela, nous nous félicitons.

Aujourd'hui, le temps de la recherche de solution s'est achevé, de même que celui de la concertation qui s'est tenue fin 2019. La séquence qui s'ouvre est celle de la construction des services qu'il serait intéressant de trouver aux abords des arrêts de ce BHNS. Nous devons, en tant qu'élus, y travailler attentivement. Ces services doivent répondre à deux grandes logiques : un maillage fin des communes sur lesquelles le BHNS s'arrêtera, et l'intermodalité.

En effet, il s'agit dans un premier temps de définir l'emplacement des arrêts, en fonction de certaines logiques démographiques. Ainsi, nous préconisons d'inclure dans la liste des arrêts, ceux de Fleurieu sur Saône et de Rochetaillée sur Saône, compte tenu de leur localisation logique sur le tracé Trévoux - Lyon Part-Dieu et du rajeunissement de leurs populations qui pourront enfin bénéficier d'un moyen de transport en commun rapide pour se rendre sur Lyon. Ce sont des propositions qui ont déjà émergé mais que nous aimerions voir se confirmer puis entériner.

D'autre part, il est important qu'au-delà de l'usage de ce bus, ce projet permette d'inciter les habitants à utiliser des modes doux pour se rendre aux arrêts futurs. Aujourd'hui, selon les chiffres de la Métropole, 2/3 des déplacements inférieurs à trois kilomètres sont réalisés en voiture. Il faut donc faire du BHNS un projet qui permette d'accélérer le changement des comportements individuels et des pratiques communes. Ainsi, l'objectif n'est pas de créer de grands parkings relais à côté de chaque arrêt, facilitant l'usage de la voiture individuelle mais bien de trouver à proximité des abris-vélos sécurisés, des arceaux, des services de vélos en libre-service, bref tout ce qui peut faciliter l'usage de modes doux sur une partie du trajet.

En conclusion, le projet du BHNS n'est pas qu'un projet de liaison entre 17 communes. C'est véritablement un support de développement du territoire, un ensemble de services qui auront une vraie valeur ajoutée pour les habitants, une impulsion de manière à ce que les pratiques individuelles changent, pour limiter la place de l'autosolisme, un moyen complémentaire et efficace de désengorger aussi la rive droite de la Saône. Enfin, nous

devons nous en féliciter, c'est l'illustration d'un vrai partenariat entre les 17 Maires du Val de Saône qui composent la CTM (Conférence territoriale des Maires), qui réfléchissent ensemble, dans le cadre de celle-ci sur ce projet, et cette CTM a joué un rôle important dans ce projet. C'est ce mode de travail et cette vision que notre intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés, défend et défendra encore. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport s'ouvre sur un bien triste constat. Un constat d'impuissance qui nous dit "On ne peut pas faire". Je lis, en cette période électorale, qu'il faut penser la ville de demain, que les déplacements durables sont la priorité et nous allons voter pour faire un bus.

Ne vous trompez pas sur le sens de mon intervention. Je me réjouis bien évidemment qu'une solution soit offerte aux habitants de la Métropole et plus précisément à ceux du Val de Saône par le biais de ce bus à haut niveau de service. Je me félicite que la Région Auvergne-Rhône-Alpes assume ses responsabilités et notre groupe votera, bien sûr, comme un seul homme en faveur de cette délibération.

Ce que je regrette, c'est que nous en sommes là à voter la mise en place d'un bus qui sera utile pour les habitants du Val de Saône convenons-en sauf qu'une fois arrivés sur le plateau nord, les passagers n'auront que le choix des voies de bus classiques pour se rendre sur Lyon. Mais où est donc la cohérence ? Et surtout combien de temps le salarié de l'Ain ou du Val de Saône va-t-il finalement mettre pour aller travailler ? Comment s'étonner qu'il préfère la voiture quand on lui offre de telles solutions ? Jouer le coucou en se contentant d'acter une création régionale sans prendre sa part de responsabilité et anticiper la hausse démographique à venir, est-ce ça l'ambition pour notre Métropole ? Mettre en place une zone à faible émission sur une portion finalement minime de son territoire mais inaugurer seulement deux stations de métro en 12 ans, est-ce cela promouvoir les modes de transports doux et apaisés ? Est-ce cela le développement durable ?

Mais je ne veux pas être trop sévère avec vous, monsieur le Président. Après tout, même si vous êtes solidaire du bilan de votre prédécesseur Gérard Collomb dont vous avez été le bras droit pendant de très longues années, il n'est pas là aujourd'hui pour l'entendre, c'est avant tout lui qui est le grand architecte de l'inaction de la Métropole sur les dossiers du transport.

Alors Ministre de l'économie, la principale innovation faite par le Président de la République actuel que vous souteniez tous les deux, a été de multiplier les bus de voyageurs partout en France, ce qui veut dire qu'avant d'être En Marche, certains ont pensé mettre sur cette agglomération les habitants à pied.

Plus sérieusement, permettez-moi de revenir sur ce manque d'ambition que notre groupe dénonce. Votre prédécesseur Gérard Collomb, comme vous-même depuis que vous présidez notre Métropole, n'avez cessé de vous présenter comme les artisans d'une Métropole exemplaire, digne de regarder les yeux dans les yeux les autres Métropoles européennes de taille comparable.

Alors, allons-y. Comment peut-on comparer une Métropole comme la nôtre à des villes comparables au plan européen alors que, partout, les Métropoles équivalentes disposent d'infrastructures incomparables : 15 lignes de métro et sept lignes de trains express métropolitains permettent aux habitants de Stuttgart en Allemagne de se déplacer. Je pense qu'il n'est pas utile de donner les chiffres de la Métropole de Lyon.

Prenons une ville plus modeste et moins dotée, si vous le souhaitez comme Valence en Espagne et ses 9 lignes de métro et 138 stations. Nous n'allons pas multiplier les exemples tant ils sont innombrables mais ils illustrent bien à quel point notre Métropole manque d'ambition. Et pour qu'elle en ait un peu, qu'est-ce qu'il ne faut pas faire. Mes collègues de l'ouest et du sud ont obtenu, non sans peine, le prolongement du métro jusqu'à Oullins en 2013. La précédente inauguration de station datait de 2007 à la Soie.

Sur le plateau Nord, que n'a-t-il fallu faire pour qu'enfin vous vous rappeliez que notre territoire existait. Quelle énergie a-t-il fallu déployer au Maire de Caluire et Cuire, au 1^{er} adjoint de Sathonay Camp et à moi-même pour entendre enfin la Présidente du SYTRAL, le Président de la Métropole et son prédécesseur, s'apercevoir que prolonger le métro jusqu'à l'A46 pourrait être une excellente idée, en termes de mobilité et de développement durable. Heureusement que les élus des trois communes du plateau Nord travaillent main dans la main et savent parler fort. À titre d'information, les documents du SYTRAL montrent que le métro B qui pourrait aller jusqu'à Sermenaz permettrait de traiter 80 000 voyageurs/jour et le métro C qui se connecterait au métro B à Montessuy permettrait de traiter 40 000 voyageurs supplémentaires/jour. Cela fait 120 000 voyageurs jour avec le prolongement de ces deux lignes.

J'ai aussi une pensée pour mes collègues du sud de la Métropole. Là encore, rien n'est fait, ou si peu. Les communes de la Communauté de communes du pays mornantais ou ceux de la Communauté de communes de la Vallée du Garon, notamment, réclament eux aussi à corps et à cris le prolongement du métro vers les Sept

Chemins. La proximité des prochaines élections va-t-elle vous faire enfin prendre position en leur faveur avec des projets ambitieux, dignes d'une grande Métropole européenne ?

Avant de conclure mon intervention, j'ajouterais également un grand absent que cela soit sur le plateau Nord ou plus globalement dans toute la Métropole. Je veux parler bien sûr des parkings relais. Ici, le sujet n'est même pas évoqué. Autrement dit, comme je le disais plus tôt, on a un bus, qui arrive au plateau Nord, mais on ne se demande même pas comment les usagers vont faire pour arriver jusqu'à lui. Et quand on parle de parkings relais, il faudra bien sûr imaginer "parkings relais" sur l'ensemble de la Métropole, sur l'ensemble de sa périphérie qui seront reliés à un meilleur réseau de transport en commun. Pour que ces parkings relais soient également efficaces, il faudra qu'ils soient plus importants que certains qui ne dépassent pas les 300 places.

Monsieur le Président, monsieur Collomb, je voudrais le saluer même s'il est absent mais on en a l'habitude, quand on a l'honneur de diriger une Métropole comme la nôtre, on doit être capable d'ambitions, on doit être capable d'anticipations, et surtout, on doit pouvoir présenter à nos administrés des résultats. Et force est de constater qu'à l'heure où je vous parle sur cette politique des transports comme sur d'autres, vous vous contentez une nouvelle fois de belles paroles et d'effets de manche. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincendet. Quelques mots, d'abord peut-être, monsieur Véron, sur le contrat de plan État-Région et le fait que bien évidemment les Maires se sont mobilisés mais avant que les Maires se mobilisent, il y a eu, je crois, une mobilisation extrêmement forte du Président de la Région et du Président de la Métropole pour d'abord et avant tout signer ce contrat de plan État-Région qui était ici bloqué avec d'énormes difficultés et nous avons su, et je le dis ici, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, avec Laurent Wauquiez même si nous ne partageons pas tout, heureusement grand dieu, eh bien nous avons su sur ces sujets-là, sur des sujets d'intérêts généraux, signer ce contrat de plan État-Région qui ne concerne pas d'ailleurs que des mobilités mais si nous avons pu inaugurer dans les semaines qui viennent de s'écouler et notamment des centres d'entrepreneuriat, les pôles entrepreneuriaux, c'est parce que et avant tout nous avons signé ce contrat de plan État-Région et si nous avons pu lancer des études sur le bus à haut niveau de service, la Région excluant tout autre mode de transport et assumant la nécessité de faire d'abord et avant tout ce bus à haut niveau de service, c'est parce que, nous avons, je crois, l'intelligence collective de faire fi d'un certain nombre de différences pour signer ce contrat de plan État-Région. Je crois qu'il ne faut jamais l'oublier.

La deuxième chose, peut-être, que je voudrais dire sur la rupture de charges telle que monsieur Vincendet l'a évoquée, il a évoqué bien d'autres choses mais il a commencé son propos par quelque chose d'extrêmement technique et dire les sites propres, etc., je crois que, et cela fera le lien avec la suite de son propos, la multiplication des propositions qui sont faites ici ou là et qui seront faites dans les prochaines semaines par l'ensemble de celles et ceux qui ici ou ailleurs ont des envies, prétendent à diriger cette Métropole, en matière de mobilité, montre qu'on ne restera pas les uns et les autres sans proposition pour régler ce problème de rupture de charges. Je pense notamment à la connexion et cela interpelle aussi la Région avec le train à la gare de Sathonay-Rillieux dont je rappelle le temps entre Sathonay et la gare de la Part-Dieu étant 7 et 8 minutes et donc laisse un certain nombre de perspectives, même s'il y a une rupture de charges qui n'est jamais confortable mais qui au bout du compte peut-être pourrait faire gagner du temps.

Ensuite, je voudrais remercier monsieur Vincendet. Il se trouve que, dans une autre enceinte, dans d'autres lieux, j'ai fait ces comparatifs et je suis heureux que vous vous en soyez inspiré sur le développement des lignes de métro dans d'autres Métropoles européennes, le calcul par kilomètre, le nombre de stations de métro, et je crois que les propositions viendront ici ou là, elles sont déjà venues d'ailleurs et si vous avez parlé du pays mornantais, et notamment de ces territoires-là, c'est que vous n'avez pas fait que regarder mon comparatif mais bien d'autres propositions et je voudrais vous en remercier.

Quant aux élus des territoires hors Métropole, nous étions quelques-uns à Lissieu et à Quincieu samedi soir et avons pu discuter avec un certain nombre d'élus de l'Ain qui, eux, considèrent bien évidemment qu'il faut accélérer sur ce bus à haut niveau de service qui répond à de nombreuses problématiques de leurs habitants et qui répondra de fait aux problématiques de mobilité sur notre territoire. Voilà ce que je voulais vous en dire. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre et le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU, en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément.

M. LE PRÉSIDENT : Peut-être que, dans l'organisation, pour que chacun se projette parce que je vois arriver l'heure de midi et je sais que c'est toujours un moment important, ce que je vous propose car on a pris un peu d'avance, c'est d'aller jusqu'à la fin de cette commission. Il nous restera à examiner, après le déjeuner, le budget, si vous en êtes d'accord, cela devrait nous mener, d'ici là, jusqu'à 12 heures 30.

N° 2020-4082 - déplacements et voirie - Etudes stratégiques de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres à bon de commandes de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou sur le dossier numéro 2020-4082.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit là d'une autorisation d'une délibération relative à l'autorisation de signature d'accords-cadres à bon de commandes en vue de réalisation d'études stratégiques de mobilité sur le territoire de la Métropole de Lyon. Donc, en l'occurrence, la Métropole souhaite avoir recours à des prestataires spécialisés dans toutes les composantes du domaine de la mobilité et qui soient capables de l'accompagner sur un certain nombre de problématiques locales et je pense notamment à l'organisation multimodale de déplacements à l'échelle d'un périmètre donné et des impacts de la mobilité pour la mise en œuvre de certains projets et l'identification de phénomènes plus larges pouvant conduire à des modifications de comportements de mobilité et nous le voyons tous en ce moment au regard d'un certain nombre d'évolutions de modes de vie de nos concitoyens.

Donc, il faut bien évidemment anticiper tout cela. Le montant de ces études est quantifié par un certain nombre de lots. Il y a quatre lots qui correspondent aux différents quadrants de la Métropole et tout ceci pour un montant de 72 000 € TTC pour chaque étude de quadrants. Un avis favorable de la commission a été donné sur ce projet de délibération, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération appelle plusieurs commentaires qui nous conduiront à nous abstenir. On ne peut pas, en effet, s'opposer à des études nécessaires pour penser la mobilité de demain mais nous pensons que le cadre de prospective nécessaire pour ces études n'est pas clair et peu porteur d'une vraie réflexion démocratique.

Tout d'abord, des études pour quels objectifs, quelles ambitions ? La délibération n'en dit rien, et si on se réfère au PDU existant ou à la contribution de la Métropole à la loi Mobilité, alors nous sommes très loin de ce qui est urgent, très loin de ce qui est nécessaire, et nous le savons tous puisque vous venez de le noter après l'intervention de monsieur Vincendet. À quelques semaines de l'échéance électorale, tout le monde y va de ses propositions nouvelles. Autrement dit, nous ne savons pas quelles études sont nécessaires et cette délibération est un chèque en blanc. De ce point de vue, nous renouvelons nos critiques répétées dans cette instance du PDU existant voté par toutes les forces politiques de la majorité métropolitaine et il est assez savoureux de voir les contorsions préélectorales de ceux qui veulent faire croire qu'ils n'y sont pour rien.

Nous demandons que les études soient définies autour d'un objectif vital : une réduction accélérée de la part modale de la voiture au profit d'une accélération franche de la part modale des transports en commun. Cela pose une question centrale. Comment sortir des déplacements fossiles en étoiles vers l'hypercentre de la Part-Dieu et inventer les déplacements périphériques d'une agglomération multipolaire en combinant un véritable RER et la transformation de l'Anneau des sciences en un Anneau des communes en transport en commun. J'en profite pour vous sortir la dénomination que l'on va utiliser "transformer l'Anneau des sciences en un Anneau des communes, en transport en commun", bien sûr. Il est probable que les projets actuels du SYTRAL doivent être repensés dans ce nouveau cadre.

Oui, nous proposons un PDU avec une part modale des transports en commun de 30 %, donc des études pour la requalification de Laurent Bonneval autour d'une idée simple : nous refusons l'avenir parisien à ce périphérique, nous voulons réduire fortement les flux périphériques automobiles et il faut donc réduire les flux entrants et apporter une réponse forte en transport en commun périphérique.

Ensuite, nous nous interrogeons sur la démarche même de considérer qu'un sujet aussi central de la vie publique doit commencer par des études confiées à des prestataires privés. Certes, il y a des compétences pointues nécessaires, des professionnels à impliquer sur des sujets liés aux technologies. Mais il y a, d'abord, des questions politiques, sociales, urbaines, économiques qui relèvent toutes de la responsabilité publique.

Nous payons lourdement le désengagement de l'État de son rôle central dans l'aménagement du territoire, et s'il pouvait y avoir des critiques justifiées de grandes administrations techniques, comme la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), nous avons remplacé la technocratie d'État par la technocratie privée des lobbys divers qui chassent le marché public. Nous pensons donc que le premier enjeu est de doter la Métropole, en lien avec les autres collectivités dont la Région, des compétences internes nécessaires pour penser l'aménagement des territoires. C'est pour ces deux raisons fondamentales, l'absence d'objectifs et l'externalisation, que nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, le plan de déplacements urbains voté en 2017, fixe effectivement les objectifs à atteindre pour les prochaines années en matière de mobilité et de déplacements dans l'agglomération. Et je partage le fait qu'il faut effectivement accélérer une part de ces objectifs et notamment la part transports en commun et modes doux.

Il doit aussi répondre à un certain nombre d'enjeux majeurs et les coupler en termes d'écologie, d'urbanisme, de nouveaux usages et d'accessibilité. Il s'articule autour de plusieurs axes stratégiques : 122 actions à réaliser entre 2020-2030, et dans ce cadre-là, quelques mois à peine, quelques semaines à peine après le vote du PDU, il a été décidé dans le cadre du SYTRAL de voter en avril 2018 des études prospectives de mobilité sur les quadrants Est, Nord et Ouest, justement, afin de mieux identifier, d'appréhender l'ensemble des enjeux de mobilité de l'agglomération lyonnaise, et d'aller plus loin que les axes du PDU qui étaient préfigurés et c'est un peu l'objet de ce qui a notamment pu être évoqué par monsieur Vincendet sur le plateau Nord, avec les perspectives tracées des développements et des lignes importantes.

Ces solutions de mobilité devront apporter des réponses à la fracture sociale et territoriale. La loi Mobilité elle-même intègre la nécessité pour les collectivités de mieux s'organiser et de mieux collaborer avec l'ensemble des territoires pour réduire ces fractures, et l'ensemble des territoires, y compris ceux qui ne sont pas adhérents du SYTRAL mais avec lesquels nous travaillons déjà, comme le pays mornantais. L'ensemble de ces solutions doivent matérialiser aussi des schémas de mobilité intégrant la notion de bassins de vie et des déplacements à organiser dans les communes autour des zones d'activités. Si nous partageons tous cette volonté de favoriser une mobilité plus inclusive qui fera partie des enjeux de l'innovation en matière de transport public, il faut bien évidemment se donner les moyens de la définir.

C'est dans cette logique notamment que le SYTRAL avait lancé ces études prospectives et initié de nouveaux cycles avec :

- un réseau intermodal structurant, développé autour de la réalisation de nouvelles lignes de métro et de tramway puisqu'avec la réalisation du prolongement du métro B, nous sommes arrivés à la fin de ce qui avait été défini et conçu lors du plan métro, il y a presque cinq décennies, bien évidemment le développement de parcs-relais, d'aller investiguer l'ensemble des modes, c'est-à-dire chaque mode sur l'ensemble du territoire, câble et navettes fluviales, et c'était l'objet de l'ensemble de ces études couplées qui ont fait l'objet d'une restitution aux élus du territoire, quadrants Est, Nord et Ouest. Ce sont des études indispensables. Elles sont non seulement un support utile mais nécessaire qui pourra être demain croisé avec les études stratégiques de mobilité que la Métropole souhaite aujourd'hui lancer.

Les futures études prospectives de la Métropole en complémentarité avec les résultats de celles menées par le SYTRAL permettront, et je l'espère :

- d'apporter des nouvelles solutions de mobilité qui sont à déployer, de mieux répondre aux besoins des usagers qui partagent collectivement la volonté que nous en faisons plus. Aujourd'hui, nous le voyons. La mobilité et les transports en commun ne restent pas uniquement la solution de ceux qui n'ont plus le choix, c'est de l'adhésion massive de l'ensemble de nos concitoyens ;

- de mieux identifier également l'ensemble des phénomènes qui se développent et les prévenir, des phénomènes induits que nous en avons évoqués un certain nombre ici : densification autour des lignes structurantes et puis augmentation du foncier pour se doter des outils, en tout cas de la politique permettant de pouvoir appréhender du foncier pas cher pour pouvoir construire du logement accessible ;

- enfin, de mieux concevoir les futurs schémas et plans relatifs aux déplacements et à l'urbanisme de notre agglomération. En somme, chers collègues, avec ces nouvelles études, il vous est proposé d'aller plus loin et de croiser pour nous permettre d'être un territoire en pointe où l'innovation fait partie de l'ADN d'un réseau de mobilité mais qu'il est nécessaire d'anticiper, de prévenir et d'étudier pour une mobilité efficace et fluide. Notre intergroupe votera favorablement ces études.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU, en remplacement de M. le Vice-Président DA PASSANO, absent momentanément.

N° 2020-4084 - déplacements et voirie - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de vélos cargos et de vélos pliants - Attribution d'aides pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4084. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, on vous propose de reconduire cette année le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique mais aussi de vélos cargos et de vélos pliants, y compris d'occasion. Il s'agit de voter une aide pour l'année 2020. Cela a très bien fonctionné cette année. L'an passé nous avions un souci de délai de règlement de l'aide qu'on a très largement amélioré. Je vous rappelle que, bien évidemment, cette aide est réservée aux habitants de la Métropole à condition qu'ils achètent l'engin à un commerçant, un vélociste ou à un atelier d'autoréparation situé sur la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Parti Radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. À l'exception d'une hausse de l'enveloppe financière globale, le rapport présenté aujourd'hui est reconduit à l'identique de celui de mai dernier. Notre groupe était déjà intervenu alors sur ce dispositif d'incitation à l'acquisition de vélos électriques, pliants ou cargos. Notre avis est inchangé sur le principe auquel nous sommes tout à fait favorables mais nous restons réservés sur la manière de mettre en œuvre le dispositif.

Certes, nous ne pouvons qu'encourager l'acquisition de vélos qui sont des véhicules propres, silencieux et qui participent à la santé de leurs utilisateurs. Notre groupe a d'ailleurs toujours soutenu nos politiques en faveur des mobilités douces, actives et décarbonées. Entendons-nous bien. Il n'y a pas lieu pour nous de remettre en cause une aide financière de la collectivité aux moyens de déplacements de nos concitoyens. Nous acquiesçons absolument à ce qu'elle encourage, promeuve, développe, permette des pratiques de mobilités respectueuses de l'environnement. En soutenant l'achat de vélos, elle est à notre sens dans son rôle, tout comme dans celui du financement de transports en commun ou d'achat de véhicules non thermiques dans le cadre de la ZFE (zone à faibles émissions).

Toutefois, comme nous le disions précédemment, c'est bien la mise en œuvre de ce dispositif qui continue de soulever, selon nous, les mêmes questions que l'an dernier. La première concerne le montant de l'aide proposée. Même si la prime peut être doublée dans certains cas, elle ne nous paraît pas suffisamment conséquente pour être incitative. En voici la raison. Dans le cas d'un VAE (vélo à assistance électrique) neuf acheté 1 900 €, notre subvention représente 5 % du prix d'achat. Une personne qui peut investir dans la somme restante, a-t-elle réellement besoin que soit allégée la facture, qui pourrait l'être davantage pour des personnes aux revenus plus modestes ? Pourquoi ne pas moduler ?

Et pourquoi, d'autre part, ne pas pratiquer une modulation du dispositif selon le type de vélo acheté. La subvention proposée est la même pour les vélos pliants qu'on peut trouver à 1 000 €, voire moins, et les vélos électriques et les vélos cargos qui atteignent et dépassent facilement les 2 000 €. Le montant de notre soutien pourrait, eu égard à ces différences, être ajusté en fonction de la valeur du vélo concerné.

Vous l'aurez compris, nous aurions souhaité que ce dispositif soit plus justement décliné et qu'il permette d'adapter la hauteur de l'aide financière au type de matériel concerné et, surtout, aux moyens de l'acheteur. Les ménages disposant de revenus confortables et plus pourraient continuer à acquérir ces équipements sans nécessairement notre aide, comme ils ont pu le faire jusqu'ici, et permettez-moi l'expression triviale "sans boiter", c'est-à-dire sans rouler sur une seule roue, tandis que ceux, disposant de ressources moyennes, voire faibles, pourraient compter sur un soutien plus important de notre collectivité. Je pense à certaines familles mais aussi à des jeunes actifs ou chômeurs, à des étudiants. Un dispositif ajusté ne serait-il pas alors réellement incitatif et surtout plus juste ? Ces remarques faites, évidemment notre vote sera absolument favorable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Vice-Président GEORGE : Monsieur le Président, chers collègues, un petit mot. J'en profite au début de mon intervention pour un petit mot bienveillant, bien sûr, à l'adresse de mon collègue Alexandre Vincendet. Vous critiquez souvent, monsieur Vincendet, l'absence de tel ou tel dans nos rangs mais vous l'avez fait tout à l'heure alors que votre propre candidat aux prochaines métropolitaines n'était pas dans l'hémicycle, il n'était pas encore arrivé, il avait, je suppose, d'excellentes raisons et j'en suis sûr, à l'avenir, vous ferez probablement preuve d'une plus grande bienveillance parce que quand on critique, il vaut mieux être exemplaire, vous l'imaginez bien.

Soutenir le développement des modes doux participe évidemment à la diminution de l'usage de la voiture. Dans une perspective de transition de notre société, c'est nécessaire, nous le savons, et la puissance publique doit donc favoriser ce mouvement au travers de ses politiques. Le dispositif d'aide à l'achat de vélos, qu'ils soient pliants ou électriques, s'inscrit donc dans cette logique. Cependant, c'est le type même de dispositif qui ne montrera toute son efficacité que si la Métropole et les communes travaillent ensemble et non séparément.

Aujourd'hui, nous proposons l'attribution par la Métropole d'une aide forfaitaire de 100 € pour toute personne désirant acquérir un vélo, une aide que l'on peut donc combiner avec celle de l'État du même montant, la condition étant de ne pas dépasser un plafond de 200 €. Cette aide s'adresse à un public limité dont le revenu fiscal de référence par part est plafonné. Pourtant, bien des communes seraient prêtes à abonder sur ce montant de 200 € afin d'inciter encore beaucoup plus fortement à l'acquisition d'un vélo électrique et, ce, en s'adressant à un public encore plus large que celui visé par le décret. Parce qu'acquérir un vélo électrique, ce peut aussi être le moyen pour nombre de nos communes de réduire le nombre de véhicules sur leurs routes, le nombre de véhicules dans leurs parkings relais bondés. Ce peut être aussi tout simplement le moyen de faciliter pour nos habitants le choix du vélo électrique particulièrement lorsqu'ils habitent dans des lieux vallonnés ou pentus.

Ainsi, la mise en place d'une initiative d'incitation financière aurait pu prendre la forme d'un dispositif plus fluide et réfléchi en accord avec les communes volontaires et je le répète, elles sont nombreuses, pour réduire encore davantage le coût d'achat d'un vélo électrique et pour s'adresser à un nombre d'habitants encore élargi. Au lieu de cela, si une commune souhaite aujourd'hui allouer une aide, alors elle devra le faire en parallèle du dispositif Métropole-État, en définissant ses propres règles avec ses propres justificatifs, ses propres interlocuteurs, bref en compliquant pour l'usager son parcours, s'il veut bénéficier de toutes les aides auxquelles il pourrait avoir droit.

C'est bien dommage parce que lorsque nous prôtons les uns ou les autres que la transition écologique doit passer par des mobilités plus douces, eh bien je crois qu'il faut passer la parole aux actes mais en faisant tout pour que les actes soient efficaces. J'avais déjà eu l'occasion d'alerter, il y a 2 ans, en 2018, mon collègue Pierre Hémon ainsi que les services de la Métropole sur la nécessité de concevoir un dispositif fluide, illustrant la capacité de notre Métropole à travailler avec les communes, dans une logique de partage d'informations et de co-conception.

De nombreux Maires avaient alors exprimé leur volonté de collaborer dans cette perspective et de permettre à leurs habitants d'obtenir cette aide, peut-être même via un guichet unique dans leur commune. Bref, nous étions volontaires pour travailler à plusieurs. Force est de constater que cela n'a pas été le cas sur ce dispositif et je le regrette. Parce que monsieur Hémon, on peut critiquer avec une certaine bienveillance une Présidente du SYTRAL qui fait son travail avec ardeur et talent pour un petit livre que vous auriez voulu probablement peut-être davantage vert que rouge mais il faut aussi mieux savoir être exemplaire dans l'exercice de sa propre délégation avant de critiquer les autres.

Bref, aux yeux de notre intergroupe, l'efficacité d'une politique publique est en effet conditionnée par la capacité de la Métropole à travailler de concert avec les communes qui la composent. C'est particulièrement vrai pour les politiques qui concernent la transition écologique de notre territoire car les communes sont un niveau d'actions essentiel avec lequel il est nécessaire et il sera nécessaire demain de composer et de collaborer. Si nous n'agissons pas ainsi, nous serons beaucoup moins efficaces, probablement taxés de faire du greenwashing plutôt qu'une politique de transition efficace.

Notre intergroupe est donc favorable à cette délibération, à la nuance près qu'il faudra demain accentuer les échanges avec les communes pour rendre ce dispositif beaucoup plus attrayant et beaucoup plus efficace pour un nombre très élargi de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Hémon, vous vouliez dire un petit mot.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Je vous remercie. Une réponse rapide à la première intervention pour dire "oui, on pourrait le changer" mais vous savez bien qu'on ne pouvait pas cette année soit augmenter, soit changer le dispositif parce qu'effectivement il pose certaines questions. En tout cas, pour tous ceux qui l'utilisent, ils ne disent pas que c'est "peanuts", c'est quand même important.

Sur la deuxième intervention, alors si on enlève tout ce qui est polémique, tout ce qui est réponse à ceci et à cela, il n'en reste pas moins que plutôt que de parler de greenwashing, le mot à la mode maintenant, je vous le rappelle, c'est bikewashing. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de communes ont fait le travail, je ne les citerai pas toutes, ont fait le travail de mettre au pot, je me souviens de Sainte Foy lès Lyon par exemple. Est-ce que toutes les communes qui ont fait l'effort de "mettre au pot" pourraient lever la main ? Monsieur Da Passano n'est pas là, un certain nombre de communes ont donc fait le travail. Ceci dit, on pourrait encore améliorer, j'en suis certain. Je vous remercie de vos aides. Quant à la basse qualité de mon travail, ma foi, je ne peux qu'en convenir et me morfondre. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : J'allais demander la même chose à monsieur Renaud George, si les choses étaient lancées dans sa commune. Mais je pense qu'elles sont lancées dans quelques communes et les unes et les autres prendront le relais, bien évidemment.

Il faut prendre un peu de hauteur sur les sujets et peut-être simplement dire que ce dispositif a le mérite d'exister, qu'il pose des questions. Sur le fond je ne suis pas en désaccord avec Renaud George, sur la forme pas tout à fait mais sur le fond, on doit pouvoir se poser des questions pour faire évoluer le dispositif, sans en être enflammé, et se dire que ce dispositif pose des questions, cela a été dit tout à l'heure, est-ce qu'il faut l'ajuster ? Cela a été dit par notre collègue, l'ajuster en fonction des revenus ? Qu'est-ce qu'il est possible de faire juridiquement, légalement ? Mais aussi le débat sur ajuster l'effort que l'on produit sur l'individu et l'effort que l'on produit sur le collectif en matière de déplacement vélo. Je crois que c'est tout le débat qui va nous occuper les uns et les autres dans les prochaines semaines.

Quant à la collaboration avec les communes de la manière la plus étroite je crois, monsieur Renaud George, que tout le monde est d'accord. Et, effectivement, nous n'avons pas attendu ni les uns ni les autres cette délibération pour faire en sorte que sur de nombreux sujets nous devions évoluer et la Conférence métropolitaine des Maires l'a montré la dernière fois à travers le budget et à travers un certain nombre de décisions qui ont déjà été prises pour faire en sorte que ce rapport à la commune se renforce. Il est absolument nécessaire de le faire.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2020-4085 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4085. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Il s'agit de proposer la reconduction, là encore, d'une subvention à l'association Pignon sur rue, la Maison du vélo du Grand Lyon, de 90 000 €. Avec ces 90 000 € ils font beaucoup, beaucoup de choses. Vous les avez vus dans certaines communes. On a vu le bilan d'actions. Ils interviennent dans les collèges, la formation de 120 cyclistes débutants, l'accueil de près de 4 000 personnes, la diffusion d'une lettre d'information, la réalisation d'événements publics où beaucoup parmi vous, je les remercie, ont participé, comme "la Convergence vélo". Beaucoup de travail aussi en direction des publics défavorisés avec lesquels ils ont mené toute une série d'actions. Voilà, je vous propose de reconduire cette subvention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, évidemment que cela fait énormément plaisir d'entendre toute cette attention autour de la politique cyclable de la Métropole.

Cette politique cyclable de notre agglomération est un sujet très fréquemment abordé, et encore plus particulièrement en ce moment. En effet, la thématique environnementale étant enfin dans les priorités des unes et des autres, chacun se penche, avec plus ou moins de pertinence sur la nécessité de faire des propositions pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes. Car, c'est un fait, si l'on veut diminuer la place de la voiture, il faut, soit que les personnes se déplacent moins, soit qu'elles se déplacent autrement. À voir se sur-construire les milliers de mètres carrés de bureaux autour de la Part-Dieu, il est clairement choisi la seconde solution. Donc, vous avez opté de continuer à imposer un maximum de déplacements quotidiens aux habitants de notre agglomération. Soit, la multipolarité, si souvent évoquée à encore à s'imposer dans les faits.

Il faut donc que les Grand Lyonnais se déplacent autrement, et là, mis à part ces nouveaux engins qui fleurissent et dépérissent rapidement, ne reste globalement que trois solutions : le covoiturage, les transports en commun et bien évidemment, une des plus belles inventions de l'homme : la bicyclette. Cependant, chers collègues, la bicyclette est-elle la solution à toutes et à tous ? Il est clair que non. Pour x raisons, très souvent justifiées, la plupart des personnes ne peuvent abandonner leur voiture. De même, à moins de consentir à des temps de déplacement particulièrement longs, et pénalisant la vie familiale, de nombreux déplacements ne peuvent se faire avec les transports en commun. Certes, dans Lyon-centre, en espace urbain, c'est simple, en tout cas c'est moins compliqué, mais dès que l'on s'éloigne, les contraintes s'accroissent. Par exemple, monsieur le Président, lorsque que je vous ai croisé la semaine dernière aux vœux de Vaulx en Velin avec votre collaboratrice, je ne pense pas que vous soyez rentré en vélo, j'en doute en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien, je dois vous faire la confiance, non, et je ne suis même pas venu en vélo parce que j'aurais pu venir, le laisser et revenir, et pourtant j'en fais beaucoup mais pas sur ce trajet-là, vous m'en excuserez.

M. le Conseiller QUINIOU : Je vous en excuse...

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. le Conseiller QUINIOU : ... car c'est la réalité, on ne peut pas tout faire en vélo, il faut le reconnaître.

Notre PDU définit une cible, particulièrement ambitieuse pour nos déplacements vélo : 8 % de part modale, ce qui est réellement ambitieux, ce qui veut dire que 92 % des autres déplacements se feront donc autrement. Alors, ne vous méprenez pas chers collègues, je suis le premier des promoteurs de la pratique quotidienne du vélo. Mais c'est justement, pour cela, et en le mettant en pratique depuis plus de deux décennies, je connais toutes les contraintes et toutes les difficultés qui s'y rapportent et surtout l'impossibilité de l'imposer à toutes et tous.

Alors vous allez me dire, quel rapport avec la subvention pour la Maison du vélo ? J'y viens. Oui il faut, malgré toutes les difficultés, essayer d'accompagner le maximum de personnes vers la voie cyclable, mais il faut également le faire dans une logique globale. Pour ce faire, les associations de cyclistes sont nécessaires. Mais bien souvent, ces associations de cyclistes sont particulièrement revendicatives, voire même extrémistes. Il n'est pas rare d'entendre des propos anti-voitures chez leurs membres. Il y a même parfois dans ces associations des engagés de formation politique couleur de gazon, qui pensent qu'ils sont les seuls à avoir une légitimité à évoquer les déplacements vélocipédiques. Alors sans doute que la pratique du vélo apporte une oxygénation supérieure à ses adeptes par rapport aux autres. C'est peut-être pour cela qu'ils sont capables, même avec un nombre restreint, de se mobiliser et de se faire entendre. Mais soyons lucides : forte revendication ne vaut pas forte représentation. Nombreuses sont les personnes qui ne partagent pas la vision toute cyclable des acharnés de la petite reine. Nombreuses sont les personnes qui sont particulièrement sensibles à la nécessité de changer nos comportements, mais qui sont, tout comme moi, persuadées que les progrès technologiques modifieront rapidement les équilibres et les contraintes actuelles. C'est pourquoi, au-delà des retours que peuvent nous faire les associations de cyclistes, il est important également de prendre en compte les contraintes de tous les usagers de notre Métropole qui ne peuvent se retrouver dans les joies de la pratique du vélo.

De même, chers collègues, il faut que soient revus les fameux crédits de proximité. En effet, pour le moment, il faut choisir entre aménagements cyclables ou équipements de sécurité car c'est le même budget. De plus, pour les villes en extension où les suites à permis de construire sont nombreuses, il devient impossible de débloquer des budgets pour les aménagements cyclables qui sont en priorité ciblés sur les suites à permis de construire.

Bien sûr, nous voterons cette subvention car les actions de sensibilisation portées par la Maison du vélo sont nécessaires et, en plus, elles sont bien faites. Mais, il faut également que toutes les voix soient entendues et anticiper dès à présent une Métropole qui devra faire avec des voitures non polluantes, peu bruyantes mais toujours aussi dangereuses pour les autres usagers si elles sont sur les mêmes espaces publics. En d'autres termes et pour conclure, si le vélo il faut favoriser, ne pas les autres modes dénigrer, car sans nul doute, il faudra y revenir au cours de sa vie car il serait réellement tartuffien de laisser croire que nous croyons vraiment qu'une ville sans voiture est possible à l'échelle de notre Métropole et avec les budgets de nos collectivités même si ceux-là seront considérablement augmentés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Quiniou, cela ferait presque envie de faire une petite balade en vélo avec vous.

M. le Conseiller QUINIOU : C'est toujours d'actualité, je vous attends.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) s'étant abstenu et M. Hémon n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2020-4086 - déplacements et voirie - Contrat de partenariat pour le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4086. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier est relatif à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le contrat de partenariat que nous avons signé avec le groupement LEONORD en ce qui concerne le boulevard périphérique nord de Lyon. C'est donc une autorisation complémentaire de 2,150 M€. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la délibération de ce jour concernant le périphérique nord nous rappelle les enseignements du passé. Un tel projet pharaonique a un coût environnemental et financier dont on ne mesure pas toutes les implications au moment de son lancement. Ici, les Grand Lyonnais paient trois fois : par le péage, par leurs impôts et par leurs poumons. Le discours techniciste consistant à dire qu'on ferait des autoroutes propres relève, aujourd'hui on le sait, de la pensée magique et les habitants de la Croix-Rousse savent ce que deviennent les particules enterrées dans un tunnel. Les voitures ne seront jamais propres aussi longtemps qu'on utilisera une machine d'une tonne pour transporter une personne.

Mais comme c'est probablement ma dernière intervention dans cette enceinte, je me suis dit qu'il serait plus agréable de terminer sur une fable un peu légère :

Le Lion et l'Anneau

En sa belle province, le lion retiré,
 Repassait en ses songes, ses rêves recyclés.
 Par un anneau magique, qu'il voulait tant boucler,
 Dans la lignée des lions, jouait sa destinée.
 Lion Noir, lion Barre, lion Zizi béton,
 Un lion veut toujours imposer du menton.
 "Charrettes, charrettes, bon peuple, clamait-il en promesse,
 Charrettes pour chacun, charrettes en vitesse !"
 Ses gens d'abord conquis, s'inquiètent bientôt
 Qu'un excès de charrettes ralentisse le trot.
 Et n'engloutisse bien vite, les richesses utiles
 À tant d'autres projets, attendant sur la pile.
 Le royaume suffoque, et bientôt l'univers,
 En un brasier géant, semble bien aller vers.
 Enfants, vieillards, tous toussent, de tant de particules,
 Des charrettes qui avancent mais jamais ne reculent !
 "Bon peuple êtes dupés, clame lion larmoyant,
 L'anneau sera tout propre, et charrettes volant
 Vous tournerez plus vite, scientifiquement,
 Allant de parcs en parcs, écologiquement.
 Croyez un spécialiste, du bon fleurissement,
 Qui fit démonstration, avec empressement,
 Qu'il n'est nullement besoin, de préserver forêts
 Quand de gros pots de fleurs, rues brillent désormais".
 Le Sieur Tolkien, nous avait avertis,
 Que par l'anneau précieux, tous seront pervertis
 Monsieur de La Fontaine, proposait dans la fable
 Le lion amoureux, morale plus affable :
 "Amour, amour, quand tu nous tiens,
 On peut bien dire, Adieu prudence".
 Un dernier mot encore, une ultime morale
 D'une autre de ces fables, pour toutes cours royales,
 Que Jean de La Fontaine, raillait à l'infini
 Pour Versailles d'hier, et Lyon d'aujourd'hui :
 "Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire :
 Faites si vous pouvez votre cour sans vous nuire.
 Le mal se rend chez vous au quadruple du bien.
 Les daubeurs ont leur tour, d'une ou d'autre manière :
 Vous êtes dans une carrière
 Où l'on ne se pardonne rien".
 Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Philippe Cochet a fait des émules pour doubler la lettre de Ferney et bravo à monsieur Berthilier. C'est une fable, là, une véritable fable.

Monsieur Berthilier, on va vous regretter, pas simplement pour vos positions, vos avis mais aussi pour votre talent d'orateur et de composition des textes. Je vous remercie et je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2020-4088 - déplacements et voirie - Caluire et Cuire - Lyon 9° - Pont de l'île Barbe - Surveillance renforcée et travaux conservatoires - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4088. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier s'inscrit avec d'autres dossiers concernant les ouvrages d'art de la Métropole et, plus particulièrement aujourd'hui, le pont de l'île Barbe.

Ce dossier concerne la surveillance renforcée et des travaux conservatoires pour pouvoir laisser libre accès à ce pont. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Abadie. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président, je voudrais simplement dire à monsieur Renaud George, pour compléter son intervention de tout à l'heure, il sera d'accord avec moi pour regretter l'absence d'une tête de liste importante, d'après les sondages, en la personne de Gérard Collomb.

Mon intervention ne fera pas référence à la fable de La Fontaine "Les deux chèvres". Je voudrais rappeler des événements dramatiques : à Gênes en 2018, dans le Tarn en novembre dernier, des ponts se sont effondrés. Trente-trois morts en Italie, deux en France, ces deux événements ont marqué les esprits. Ils ont relancé le débat sur l'état des ouvrages d'art en France plus de 20 ans après la tragédie du tunnel sous le Mont-Blanc.

En 2019, le Sénat s'est saisi de ce débat en créant une mission d'information. Son objectif était de faire un point de la situation mais aussi d'alerter les élus locaux sur l'état d'un patrimoine qui relève pour près de 90 % de leur responsabilité. L'état des lieux est assez alarmant. Le patrimoine est vieillissant. Il souffre d'un sous-investissement chronique, le nombre exact des ponts routiers n'est même pas connu. Et cette situation est encore plus inquiétante pour les ponts gérés par les collectivités.

Fort de ce constat, monsieur le Président, dès mars 2019 j'ai attiré votre attention sur le lancement de ce travail au Sénat. Si je n'ai pas eu de réponse formelle de votre part, j'ai pu mesurer, au sein de la commission voirie et déplacements dont vous m'avez confié la présidence, le travail accompli par les services métropolitains depuis des années sur ce sujet. Ils mènent une politique attentive de suivi des ouvrages d'art et ils s'inscrivent bien dans les préconisations du Sénat pour sortir d'une culture de l'urgence au profit d'une gestion plus patrimoniale. Les deux délibérations proposées à notre vote ce jour en sont l'illustration. Et je me réjouis qu'elles permettent de mettre en valeur le travail nécessaire de nos personnels que je tiens à remercier.

J'espère que la prochaine majorité saura s'appuyer sur ces acquis pour maintenir la sécurité des ponts. J'espère aussi qu'elle pourra faire profiter, sous une forme à décider, de ses capacités d'expertise et d'ingénierie aux territoires voisins qui ne peuvent pas se doter d'une telle ingénierie. Ce service, c'est bien le sens et l'intérêt d'une intercommunalité.

Sur un autre plan, ce qui a été mis en place pour les ouvrages d'art pourrait à l'avenir être développé pour d'autres compétences. Je pense à la gestion des risques industriels comme l'ont évoqué des Maires ici présents que j'ai rencontrés dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire du Sénat sur la gestion de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen. Le groupe La Métropole Autrement votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Devinaz. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2020-4091 - déplacements et voirie - Solaize - Vernaison - Pont de Vernaison - Haute surveillance et travaux conservatoires - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4091. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport est important, il concerne le pont de Vernaison, pont qui est situé au sud de Lyon. Ce pont supporte une circulation en moyenne de 13 000 véhicules/jour, 20 000 les jours de pointe dont 7 % de poids lourds. Chacun sait que ce pont présente quelques altérations, on va dire, sa structure, il est classé en 3U dans le référentiel national, sa structure est aujourd'hui altérée et nécessite donc des travaux de réparation urgents et, à terme, la construction d'un nouvel ouvrage.

Cette délibération est très complète, elle a trois parties. La première partie c'est, bien sûr, la possibilité de poursuivre la surveillance renforcée de l'ouvrage ; je rappelle que cette surveillance est effective depuis fin 2018 ; et de faire un certain nombre de travaux conservatoires.

Deuxième partie de cette délibération, c'est l'établissement d'un programme de maîtrise d'œuvre pour construire dans les délais les plus courts possibles un nouvel ouvrage à Vernaison. Et troisièmement, au cas où on devrait très rapidement et avant la construction d'un ouvrage définitif, devoir construire un pont de secours, de nous permettre aujourd'hui de lancer les études et le dossier de consultation des entreprises pour pouvoir, si nous avons besoin de construire un pont de secours, le faire dans les délais les plus raisonnables possibles.

Il y a donc bien trois parties dans cette délibération. C'est une délibération qui je crois est très importante et qui met aussi en relief quelque chose que nous sommes nombreux à dénoncer depuis longtemps, c'est le très faible nombre d'ouvrages au sud de Lyon puisque quand on part du pont Pasteur à Lyon, on a quoi ? Le pont autoroutier Pierre Bénite, qui n'est qu'un pont autoroutier, le pont de Vernaison et puis après c'est le pont de Givors et l'on voit bien que sur une telle distance, c'est-à-dire une vingtaine de kilomètres, étant donné toutes les activités qui se sont installées, l'évolution de la démographie dans tout ce secteur, on voit bien qu'aujourd'hui, les traversées du Rhône au sud de Lyon sont très très largement insuffisantes et qu'aujourd'hui, hormis le danger que présente le pont de Vernaison et la nécessité de le surveiller, on voit bien que l'on ne peut pas se contenter d'avoir comme cela des possibilités très restreintes de traverser le Rhône au sud de Lyon. Imaginons que demain nous soyons obligés de fermer le pont de Vernaison, cela veut dire que l'on oblige les gens à faire plusieurs kilomètres tous les jours. J'ose à peine imaginer la situation.

Donc on va être très positif, on va faire tout cela mais, de grâce, il faut prendre en compte le fait que depuis longtemps nous avons un déficit de traversée du Rhône au sud de Lyon avec, notamment, l'impossibilité de mettre des lignes de transport en commun puisque nous avons uniquement le pont autoroutier de Pierre Bénite. Aujourd'hui, si vous voulez aller de la rive gauche à la rive droite en transport en commun, c'est impossible puisqu'il n'y a pas de ligne et cela parce qu'il n'y a pas de pont qui puisse supporter un trafic de bus.

Il faut vraiment, aujourd'hui, que nous prenions les choses en main.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller VAGANAY : Monsieur le Président, chers collègues, le pont de Vernaison, Solaize en même temps parce qu'on le partage à deux, même si on dit le pont de Vernaison, mon ami Claude Barral en a la moitié. Construit en 1957, inauguré en 1959, il a été reconstruit sur les mêmes fondations que le premier pont construit en 1900 et démolit pendant la guerre en 1940.

Jusqu'en 1959, Vernaison vivait tranquillement, paisiblement, puis dès l'ouverture du pont, on a assisté à une vraie aspiration de voitures et de camions, puisque dans le même temps les travaux d'infrastructure : autoroute, canal, et la vallée de la chimie battaient leur plein. L'urbanisation et la densification de tout l'Ouest lyonnais n'ont fait qu'empirer la situation. Les voitures d'Irigny, Charly, Grigny, Millery et tout le bassin versant arrivent par quatre routes différentes sur une seule rue : la rue du Pont.

Ce pont emprunté par tout un bassin versant est traversé par une moyenne de 14 000, voire 20 000 véhicules/jour, avec de vrais pics le matin de 7 heures à 9 heures et demi. Les voitures sont arrêtées dans la traversée de Vernaison, bloquées par le passage à niveau. Celui-ci, situé à proximité directe de la gare, reste fermé trop longtemps. En somme, la congestion des voies, la pollution que cela génère, l'agacement des automobilistes arrêtés au passage à niveau, fatiguent nos administrés, qui n'en peuvent plus.

Le projet retenu de déplacement du pont prend véritablement en compte les enjeux qu'ils s'agissaient de respecter : libérer la route, faciliter les flux des transports en commun et être compatible avec l'augmentation de cadencement du transport ferroviaire. En attendant, il faut impérativement éviter une catastrophe. Ce pont est actuellement sous haute surveillance permanente. La délibération nous a expliqué clairement la situation du pont actuel et le programme de travaux qui vont devoir être réalisés très rapidement tant ils s'inscrivent dans une nécessité absolue de sécurité.

Mon vœu serait que des moyens de sécurisation du pont actuel continuent d'être mis en place, afin que celui-ci résiste jusqu'à l'arrivée du nouvel ouvrage, pour plusieurs raisons. Premièrement, par pure économie. Deuxièmement, voir l'arrivée d'un pont provisoire à proximité de l'aire de détente et de jeux entacherait fortement l'entrée de Vernaison sur un secteur où le cadre de verdure et de nature est tout de même assez exceptionnel. Dans cette logique de sécurisation du pont actuel, le comité de pilotage s'oriente sur une interdiction assez rapide de la traversée des poids lourds sur ce pont. C'est une bonne chose.

Notre intergroupe défend la normalisation de cette situation inconfortable et souligne que la procédure doit s'accélérer, pour une gestion rigoureuse et sécuritaire de la traversée du pont. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vaganay. Monsieur Da Passano vous voulez compléter, notamment sur cette réunion du Copil (Comité de pilotage) qui a eu lieu je crois vendredi.

M. le Vice-Président DA PASSANO : On a beaucoup apprécié l'intervention de mon collègue André Vaganay et, effectivement, on travaille beaucoup en ce moment sur ce dossier puisque nous en sommes déjà au sixième Copil sur le pont de Vernaison et le sixième s'est tenu vendredi après-midi en Mairie de Vernaison et on a mis en place un certain nombre de dispositions.

Les premières concernent la surveillance, avec la surveillance des câbles et également la surveillance des tirants. Et je rappelle que ce sont des surveillances qui sont en continu, c'est 24 heures sur 24 de telle manière que si à un moment ou à un autre il y avait le moindre dysfonctionnement grave qui soit décelé nous pourrions immédiatement prendre les mesures de précaution, éventuellement la fermeture de l'ouvrage si nécessaire. Donc il faut quand même que tout le monde ait présent à l'esprit que c'est 24 heures sur 24 que la Métropole surveille ce pont et que s'il y avait le moindre danger, il y a une batterie très importante de capteurs sur le pont, immédiatement on pourrait prendre des mesures qui s'imposent.

De plus, nous avons décidé la semaine dernière, si vous en êtes d'accord, d'instruire et de mettre en place dès que possible une interdiction de l'ouvrage pour les poids lourds, ceci dans le but de le soulager et de le faire durer le plus longtemps possible. Donc si tout le monde en est d'accord, si l'État en est d'accord puisqu'il y a l'autoroute A7 qui passe à proximité et que la route départementale 315 qui se trouve en rive droite du Rhône, comme la 312 qui se trouve en rive gauche, sont des voies de secours en cas de fermeture de l'autoroute A7, il faut savoir aussi tout cela. Si nos services et les services de l'État, si tout le monde est d'accord, nous pourrions mettre en place un arrêté avec toutes les signalisations, bien sûr, les déviations de circulation nécessaires assez rapidement pour interdire cet ouvrage aux plus de 3,5 tonnes. C'est quelque chose que nous préconisons également.

Voilà mes chers collègues ce que je pouvais rajouter sur ce dossier qui, je le répète, est très important pour notre Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"- Dans le dispositif, alinéa 2° - **Décide**, il convient de lire :

"- 6 000 000 € TTC en dépenses en 2022,"

au lieu de :

"- 6 000 000 € TTC en dépenses en 2020,"

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que l'on interrompe la séance et qu'on la reprenne à 13 heures 30 ce qui nous fera 45 minutes de pause avant d'aborder le budget, merci beaucoup.

(La séance est interrompue à 12 heures 42 et reprend à 13 heures 37).

N° 2020-4119 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2020 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4119. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cela doit être le budget 2020 que je vais vous présenter pour la dernière fois du mandat. Ce budget a une petite particularité, c'est que cette année nous avons créé un budget annexe de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés et j'en parlerai préalablement pour éviter les confusions qui pourraient se produire du fait des doubléments de comptes qui en résultent.

Je commencerai ensuite le budget par les recettes de la section de fonctionnement puis les dépenses de fonctionnement, comme à l'habitude, ensuite l'autofinancement, la dette et l'investissement, et puis quelques zooms sur les politiques publiques.

Donc, comme je vous l'indiquais, je vais vous dire quelques mots sur le budget annexe et son mécanisme. Cela a déjà été fait à plusieurs reprises : à la commission des finances, au Conseil d'exploitation de la régie déchets et à la Conférence métropolitaine des Maires mais je pense qu'il n'est pas inutile d'y revenir pour que toute ambiguïté puisse être supprimée et pour faciliter les comparaisons avec l'année précédente.

Je rappelle que ce budget annexe isole les dépenses liées à l'activité de collecte et de traitement des déchets. Un maximum de dépenses liées à ces activités émergeait auparavant au budget principal, elles lui sont désormais imputées.

Certaines dépenses n'ont toutefois pu être affectées directement sur le budget annexe déchets et donc elles sont toujours payées au budget principal et font l'objet de refacturation au budget annexe déchets. Ces refacturations ont fait l'objet d'une délibération de notre Conseil du 4 novembre 2019. Il est important toutefois de noter que ces refacturations, comme je le disais tout à l'heure, créent des doubles comptes qui gonflent artificiellement les dépenses et recettes des budgets de la collectivité.

Cette mécanique est bien expliquée par le schéma qui est projeté à présent. Le budget principal effectue une dépense pour le compte du budget annexe, par exemple pour la maintenance informatique qui est réglée sur le budget principal mais concerne le budget annexe, la dépense est inscrite une première fois au budget principal. Elle est facturée au budget annexe pour faire état du coût complet de l'activité. Le budget annexe doit donc également prévoir cette dépense qui se voit inscrite, en conséquence, une seconde fois. Enfin, le budget annexe procède au remboursement du budget principal qui reçoit une recette supplémentaire. Les présentations qui vont suivre vont non seulement s'attacher à recréer des périmètres comparables, à savoir budget principal en 2019, budget principal plus budget annexe en 2020, mais encore retraiter ces augmentations artificielles créées par les doubléments.

(Projection de diapositives - Annexe 3 page 103)

I - Les recettes de fonctionnement

A - L'évolution sur le mandat

Après cette petite mise au point concernant le budget annexe et les retraitements, examinons les recettes de fonctionnement en commençant par leur évolution dans le temps. Entre 2019 et 2020, les recettes ont augmenté de 38 M€, plus 5,2 %, pour atteindre 2 milliards 776 millions. Cette progression est continue depuis le début du mandat mais son rythme s'accélère. Cette progression est surtout liée à l'augmentation des recettes fiscales sur lesquelles je reviendrai plus tard en détail.

Jusqu'à 2019, la courbe des dotations qui apparaît en orange sur le tableau qui s'affiche, effectuait une trajectoire inverse. La stabilisation de cette courbe des dotations repose sur le maintien de la dotation globale de fonctionnement depuis 2018, en quelque sorte en contrepartie de la contractualisation limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement des principales collectivités.

Il convient d'étudier à présent la répartition des recettes de fonctionnement, essentiellement les recettes fiscales en premier lieu, les dotations et enfin les autres recettes de gestion.

B - Les recettes fiscales

Les recettes fiscales devraient atteindre 1 865 M€ en 2020. Elles représentent 70 % du total des recettes, une proportion quasi-identique à 2019. On note le transfert de la TEOM pour 113 M€ au budget déchets. En 2019, elle émergeait à la fois sur la fiscalité des entreprises pour 34 M€ et sur celle des ménages pour 79 M€.

Les recettes fiscales se décomposent, je vous le rappelle : premièrement, en fiscalité des entreprises pour 36 % avec 679 M€ prévus en 2020. Deuxièmement, la fiscalité des ménages pour 18 % avec 335 M€ et, enfin, troisièmement, le sous-ensemble autres recettes fiscales est quant à lui composé des DMTO (droits de mutation à titre onéreux), du fonds national de garantie individuelle des ressources et encore de la taxe d'aménagement. Dans cette dernière catégorie, on note le dynamisme des DMTO dont le produit passe de 330 M€ au BP 2019 à 370 M€ au BP 2020. C'est donc une évolution constatée de 12 % de BP à BP.

L'attribution de la compensation versée par la Région, compensation pour le transfert de la compétence transport scolaire, est de 129 M€. Pour le reste, on note une augmentation de la taxe de séjour qui passe de 8,8 M€ à 10 M€. C'est, je vous le rappelle, une taxe qui est affectée au développement touristique. Ici encore, nous avons à faire à une fiscalité qui illustre l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

C - Les dotations

Après les recettes fiscales, un regard sur les dotations qui constituent le deuxième ensemble des recettes après la fiscalité avec 473 M€. Elles représentent ainsi 18 % du total. La principale composante, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est attendue à un montant quasi-similaire à 2019, soit 394 M€. Dans leur ensemble, les dotations restent stables et n'augmentent en fait que de 1 M€.

D - Les autres recettes de gestion

Quant aux autres recettes de gestion, elles représentent 313 M€. Cet ensemble est assez divers et composé du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion : 9 M€, des dotations de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, pour le financement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) : 36 M€, et des redevances diverses parmi lesquelles celles du péage du boulevard périphérique nord avec 39 M€. Ces autres recettes de gestion augmentent de 33 M€ en raison, notamment, de la reprise des provisions pour risques devenues obsolètes, de l'augmentation des recettes liées aux baux emphytéotiques. Il convient de signaler également l'impact de la création du budget annexe que j'ai précédemment évoqué.

II - Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement

A - L'évolution sur le mandat

Après les recettes de fonctionnement, passons à leur évolution. Le tableau présenté fait clairement apparaître l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'autofinancement sur le mandat.

Ici aussi, nous avons reconstitué un périmètre comparable à 2019 en ajoutant budget principal et budget déchets et en neutralisant les mouvements entre les deux, soit 22 M€ de refacturations et 9 M€ de subventions d'équilibre. Ainsi reconstituées, les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 41 M€ entre les budgets 2019 et 2020.

Cette augmentation doit être pondérée si l'on prend en compte les ajustements opérés à l'occasion des deux décisions modificatives courant 2019 ayant trait à l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire pour 7 M€, la subvention d'équilibre du BAOURD (budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe) avec 4 M€ ou encore le plan pauvreté pour 1M€.

L'autofinancement augmente quant à lui de 96 M€ entre 2019 et 2020. Il atteint son niveau le plus haut depuis le début du mandat avec 408 M€.

B - La répartition

Les dépenses de fonctionnement : quelques mots sur leur répartition qui apparaît sur le camembert qui s'affiche. Elles se répartissent par grand type de dépenses.

On note la prééminence des dépenses sociales qui concernent des allocations diverses, frais de séjour, subventions pour 783 M€. Viennent ensuite les subventions et participations (407 M€) parmi lesquelles les subventions au SYTRAL, au SDMIS (Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours), la dotation aux collèges et l'ensemble des soutiens à nos partenaires en baisse de 4 M€. Les dépenses de personnel représentent quant à elles 393 M€ et les reversements aux communes atteignent 213 M€ pour l'attribution de

compensation, 34 M€ pour la dotation de solidarité et 72,3 M€ pour la dotation de compensation métropolitaine versée au département, soit une somme globale de 319 M€.

C - Les dépenses sociales

À présent, un zoom sur les dépenses sociales qui représentent un peu plus du tiers de nos dépenses de fonctionnement. Dans ce domaine, les évolutions les plus significatives portent sur les allocations individuelles de solidarité qui sont estimées à 421 M€ contre 413 M€ en 2019, soit 8 M€ supplémentaires. C'est le poste de dépenses le plus rigide. La principale augmentation concerne le revenu de solidarité active qui représente 247 M€, soit une hausse de 1,8% par rapport à 2019.

Quant à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), elle représente 111 M€ contre 109 M€ en 2019, soit un écart de 2 M€. Les allocations liées à la compensation du handicap sont quant à elles évaluées à 63 M€, soit 2 M€ de plus que l'année précédente.

D - La masse salariale

Pour en terminer avec les dépenses de fonctionnement, examinons les dépenses de personnel qui au budget principal sont estimées à 393 M€ pour 2020 contre 410 M€ en 2019.

Cette baisse faciale de 18 M€, soit moins 4,3 % de BP à BP, est liée à la création du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. La masse salariale de l'ensemble des agents qui contribuent à l'exercice de cette compétence est transférée dans ce nouveau budget pour près de 14 M€.

Après retraitements, à périmètre constant, les dépenses de personnel représentent 422 M€ soit une évolution de plus 12 M€, soit 2,9 % de plus. Cette évolution intègre la réduction de vacance des postes décidée en 2019 afin de renforcer les moyens humains alloués aux Maisons de la Métropole, à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) et aux services de collecte et nettoyage, et encore, les mesures sociales prises en 2019 sur les revalorisations du régime indemnitaire et de la participation employeur à la mutuelle santé, également la création de postes financés par les recettes et enfin, les mesures réglementaires.

III - La dette

Abordons à présent, très rapidement, la dette. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, développé ce sujet et notamment à l'occasion du DOB (débat d'orientations budgétaires).

Je rappelle que notre encours de dette diminue beaucoup puisqu'il est inférieur, au 1^{er} janvier 2020, à 1,8 milliard d'euros alors même que la PPI est en pleine phase de réalisation. La répartition de cet encours est simple : 54 % de notre encours de dette est à taux fixe. L'encours est absolument sécurisé et il est évident que nous continuons à y veiller. Les frais financiers sont prévus à 29 M€ sur le budget principal, contre 40 M€ l'année précédente. Le taux moyen sur l'ensemble des budgets est estimé à 1,68 % sur l'ensemble des budgets. Enfin, la capacité de désendettement est à ce jour de trois ans et six mois et il est difficile de faire beaucoup mieux.

IV - L'investissement

A - Les autorisations de programme

Passons à présent à l'investissement pluriannuel avec quelques chiffres à retenir : 750 M€ d'autorisations de programme sont ouverts en 2020. Ce montant est identique à celui de 2019.

B - Les crédits de paiement

Les crédits de paiement sont, quant à eux, prévus à 700 M€ en dépenses et 88 M€ en recettes. Leur répartition vous est présentée sur le tableau qui s'affiche, budget par budget. J'en profite pour confirmer le très bon niveau de la réalisation 2019 puisqu'elle atteint 662 M€ soit 95 %. Elle était pour mémoire de 579 M€ en 2018. Nous confirmons ainsi les excellents chiffres de fin de mandature en ce qui concerne la réalisation de notre PPI.

V - Les macros politiques publiques

J'en aurai presque terminé pour la présentation classique du budget mais je vous propose quelques zooms par macro-politique afin d'illustrer l'ensemble de nos propositions en commençant, si vous le voulez bien, par l'économie, l'éducation, la culture et les sports dont les crédits représentent 350 M€ en fonctionnement et 150 M€ en investissement. Dans cet ensemble, la dotation versée aux collèges pour 22,6 M€ représente une part très

importante des dépenses de fonctionnement tout comme l'allocation RSA (revenu de solidarité active) sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Des crédits sont également affectés aux collèges en investissement puisque près de 57,9 M€ sur les 74,2 affectés à la politique d'éducation financent des opérations de construction et de rénovation de collèges ainsi que le renouvellement des équipements numériques éducatifs. Les investissements pour l'éducation connaissent un accroissement considérable puisqu'il est de 18,2 M€ supplémentaires prévus en 2020 afin de répondre aux besoins estimés sur le territoire.

En matière d'insertion, le revenu de solidarité active est estimé à 274 M€ contre 243 M€ en 2019. Cette prévision s'appuie sur les tendances constatées sur les neuf premiers mois de l'année 2019, plus 1,5 %, et anticipe une légère hausse de plus 1,8 % en 2020. À termes, l'impact de la réforme de l'indemnité chômage pourrait avoir un effet report des chômeurs non-indemnisés vers le RSA. 18 M€ sont alloués aux autres dépenses d'insertion tel que le soutien aux actions innovantes en direction des allocataires et l'accompagnement sociaux-professionnels.

Autre zoom cette fois-ci sur les solidarités et l'habitat qui représentent 557 M€ en fonctionnement et 104 M€ en investissement majoritairement en direction de la politique publique en faveur de l'habitat. En fonctionnement, les politiques publiques du vieillissement et de la compensation du handicap s'articulent essentiellement autour des grandes allocations de solidarité et des frais de séjour et d'hébergement.

L'allocation personnalisée d'autonomie est en légère augmentation avec 111,5 M€ principalement en raison d'une augmentation des bénéficiaires de l'APA à domicile pour plus 2 %, d'une revalorisation du coût horaire des services d'aide à domicile et de l'ouverture de 32 places en établissement.

La prestation de compensation du handicap est évaluée à 54,9 M€. Ce budget intègre une légère hausse du coût moyen des plans d'aide. Les frais de séjour sont estimés globalement à 194,6 M€. 37 M€ pour 3 145 personnes âgées résidant en établissements habilités à l'aide sociale et 3 328 personnes handicapées. En investissement la refonte des outils de solidarité mobilisera 1,1 M€.

Ces évolutions du système d'information visent à faciliter le parcours des usagers et garantir l'égalité de l'accès au service dans les différents territoires.

En ce qui concerne l'enfance, on note : en fonctionnement, une augmentation des frais de séjour de 7,6 M€ de BP à BP pour atteindre 136,5 M€. Cette somme concerne les prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance quelle que soit l'origine des bénéficiaires. Nous exerçons ainsi pleinement notre compétence en nous appuyant notamment sur des structures telles que l'Institut départemental pour l'enfance et la famille. La prise en charge des seuls MNA (mineurs non-accompagnés) est évaluée à 41,2 M€ contre 50 M€ au budget précédent. En investissement, les travaux de restructuration de l'IDEF se poursuivent pour 1,3 M€ et des subventions sont versées aux établissements d'aide à l'enfance pour 0,7 M€.

Pour l'habitat et le logement, on note en fonctionnement que 11 M€ sont alloués au logement social. Le soutien aux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne représente, quant à lui, 2,5 M€. En investissement, le soutien à l'habitat et au logement représente 99,5 M€ dont près de 36,8 M€ pour les aides à la pierre et 11,6 M€ liés à l'éco-rénovation et le dispositif ÉcoCité. Les réserves foncières pour le logement social mobiliseront 35,3 M€. Enfin, les réhabilitations de logements vétustes concernant les quartiers Moncey, Voltaire et Guillotière représentent 2,6 M€.

À présent quant à la macro-politique d'aménagement du territoire, elle représente 134 M€ en fonctionnement et 121 M€ en investissement. Les opérations d'aménagement sont toutefois trop nombreuses pour faire l'objet d'une présentation exhaustive et cette politique se traduit par des modes d'intervention variés. En fonctionnement, les activités de nettoyage des espaces publics représentent 37,4 M€. La Métropole soutient les actions en faveur de la cohésion territoriale dont la politique de la ville à hauteur de 7,8 M€. En investissement, vous pouvez voir sur les images qui s'affichent quelques-unes des opérations prévues en 2020 mais ces éléments sont naturellement plus détaillés dans la délibération.

La mobilité représente en ce qui la concerne 198 M€ en fonctionnement et 143 M€ en investissement. En fonctionnement, le plus gros poste de dépenses est représenté par la subvention versée au SYTRAL indépendamment des autres soutiens à cet organisme et qui peuvent élargir à la section d'investissement. En investissement, on note la poursuite des travaux de M6-M7 pour 13 M€ et la requalification de la RD342 et du carrefour avec la RD50 dans le secteur Beaunant à Sainte Foy lès Lyon-Oullins qui représente 2,8 M€.

En ce qui concerne la macro-politique environnement, elle représente, quant à elle, 302 M€ en fonctionnement et 103 M€ en investissement. En fonctionnement, on note le poids de la participation au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour 116,5 M€. Quant à la gestion des déchets, elle représente 92,4 M€. En investissement, on peut relever le lancement des travaux de modernisation et de gros entretien de l'usine

d'incinération Lyon-nord à Rillieux la Pape pour 12,9 M€ et ceux de l'usine d'incinération Lyon-sud estimés à 3,6 M€. La mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques représente, quant à elle, 5,9 M€.

Enfin, un dernier zoom pour en terminer sur les ressources et projets futurs. Secteur sur lequel émerge, au-delà des moyens affectés aux services, la masse salariale et les opérations de gestion de dette. Cette macro-politique représente 948 M€ en fonctionnement et 405 M€ en investissement. Les crédits de fonctionnement se découpent en quelques grands ensembles parmi lesquels les versements aux communes avec 247 M€ ou les contributions aux fonds de péréquation nationaux pour 76,6 M€. J'ai déjà parlé de la masse salariale, les chiffres sont présentés ici pour l'ensemble du budget. En investissement, outre les crédits affectés à la gestion de la dette et les crédits de paiement des autorisations de programmes individualisés en 2020, près de 38 M€, seront affectés au fonctionnement de l'institution. Quant aux crédits de paiement 2020 pour les nouveaux projets à lancer, ils représentent 45,6 M€ dont 34 M€ pour les opérations du budget principal.

En conclusion car il fallait bien y arriver, vous pouvez constater que le dernier budget de cette mandature confirme la trajectoire sur laquelle nous nous sommes engagés. Nous avons su préserver les grands équilibres financiers et même les améliorer sensiblement depuis le début du mandat, cela n'allait pas de soi, nombre de départements pourraient en témoigner. Je pense que nous pouvons dire sans exagération, sans autosatisfaction, que nous laissons pour l'année 2020 et pour la prochaine équipe, une collectivité qui a les moyens d'agir et de développer son territoire et ceci, bien sûr, pour le bénéfice de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de passer la parole aux différents groupes politiques, je prends, comme c'est indiqué, l'avis du Président du Conseil d'exploitation de la régie, monsieur Thierry Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation a émis à la majorité un avis favorable sur le budget par six voix pour et une voix contre. Le vote contre étant expliqué par le vote des taux de TEOM postérieur au vote du budget et le risque juridique, d'après la personne, lié au vote d'un budget adossé à un périmètre faisant l'objet de récurrents contentieux. Avis favorable par six voix sur sept.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu neuf minutes pour le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci monsieur le Président mais il m'en faudra un petit peu moins. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, dans le cadre de la dernière présentation du budget de votre mandature, l'heure du bilan a sonné.

Comme le prévoyait la fusion avec le Conseil général ainsi que la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) de 2015, il était certain qu'au sein de cette nouvelle Métropole, les communes et leurs Maires auraient beaucoup à perdre. Les communes vont-elles rester, aujourd'hui, au centre du jeu métropolitain, actrices de leur propre destin ? Rien n'est moins sûr.

D'ailleurs, dans quelques semaines, ici dans cette assemblée elles ne seront pas toutes représentées ce qui est un scandale absolu et absolument partagé par tous les élus ici, je crois, ou presque, sur lequel l'artisan de cette réforme, notamment pendant son passage au Ministère de l'Intérieur, n'a jamais voulu revenir. Je dis aux Maires qui se sentent trahis aujourd'hui qu'il est bien tard pour pleurer sur le lait renversé.

Sur le plan démocratique encore, vous n'avez organisé, monsieur le Président aucun referendum. Vous n'avez organisé aucun referendum en cinq ans, alors qu'il eut été très sage d'écouter la population à mi-mandat, par exemple, sur les grands sujets ou comme nous vous l'avons proposé depuis 2015, notamment sur le dossier très controversé des déchets.

Reprenant une grande partie des travaux de la commission sur les déchets, justement, vous avez souhaité créer un budget annexe déchets, dont acte, on se souvient que pendant tout le mandat, ce dossier TEOM aura pris la forme d'un feuilleton judiciaire qui est en cours, il aurait été plus juste de rendre l'argent du trop-perçu à nos compatriotes sous forme d'un avoir fiscal, comme nous l'avons demandé depuis déjà cinq ans.

Chacun se souvient également, des emprunts toxiques hérités du Département, dette héritée qu'il aura fallu désensibiliser en 2016 et qui aura coûté fort cher à notre collectivité.

Mais venons-en aux grandes lignes de ce budget. Un budget relativement bien maîtrisé, il faut le reconnaître, même si nous contestons vos choix budgétaires.

Sur le plan des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 milliards 776 millions, on constate une nouvelle fois la stagnation des concours de l'État, stagnation faisant suite à plusieurs baisses et qui n'est autre que la contrepartie des règles de contractualisation imposée par ce même État.

Relevons également l'importance majeure des recettes fiscales venant des entreprises, rappeler l'importance de ces recettes, c'est rappeler l'importance des entreprises créatrices d'emplois et sources de développement des territoires, nous ne pouvons jamais l'oublier. Je prendrai l'exemple du parc Techlid à Limonest, ou dans d'autres communes, qui est une véritable réussite. Mais il est une recette encore plus dynamique qui représente 46 % de ce bloc, je veux bien sûr parler de la DMTO en augmentation de 12 %, qui passe de 330 à 370 M€ de 2019 à 2020.

En matière de dépenses de fonctionnement, on note une augmentation de 41 M€ d'un montant de dépenses total qui s'établit à 2,367 milliards d'euros.

La fusion métropolitaine n'a généré aucune économie et la collectivité s'est peu à peu éloignée de sa vocation première de par la loi. Aujourd'hui, la compétence sociale qu'elle a héritée du Département est en très nette augmentation et s'établit à hauteur de 783 M€, c'est là le premier poste de dépenses, notamment pour assumer l'explosion des bénéficiaires du RSA pour près de 250 M€.

Revenons sur l'aide apportée aux migrants mineurs isolés dont les demandes ont triplé pendant ce mandat. Une dépense de 50 M€ l'année dernière et près de 42 M€ cette année, mais cette baisse n'est qu'un trompe l'œil puisque l'afflux ne se tarit pas bien au contraire, et il a fallu construire 500 places d'hébergement et 300 autres places pour la prise en charge de jour. De même, le budget "majeurs isolés", si je puis dire, a doublé de 5 à 10 M€.

Sur le plan de la masse salariale, après retraitement elle s'élève à 422 M€, en augmentation de 12 M€. L'encours de la dette s'établit à 1,78 milliard d'euros. Les frais financiers sont en baisse et la capacité de désendettement reste favorable sous les 5 ans.

Résultat de ce dynamisme des recettes, allié à la contractualisation de l'évolution des dépenses, on note un autofinancement record qui s'établit à hauteur de 408 M€, en augmentation de 96 M€ et qui viendra directement abonder la section d'investissement.

Sur le plan des investissements pour les communes, 750 M€ sont prévus en autorisation de programme et le taux de réalisation est bon, 95 %, pour l'année écoulée. 700 M€ sont en dépenses cette année, le rattrapage bien tardif semble s'opérer.

Un mot encore, monsieur le Président, en présentant votre dernier budget, vous avez choisi de ne pas faire voter les taux 2020 vous laissez cela habilement à vos successeurs, dont acte. Mais comme il est admis qu'au service du bien, le courage est toujours une vertu, à la prochaine majorité, il lui faudra avoir du courage pour changer de paradigme. Et surtout pour ne pas recommencer ce qui s'est passé il y a quatre ou cinq ans, dont tout le monde se souvient, ne pas spolier une nouvelle fois les habitants de leur vote puisque l'on se souvient qu'en 2014, ceux qui avaient délibérément choisi de confier leurs voix à des Maires de droite et qu'un bon nombre d'entre eux avaient filé dans le giron de Gérard Collomb lors d'un troisième tour des alcôves qui ne laissera pas de souvenir démocratique impérissable.

Pour le Rassemblement national, l'objectif premier est bien de dé-macroniser cette collectivité, de rendre la parole aux habitants, afin de les représenter au sein d'une Métropole de bon sens, une Métropole de Lyon incarnée, sûre et dynamique au service direct des communes et de leurs habitants.

Le vote du budget, monsieur le Président, est un acte politique par excellence. Sans surprise, mon groupe votera contre ce budget car il est en désaccord politique avec vous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous m'en voyez soulagé. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, voilà arrivé le dernier budget de cette mandature, celle-ci n'aura pas été de tout repos. Celle-ci a notamment été marquée par un contexte national d'instabilité financière et législative. Malgré tout, notre Métropole a pu produire son développement sur des bases solides grâce à une gestion maîtrisée. Ainsi l'investissement dépassera les 1 milliard d'euros, l'épargne brute augmente, l'encours de notre dette baisse. Nos recettes, elles, continuent de croître sans augmentation des taux. Mais au-delà de ces grandes données, de ces grands équilibres ce budget permet une nouvelle fois de refléter les grandes ambitions que vous avez portées monsieur le Président.

La première d'entre elles est notre ambition sociale. Cette compétence constitue toujours le premier budget de la Métropole et nous en sommes fiers. Nous sommes fiers de continuer à maintenir notre politique de protection de l'enfance à hauteur de 152 M€ et, notamment, à destination des mineurs non-accompagnés. Nous continuons aussi fortement notre politique sociale à destination des personnes âgées et celle de compensation du handicap atteindra 230 M€. Si notre Métropole veut perpétuer cette tradition humaniste lyonnaise, elle se doit de continuer à être inclusive et solidaire.

La force de cette politique sociale ne nous empêche pas de continuer à agir pour l'attractivité dans notre territoire. Ainsi, nous consacrons plus de 9 M€ pour le développement économique, 10 M€ pour notre politique de rayonnement et d'attractivité ou encore plus de 8 M€ pour la ville intelligente et la politique numérique. Nous consacrons également plus de 270 M€ à notre politique d'insertion et d'emploi. Nous n'oublions pas non plus de multiplier nos efforts en matière de développement durable et de transition écologique. Notons, par exemple, l'effort en matière d'éco-rénovation des logements à hauteur de 10 M€.

Enfin, vous ne serez pas étonnés que je dise un mot au sujet de ce que nous faisons pour les collèges de la Métropole. À la rentrée prochaine, notre Métropole accueillera 935 collégiens supplémentaires et c'est une donnée que nous avons prise en compte dans le cadre du plan collège. Ainsi en investissant 57 M€, nous financerons la réalisation de nouveaux établissements, les restructurations lourdes et l'achat d'équipement numérique éducatif. Notamment plus de 18 M€ sont mobilisés pour la construction d'un nouveau collège à Saint Priest qui accueillera, à terme, 700 collégiens.

Voilà, chers collègues, ce que nous avons à dire pour ce dernier budget du mandat. Dans quelques semaines, un nouvel Exécutif prendra place au sein de cet hémicycle, je fais le souhait que celui-ci saura aussi bien prendre en compte toutes les compétences nouvelles de la Métropole pour qu'elle soit la plus utile et la plus efficace pour ses habitants et ses territoires. Vous l'aurez compris, notre groupe est très satisfait du travail réalisé et votera donc pour ce budget. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, ce dernier budget primitif du premier mandat de notre Métropole est présenté comme porteur d'objectifs spécifiques : sincérité, volonté dans le soutien de l'action stratégique et responsabilité portée par la volonté de dynamiser le territoire tout en assurant des finances saines. Il respecte strictement le contrat de 1,19 % passé avec l'État, d'augmentation d'une année sur l'autre, dont nous avons toujours souligné la rigueur mettant à mal la libre administration des collectivités.

Au niveau des recettes, le dynamisme de notre Métropole impulse une hausse des rentrées fiscales surtout due aux droits de mutation. Au niveau des dépenses, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires (LMGS) note la hausse des dépenses sociales notamment des aides individuelles de solidarité qui en représentent plus de la moitié. Et cette tendance ne va pas s'atténuer.

Le groupe LMGS a aussi noté la hausse de l'autofinancement qui frôle désormais les 100 M€. Certes, c'est un gage d'apparente bonne santé financière et une illustration du dynamisme de notre collectivité. Mais, c'est aussi le révélateur des nouvelles contraintes liées à la contractualisation avec l'État. Nous pouvons donc légitimement nous demander jusqu'à quel niveau l'État va-t-il continuer à se désengager de l'action publique locale ? Ce sera un des enjeux des prochaines élections locales.

La dette se porte bien, ayant baissé de 400 M€ en un an. Désormais entièrement sans risque, elle induit des frais financiers en baisse. Ces chiffres permettent à la Métropole d'emprunter à des taux intéressants, voire même négatifs. Mais vue la décroissance des aides de l'État et la hausse de nos besoins, permettons-nous d'avoir un moindre remboursement de la dette et de booster certaines missions. À ce propos, le groupe LMGS souhaite que plusieurs axes soient revisités afin d'amplifier nos actions dans des domaines aussi stratégiques que l'habitat, le social, l'égalité femmes hommes et l'éducation. Je vais les détailler un peu.

Dans le domaine de l'habitat, il faut continuer et accentuer la production de logements sociaux et très sociaux. La Métropole et notamment le cœur de Métropole, Lyon et Villeurbanne, vont accueillir d'ici 2030, l'équivalent de la population de Villeurbanne. Il nous faut donc mettre les bouchées au moins doubles pour produire de l'habitat. Sinon, nous risquons d'aggraver encore un déséquilibre de population sur ce cœur de Métropole et de voir certaines zones périphériques se paupériser. Des efforts conséquents ont été faits pendant trois mandats pour mieux répartir les catégories sociales sur les différentes villes de la Métropole et éviter la ghettoïsation, ce serait contre-productif qu'ils soient annihilés.

Concernant le social, le groupe LMGS apprécie que l'on passe pour les services d'aide à domicile (SAAD) tarifés de 21 € à 23 € l'heure mais regrette que cela ne soit pas étendu à tous les SAAD. Rappelons que ces SAAD connaissent de grosses difficultés de recrutement : une augmentation permettrait de mieux payer les salariés et d'assurer l'ensemble des besoins d'aides aux personnes âgées ou PCH (prestation de compensation du handicap), ce qui représente une augmentation de 3,7 M€.

Les prestations sociales représentent en France près d'un tiers du PIB (produit intérieur brut), un des chiffres les plus élevés du monde. La redistribution doit être pensée dans le but de lutter contre les inégalités face à l'emploi, aux ressources, à l'âge, au handicap, à la santé. Nous devons donc faire en sorte que les plus démunis puissent avoir accès à tous les soins et accompagnements.

L'éducation et la jeunesse sont une de nos priorités et un travail considérable a été mené par la Métropole sur le nouveau domaine d'action pour elle que sont les collèges depuis 2015. Il reste beaucoup à faire : des rénovations, des créations, l'accompagnement de projets éducatifs et citoyens, l'impulsion à donner sur la promotion de l'éducation filles-garçons, l'éducation au développement durable, à la lutte contre les stéréotypes et à la prévention du harcèlement. D'ailleurs, nous formons le vœu que dans la future équipe métropolitaine, il y ait un Vice-Président collèges, politique éducative et jeunesse.

Enfin, la question des femmes doit rester une priorité transversale à tous les domaines de la Métropole. Le groupe LMGS insiste sur la nécessité de créer une Maison des femmes sur la Métropole, permettant l'accueil de toutes les femmes vulnérables ou victimes de violences, quel que soit leur âge, leur situation sociale, économique, personnelle, leur culture. Les chiffres sont en effet accablants comme vous le savez : en France, une femme décède tous les jours sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint et il y a un viol chaque huit minutes.

Les violences faites aux femmes coûtent à la France 3,5 milliards d'euros par an en aides sociales, soins médicaux, arrêts maladie. Il est donc urgent de créer des lieux spécifiques pour informer, prévenir et guérir. Certaines maisons des femmes ont aussi pour mission de sensibiliser aux droits des femmes comme celle de Bordeaux, ce qui nous paraît aussi essentiel. Par ailleurs, la Métropole doit penser et mettre en œuvre une politique en direction des femmes en difficulté sociale. Il ne suffit pas, en effet, de mettre en avant et de soutenir seulement les femmes cadres et cheffes d'entreprises. Rompre la solitude, se ressourcer, reprendre confiance, n'est pas chose aisée dans tous les milieux et est même extrêmement difficile pour les femmes en situation de précarité.

Le groupe LMGS est très satisfait de l'accueil à Caluire des femmes à la rue avec des enfants de moins de trois ans. Il faut renforcer cette politique et faciliter l'accès des femmes à l'emploi, ce qui passe par une aide ciblée à la mobilité et à la garde des enfants. Nous suggérons aussi que lors de la prochaine mandature soit créé un poste de Vice-Président à l'égalité femmes-hommes. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera ce budget primitif. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Cochet. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, chers collègues, ainsi que nous avons pu le rappeler lors du débat d'orientation budgétaire de décembre dernier, notre groupe considère que la gestion financière aura été sérieuse tout au long du mandat, dans un contexte pas toujours évident pour les collectivités territoriales.

L'un des enseignements des premières années de notre Métropole, finalement, aura été de montrer que les rares éléments qui ont pu éprouver nos finances sont tous d'origine exogène : la baisse des dotations, la reprise des emprunts toxiques ou encore la contractualisation avec l'État.

C'est, malgré ce contexte chargé, que nous pouvons nous targuer d'avoir, en fin de mandat, une situation financière disons "enviable". Cela démontre également que le "modèle économique" de la Métropole de Lyon est, en termes purement budgétaires, viable. À notre charge, en retour, d'utiliser ce modèle économique aussi vertueusement que possible pour tous les Grand Lyonnais.

Pour parler plus spécifiquement du budget primitif, les grands indicateurs sont tous au vert :

- les recettes fiscales augmentent grâce au dynamisme des bases et sans augmentation de taux, du moins avec des prévisions financières réalisées à taux constant,
- la dette se résorbe, tout en restant classée sans risque,
- l'autofinancement atteint un niveau remarquable, à environ 400 M€, tandis que la PPI devrait atteindre un niveau raisonnablement satisfaisant pour ce mandat.

Finalement, le budget qui nous est proposé diffère des précédents, principalement en ce qu'il comporte une "introduction" qui vise à réaffirmer son caractère "sincère", "volontariste" et "responsable". Nous n'en doutons pas, et la récente résiliation du bail de l'appartement parisien loué par la Métropole est une preuve de cette responsabilité dans l'utilisation de l'argent public.

Par ailleurs, nous admettons, bien volontiers, le caractère ambitieux de ce budget sur certaines des politiques publiques qui nous tiennent à cœur, ce qui ne signifie pas, évidemment que les autres n'aient pas toutes leur importance.

Voici quelques-uns de nos focus :

- en matière d'éducation et d'enseignement, d'abord : nous constatons avec satisfaction qu'une hausse significative des dépenses d'investissement est prévue pour nos campus étudiants et nos collèges, avec de nombreux projets de construction, de réhabilitation ou d'extension des sites existants. Pour les collèges, les trois constructions actuellement budgétées ne suffiront qu'un temps. Il est donc crucial d'anticiper autant que possible les besoins,

afin d'éviter de payer plus cher une construction, parce qu'elle devrait être faite sous des délais contraints ou parce qu'il faudrait avoir recours à un "marché global de performance",

- en ce qui concerne la culture : la hausse prévue des investissements, avec la rénovation du Musée Lugdunum ou encore l'aide apportée à la remarquable "CinéFabrique" emporte notre approbation. De son côté, le Musée des Confluences, après avoir essuyé tant de critiques, affiche une gestion saine grâce aux choix de fonctionnement qui ont été faits,

- en matière de logement, enfin, le développement de la politique d'Eco-rénovation des logements, tout autant que la création de l'office de foncier solidaire sont à saluer. Il en va de même pour la forte augmentation prévue de nos réserves foncières, au titre du logement social, qui passe de 25 à 35 M€ cette année. Et ainsi, nous saluons le soutien matériel en politique sociale en maints domaines.

En fin de compte, en ayant des dépenses de fonctionnement contraintes, les principales orientations de ce budget primitif se ressentent au niveau de l'investissement.

D'ailleurs, nous avons bien noté que depuis deux ans, une partie de nos subventions sont passées en section d'investissement : au lieu de financer le fonctionnement d'une association pour son programme d'actions, nous avons ainsi financé davantage d'équipements ou même de locaux. Se pose, cependant, la question de la viabilité à long terme de ce processus, dans la mesure où nombre de structures qui mettent en œuvre nos politiques publiques ont un besoin structurel de financement en fonctionnement, alors que les besoins en investissement sont, en général, plus ponctuels.

Pour conclure, ce budget primitif porte, comme nous l'indique le rapport, "des choix politiques". Il porte des choix et des priorités que nous partageons : éducation, culture, logement social et une volonté d'inscrire notre Métropole dans la transition énergétique. Évidemment, nous voterons ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec un peu d'émotion que j'interviendrai une dernière fois, pour commenter le budget de notre chère Métropole. Je tiens, bien sûr, à saluer le travail de monsieur Brumm brillant et inamovible Vice-Président aux finances car les majorités passent et se ressemblent. Nous tenions, bien sûr, à remercier et souligner les efforts financiers qui guident la politique de notre Métropole et remercier les services pour le travail qu'ils réalisent.

Enfin, pour ne pas alourdir ce débat car tout le monde au bout de six ans a la capacité, dans cet hémicycle, de commenter et d'analyser un budget, mais toujours pas aussi bien que monsieur Brumm, je voudrais parler de l'avenir.

Pour parler de l'avenir, je voudrais faire un petit retour en arrière mais sans nostalgie. La Métropole a réussi comme par magie, là où le Département échouait, jour après jour, depuis plus de 20 ans : emprunts toxiques, Musée des Confluences, Rhônexpress, autant de projets mal ou pas financés et qui ont coûté cher à nos concitoyens.

Alors, parlons de l'avenir : Que devons-nous nous souhaiter ? Quel avenir pour notre Métropole ? Comme vous aimez à le répéter, les budgets sont sains et les caisses sont pleines alors qu'en faire ? Investir, investir dans l'avenir, dans la solidarité, dans du logement étudiant, dans des pistes cyclables, dans des collèges, dans de l'accueil et de la proximité.

Ce que nous souhaitons, c'est une Métropole qui protège, qui apaise et qui accueille. La Métropole a fait des choix courageux cette année : l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, le maintien du financement des CPEF (centres de planification et d'éducation familiale), le soutien à l'installation de nouveaux médecins également dans des zones en difficulté.

Face aux nouvelles pauvretés, nous devons redéfinir notre offre d'insertion, en remplaçant l'accompagnement et la prévention au cœur de nos politiques de solidarité et participer au financement de la Métropole aidante à accompagner nos aidés, afin de proposer une offre diversifiée en matière de logements, de construire et entretenir des collèges, des équipements culturels aussi, prendre en charge celles et ceux qui souffrent, voici entre autres, ce que devrait nous permettre ce budget.

Certains ne cessent de le répéter depuis la naissance de la Métropole, même s'ils ne sont pas là aujourd'hui pour l'entendre mais il faut allier l'humain et l'urbain mais il faut surtout faire en sorte que les plus vulnérables de notre Métropole bénéficient des retombées de l'attractivité économique que nous vantons dans cette Métropole et de son développement.

Nous ne pouvons, bien sûr, que nous en féliciter même si c'est à regretter que l'État ne garantisse plus pour les plus fragiles, une solidarité nationale et une équité d'accès aux droits et aux prestations. Alors, nous voulons rester lucides sur la réalité de nos concitoyens les plus fragiles car leurs conditions de vie ne cessent de se dégrader, les inégalités ne cessent de se creuser, l'exclusion sociale et la ghettoïsation de notre Métropole s'accroissent.

Je rappellerai quelques injustices budgétaires qui touchent nos concitoyens. En 2017, l'impôt sur la fortune (ISF) était payé par un peu plus de 350 000 contribuables et rapportait 5,1 milliards d'euros, quatre fois plus qu'en 1990. On a estimé que l'ISF aurait pu rapporter 6 milliards d'euros en 2020. Cela aurait sûrement fait des heureux dans les collectivités locales car dans notre Métropole, d'autres décisions sont venues dégrader les conditions de vie des plus pauvres. Leur pouvoir d'achat a ainsi diminué suite à la baisse des APL (aides personnalisées au logement) et la désindexation des allocations logements et des prestations familiales. Le nombre de personnes vivant à la rue, en campement ou dans des bidonvilles, le nombre d'enfants qui dorment dehors ou dans des écoles parce que certains ont encore un peu de solidarité et de courage, tout cela continue, sous nos yeux, de croître en raison notamment de la baisse de la construction de logements sociaux, de l'insuffisance de l'offre d'hébergement et des coûts budgétaires de plus de 60 M€ dans des centres d'hébergements.

Ensuite, la réforme de l'assurance chômage présentée, en juillet dernier, par la Ministre du travail et comme si cela ne suffisait pas, le projet de réforme des retraites vers un système qui n'a d'universel que le nom et qui menace de décupler encore plus ces pauvretés. Les citoyens la refusent ; ils sont plus de 15 000 à manifester et à le montrer tous les deux jours à Lyon, si on ne veut parler que de Lyon mais le gouvernement persiste. Alors, cette triste réalité, elle résulte de choix politiques ; ce sont ceux du gouvernement et ce ne sont pas les nôtres.

Alors, avoir la chance de présenter un budget équilibré pour une collectivité comme la nôtre, c'est donner la chance à ses administrés de vivre mieux et ensemble. Et c'est le vœu que nous formulons pour 2020. Et c'est le vœu que nous formulons pour une nouvelle Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, à l'instar des interventions déjà passées et celles à venir, je voudrais une fois de plus, en cette fin de mandat, remercier les membres de la direction financière, ainsi que notre Vice-Président, pour la qualité de la gestion de nos finances qui nous conduit aujourd'hui à avoir une situation financière que beaucoup nous envient, que ce soit en termes de gestion de la dette ou de la croissance de nos capacités d'autofinancement.

Pour autant, il faut avoir à l'esprit que cette situation est en partie la conséquence d'une forte augmentation de nos recettes fiscales, notamment celles liées à la DMTO.

Dans cette assemblée, certains s'en félicitent soulignant ainsi l'attractivité de notre collectivité. Mais ces mêmes personnes oublient ou feignent d'oublier que cette DMTO est aussi un fort indicateur de transformation sociétale de notre agglomération qui nous alerte sur l'accroissement de la population et aussi sur la gentrification de notre territoire, notamment à Lyon et à Villeurbanne.

Donc, à celles et ceux qui veulent opposer économie et écologie, nous répondons qu'ils confondent économie et finances et qu'effectivement, pour les écologistes, l'attractivité d'un territoire ne doit pas se faire sur des arguments financiers qui attirent les grandes entreprises vers notre Métropole, faisant venir *de facto* des salariés cadres dirigeants aisés et conduisant à cette envolée des loyers et du coût au mètre carré des appartements neufs ou anciens.

Cela génère aujourd'hui des difficultés pour les jeunes familles, les étudiants et les habitants les plus modestes à accéder à un logement décent dans les villes-centres, et de ce fait, les éloignent sans qu'un véritable aménagement de notre territoire en termes d'emplois, de commerces de proximité, d'accès à la culture et aux activités sportives n'ait été envisagé.

Ainsi, les écologistes considèrent que ce qui est appelé "le renforcement de la compétitivité", ne peut pas être -je cite- un "enjeu stratégique de développement économique". Car ce développement non maîtrisé et non régulé comprend en son sein un accroissement des pollutions générées par des flux de voitures, une offre de transport en commun non adaptée construite uniquement en étoile pour acheminer des travailleurs vers les villes-centres.

Bref, en tant qu'écologistes, nous craignons que les satisfécits d'aujourd'hui ne soient en fait les troubles sociaux et environnementaux de demain. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une politique de développement soutenable qu'il nous faut renforcer dès maintenant et d'une économie reposant sur une bonne administration des richesses matérielles, sociales et environnementales. Comme monsieur Brumm l'a indiqué, nous avons les moyens d'agir.

En ce sens, pour les écologistes, l'examen du BP 2020 doit nous conduire à apprécier les politiques publiques et voir si elles répondent ou non aux défis que nous impose le dérèglement climatique.

Je commencerai donc par la question des mobilités.

Sous réserve que cela ne soit pas caché dans une quelconque ligne budgétaire, nous nous satisfaisons de ne pas voir apparaître de budgets liés à l'Anneau des sciences. C'est une très bonne chose, car il faut en finir avec cette fuite en avant infiniment qui nous empêche de travailler sereinement à d'autres alternatives que le recours systématique à la voiture.

Nous espérons ainsi que cette vision dogmatique n'aura plus cours dans quelques années et que ce projet dépassé appartiendra définitivement au passé.

Pour autant, sans les détailler, les écologistes considèrent que de nombreux investissements sont encore trop orientés sur une logique de déplacements en voiture. Il est clair que cela va prendre du temps et de l'énergie pour faire évoluer les pratiques. C'est pour cette raison que nous aurions souhaité un BP plus volontariste, en vraie rupture avec la philosophie actuelle, en identifiant des lignes budgétaires plus fortes pour les déplacements vélos et piétons et le développement de transports en commun autrement qu'en étoile.

Pour autant, des inflexions sont engagées et sont encourageantes. J'en citerai quelques-unes :

1° - l'augmentation du soutien aux mobilités actives. Le lancement du Vélo'v à assistance électrique devrait faire tomber encore quelques réticences à privilégier ce mode de déplacement au détriment de la voiture,

2° - les 3 M€ consacrés à l'extension du réseau cyclable et la réalisation d'abris sécurisés démontrent que le projet REV (réseau express vélo) que portent les écologistes n'est pas une utopie,

3° - les travaux de la rue Pierre Audry dans le 9^{ème} arrondissement qui conduiront à apaiser la vitesse automobile et à partager l'espace public avec les vélos et les piétons, avec un fort plan de végétalisation, montrent que cela est possible et que d'autres rues Pierre Audry peuvent être aménagées,

4° - enfin, la sécurisation des cheminements piétons à Tassin la Demi Lune est une très bonne chose.

En ce qui concerne notre politique de déchets, je ne reviendrai pas sur les interventions nombreuses conduites par notre collègue Émeline Baume qui a, durant toute la durée de ce mandat, fait un travail remarquable qui positionne la Métropole dans une dynamique vertueuse au regard des obligations que nous avons en matière de prévention, de recyclage, de tri et de valorisation.

Mais il est clair que l'accroissement de la population génère un accroissement de la production de déchets qu'il nous faut anticiper dès maintenant.

Nous pouvons ainsi regretter qu'il ait fallu attendre ces dernières années de ce mandat pour voir enfin se développer une politique ambitieuse en matière de cycle de déchets, qui aurait dû être anticipée de manière mécanique quand certains évoquaient déjà l'attractivité de notre territoire en début de mandat.

Nous avons donc pris beaucoup de retard par rapport à d'autres collectivités, et dès 2020, il nous faudra accélérer nos politiques pour répondre à la demande des populations pour plus de tri, de valorisation des déchets et notamment l'installation de composteurs.

Mais ne nous trompons pas : la réduction des déchets et notamment les organiques, le développement des donneries et des ateliers de réparation, l'amélioration du tri, etc. vont conduire inéluctablement à la réduction très importante de déchets incinérables.

Aussi, la question du maintien en l'état de nos capacités d'incinération sera très vite posée et devra être traitée très rapidement par le prochain Conseil.

Sur la question de la transition écologique, clairement la dynamique est lancée. Mais là aussi, que de temps perdu, alors que tous les acteurs et responsables politiques ici ou ailleurs sont alertés depuis de nombreuses années sur l'urgence à agir localement pour contribuer à la réponse globale du climat.

Là aussi, nous sommes dépassés par les demandes de nos concitoyens. Je citerai à cet égard, l'éco-rénovation des bâtiments. En début de mandat, ce n'était pas gagné, non pas que nous écologistes nous doutions de l'intérêt de nos concitoyens, mais en interne, nombreux étaient sceptiques. C'est pour cela que nous nous félicitons des augmentations budgétaires de cette fin de mandat.

Les échanges que nous avons eus avec les entreprises qui interviennent sur ces marchés montrent leur optimisme quant à leur développement et leur capacité à générer de l'emploi, à capitaliser des compétences et des

expériences qui pourront s'exporter. Comme quoi, écologie et économie vont bien de pair quand on s'en donne les moyens.

Concernant les déclinaisons des plans divers : PCAET, SDE, plan Oxygène, stratégie alimentaire, etc., nous nous sommes déjà largement exprimés sur le sujet. Je ne vais donc pas y revenir. Là encore, la Métropole manifeste un engagement, qui pour certains aspects est, pour nous écologistes, encore à accroître face aux enjeux que nous devons traiter.

Enfin, sur les aspects sociaux et j'en terminerai là, force est de constater que le développement et l'attractivité de la Métropole, sa compétitivité qui, entre parenthèses est un terme sportif totalement inapproprié dans le cadre d'une gestion responsable d'une collectivité, n'a pas à ce jour bénéficié à toutes et tous.

C'est pour cela que nous saluons le travail fait dans le cadre du plan pauvreté et les budgets qui seront alloués, notamment aux parcours d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, l'animation des cafés cultures, les Maisons de la Métropole, l'organisation de chantiers jeunes, l'accompagnement des MNA et des jeunes majeurs, la prévention de la santé et effectivement, comme l'a dit notre collègue tout à l'heure, aussi pour les personnes en situation de handicap et les personnes qui sont âgées.

Pour conclure, monsieur le Président, chers collègues, nous voterons, bien évidemment, ce budget primitif, mais nous voulons aussi attirer votre attention sur le fait que s'il traduit une volonté manifeste, il ne traduit pas encore, pour les écologistes, une rupture budgétaire franche face aux enjeux de la transition écologique. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce budget 2020 de la Métropole sera le dernier engagement financier de ce mandat. En fonction des résultats des élections métropolitaines, il sera donc nécessaire de voter une décision modificative dans quelques semaines.

Une intervention courte, car beaucoup de choses ont déjà été dites lors du débat d'orientation budgétaire le mois dernier.

Les ratios sont satisfaisants et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. C'est une bonne chose et nous souhaitons remercier le Vice-Président aux finances, ainsi que le service des finances de la Métropole pour la qualité de leur travail.

Ces ratios démontrent qu'il aurait été possible d'investir plus au service des habitants de la Métropole de Lyon ; il aurait été possible de renforcer et d'accélérer des projets dans le domaine des mobilités, des solidarités, de l'économie, de la culture ou des sports. Il aurait été possible également de plus accompagner les communes dans leurs investissements.

Une hausse des investissements aurait permis, par exemple, d'accélérer le déclassement de l'axe A6/A7 en augmentant la capacité de la ligne de bus express, en proposant des parcs-relais de plus grande capacité au lieu des seulement 150 à 200 places annoncées et en allant plus loin en termes d'aménagements cyclables.

Cependant, toujours au niveau de ce budget, un point de vigilance vis-à-vis de l'importance des recettes fiscales provenant des droits de mutation versés par les acquéreurs d'un bien immobilier : ces recettes directement liées à l'état du marché immobilier ont augmenté de 40 % entre 2015 et 2018 et sont anticipées -comme cela a été dit par le Vice-Président aux finances- à hauteur de 380 M€ pour 2020, ce qui représente 14 % de nos recettes de fonctionnement et 35 % de nos recettes fiscales. Il y a là une fragilité des finances de la Métropole en cas de retournement du marché immobilier.

Chaque membre du groupe se positionnera, à titre individuel, lors du vote de ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette délibération nous présente un tableau idéal de la Métropole. Mais que dit ce budget de la situation réelle de nos concitoyens sur les questions vitales du logement, de l'insertion, du bien-vieillir, de l'éducation, de l'environnement ? Peu de choses finalement.

Bien sûr, nous nous félicitons de la bonne santé financière de la collectivité. Dans une période de contestation sociale généralisée, face à un gouvernement qui fait passer les intérêts du capital avant ceux de ses citoyens, nous aurions aimé que l'action de la Métropole soit un contrepoids aux politiques de casse du service public et de la solidarité nationale. Malgré les attaques continues contre la libre administration des collectivités, avec la contractualisation, la baisse des dotations et la réforme de la fiscalité locale, la Métropole a la capacité d'agir pour

répondre, à son niveau, à l'urgence sociale et climatique, contrer l'entreprise de démolition menée par le Gouvernement, soutenir l'action de proximité des Communes.

Ce projet de budget nous montre qu'une fois encore, la Métropole se pose en parfait soldat du Président de la République et du gouvernement, ce qui n'étonnera personne.

Cette délibération souligne le dynamisme économique de notre territoire. Mais il ne profite que très peu aux Communes, qui supportent, pourtant, l'essentiel des coûts liés au développement urbain. On nous promet un doublement de la dotation de solidarité communautaire en trois ans, mais sans aborder le faible taux de redistribution de la taxe d'habitation, qui ne prend pas en compte les particularités des territoires.

Le développement équilibré de l'agglomération n'aura de réalité qu'avec une péréquation équitable : les outils financiers et administratifs existent ; il faut les rediscuter collectivement.

Le futur pacte financier et fiscal doit impérativement tenir compte des besoins des Communes, principaux investisseurs en équipements de proximité.

Penchons-nous également sur la fameuse politique de rayonnement et d'attractivité, brandie comme un étendard, mais qui n'a pas de sens sans maîtrise ni encadrement : course à la construction, flambée des prix de l'immobilier. Le territoire de la Métropole est devenu si attractif qu'il échappe à ses habitants et notamment, aux classes les plus populaires !

Sur le volet du logement, nous saluons le succès d'Ecoréno'v. La création de l'organisme de foncier solidaire de la Métropole de Lyon est aussi une avancée pour maîtriser la spéculation foncière et faciliter les acquisitions par les ménages modestes. Voilà le type de dispositifs sur lesquels il faut innover. La Métropole doit aussi s'engager en faveur du logement social, attaqué par les politiques gouvernementales -qui assouplissent la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), ouvrent la vente de logements sociaux à la spéculation immobilière, entament les ressources des bailleurs en leur imposant de compenser la baisse des APL-. L'objectif de production de 4 000 logements sociaux par an doit être doublé : il n'est pas acceptable que 65 000 demandes soient aujourd'hui en attente, encore moins que 1 500 personnes dorment dans la rue. Nous devons aussi lancer un véritable plan de résorption de l'habitat insalubre, avec des moyens à la hauteur des enjeux.

L'urgence sociale à laquelle est confrontée la Métropole, c'est aussi celle de la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs. Nous y consacrons des moyens conséquents. Mais est-ce suffisant, quand on sait dans quelles conditions ces enfants arrivent sur notre territoire, quand on sait que -passé l'âge fatidique de 18 ans, dûment vérifié- de jeunes majeurs se retrouvent souvent sans aide ? Sur ce sujet, la Métropole ne peut pas agir seule. Or, le Gouvernement ne prend pas ses responsabilités et laisse les collectivités concernées se débrouiller comme elles le peuvent : cette situation doit changer.

La même question se pose pour les budgets alloués aux politiques en faveur des personnes âgées, handicapées ou de la protection maternelle et infantile. Peut-on se satisfaire du manque de structures d'accompagnement sur notre territoire, notamment en matière de vieillissement ?

La carence du service public dans ce domaine ne peut être compensée par le secteur privé, à moins de considérer que le bien-vieillir n'est réservé qu'aux classes sociales les plus favorisées.

Nous notons la poursuite d'un engagement financier conséquent sur le versement du RSA. L'augmentation du nombre de bénéficiaires nous alerte, mais c'était prévisible avec la fin des contrats aidés, pour lesquels le gouvernement n'a pas proposé de solution alternative. Les moyens doivent être maintenus sur les parcours d'accompagnement et le soutien à l'insertion par l'activité économique.

Nous attendons, par ailleurs, de voir si la fin des PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) et la création du GIP (groupement d'intérêt public) "Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi" permettront réellement de dynamiser les services proposés aux publics en insertion.

Sur toutes ces politiques de solidarité, nous regrettons que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté -présentée par le Président de la République comme la réponse à tous les maux et pour laquelle la Métropole est territoire démonstrateur- se traduise, dans les faits, par un saupoudrage de financements peu lisible là où nous avons besoin d'engagements solides et clairs.

D'autre part, l'importance des budgets consacrés à l'éducation ne doit pas masquer l'état de délabrement de certains de nos collèges et le manque d'anticipation quant à l'évolution de la population scolaire. Nous demandons un plan partagé de construction et de rénovation des établissements, qui permettra de garantir une équité de traitement à tous les collégiens de la Métropole.

Je terminerai en évoquant la question de la transition énergétique et des transports. Il faut aller plus loin pour répondre à l'urgence environnementale et climatique. Le PDU doit permettre de sortir du tout-voiture, en développant notre réseau de transports en commun et en instaurant des politiques de gratuité et pas seulement pour les congressistes internationaux ! Par ses choix budgétaires, la Métropole doit pousser au développement des modes doux : pistes cyclables, abris sécurisés, multiplication des stations Vélo'v dans les communes. Elle doit aussi peser, dans ses rapports avec la Région et l'État, pour le développement du rail et d'un RER à la lyonnaise.

Le Gouvernement, au nom de la réduction de la dette publique, vide le contenu du principe de libre administration des collectivités territoriales en asséchant toujours plus leurs finances. La Métropole a perdu 116 M€ de dotations, entre 2015 et 2018 et les budgets successifs s'en ressentent, mais nous ne vous avons pas beaucoup entendu vous opposer à ces réductions, bien au contraire. Nous pensons, pourtant, que la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons, nécessite des choix budgétaires plus ambitieux et soucieux des particularités des territoires, des politiques publiques plus engagées et tournées vers les besoins des habitants. Nous nous abstenons donc de voter ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picard. Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, la principale innovation de ce dernier budget du mandat n'est pas neutre, puisqu'il voit la mise en place d'un nouveau budget annexe consacré à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La présentation budgétaire -le rapporteur d'ailleurs l'a souligné- retrace de manière tout à fait lisible les conséquences dans l'évolution du budget principal de cette création. Cette innovation budgétaire doit également être dans les années qui viennent, le support technique d'une évolution des modes de taxation de la collecte des ordures ménagères, pour non seulement faire prendre en compte le juste prix de la collecte et du traitement mais aussi, pour mettre en place une taxation incitant à la réduction drastique de la production de déchets.

L'autre élément majeur est l'évolution annoncée de la dotation de solidarité communautaire (DSC), son doublement en trois ans.

Cette décision présidentielle intervenue en cours d'année est intégrée en 2020 dès le budget prévisionnel. Ce doublement qui s'accompagne d'une évolution à la marge des critères de répartition, n'a quasiment pas fait évoluer le caractère "péréquateur" de l'outil. Il permet, il faut bien le dire, opportunément de distribuer un peu plus, à un peu toutes les communes.

Cependant, dans le rapport présenté, cette DSC augmentée prend place dans un paragraphe consacré au pacte financier visant, ainsi qu'il est écrit, à rééquilibrer les relations financières entre la Métropole et les Communes.

Sur ce point, je ne boudrai pas le plaisir de voir ainsi reprise une demande que j'ai faite, de manière récurrente, depuis plusieurs années.

En revanche, il faudrait aussi donner à ce pacte financier toute sa mesure et des objectifs clairs, l'enjeu n'étant pas d'entrer dans une contractualisation bilatérale entre deux collectivités. Mais le pacte financier devrait être un pacte global entre les Communes et la Métropole qui vise à définir la manière de porter et de financer conjointement un projet métropolitain, avec une double dimension :

- une dimension métropolitaine et des objectifs qui soient à ce niveau,
- une dimension territoriale et communale qui doit également prendre place dans un projet métropolitain : il s'agit là des projets développés à l'échelle d'un territoire qui accompagnent son développement.

Le pacte doit donc être l'outil de la territorialisation des politiques métropolitaines et, dans le même temps, de la mise en œuvre de projets de territoire.

À défaut, la Métropole perdra sa spécificité liée à son essence intercommunale et sa réalité de collectivité locale.

Dès lors, la dotation de solidarité communautaire ne peut pas être le seul outil de ce pacte qui doit avoir une dimension fiscale et faire intervenir autant du fonctionnement que de l'investissement. Cet outil est la seule manière de faire perdurer le principe d'un projet intégré à l'échelle de la Métropole.

La manière dont sont conçus les documents budgétaires, qu'il s'agisse du BP comme du compte administratif, doit aussi évoluer. Ils font l'impasse au niveau des investissements sur une présentation de la répartition territoriale de l'effort d'investissement et sur le rythme auquel se met en œuvre cet effort.

Par ailleurs, la PPI connaît des évolutions qui ne sont retracées nulle part : des projets sont apparus en cours de mandat, ont été substitués à d'autres, sans que l'on puisse mesurer, déterminer s'ils ont modifié la répartition

territoriale qui avait été utilisée pour construire cette programmation. On cherche désespérément, par exemple, la manière dont sont financées les opérations de piétonisation de la Presqu'île.

À défaut d'éléments précis, on peut s'interroger sur la manière dont la Métropole accompagne le développement de tel ou tel territoire, la manière aussi dont le financement de ce développement est partagé entre la Ville et la Métropole et ainsi la façon dont les politiques métropolitaines entrent en complémentarité avec les politiques municipales.

Pour en venir maintenant aux données plus "macro" de ce budget, on ne peut noter (beaucoup l'ont fait) que l'excellente situation financière de la Métropole : une augmentation sans précédent de l'autofinancement sur l'ensemble du mandat et une baisse de l'endettement.

L'explication est pour 2020 une augmentation attendue importante des recettes fiscales (5 %), une évolution contenue des dépenses sociales, une évolution faible des dépenses d'investissement (notamment celles qui sont hors PPI). Un poste aussi évolue fortement, c'est celui des dotations aux dispositifs de péréquation qui augmentent de 22 %.

La Métropole de Lyon est riche et elle vient alimenter la péréquation nationale, celle des départements comme celle de l'intercommunalité.

L'évolution des dépenses de personnel est forte, plus de 3,5 % tout budget confondu ; elle correspond à un besoin véritable. Elle interroge cependant sur la capacité durable et l'opportunité, pour la Métropole à rester dans l'épure fixée par le gouvernement d'une évolution des dépenses de fonctionnement à 1,19 %.

Cette bonne situation financière est enviable, cependant elle pose en creux des questions fortes : le montant d'investissements définis pour ce mandat, avec les attermoissements des deux premières années pour arrêter la PPI, n'a pas été fixé à un niveau suffisamment élevé.

Des opérations sont volontairement séquencées sur plusieurs années, voire sur plusieurs mandats, alors que la Métropole aurait la capacité de les conduire de façon plus compacte.

Des opérations d'aménagement sont densifiées aussi de manière à limiter les déficits alors qu'on pourrait injecter plus de financements publics.

Des principes de cofinancements avec les communes sont maintenus, par exemple sur le logement, alors qu'il s'agit de compétences métropolitaines sur lesquelles une intervention plus forte pourrait être tout à fait possible et légitime.

La crainte légitime d'une évolution difficilement maîtrisable des dépenses sociales a pu conduire à une trop grande prudence en matière d'investissement, alors même que la Métropole porte, pour les communes, un enjeu de modernisation des infrastructures urbaines.

Il faut un programme métropolitain ambitieux : ambitieux en matière de mobilité, cela a été souligné lors de délibérations précédentes, en matière de qualité de vie, en matière de transition écologique et enfin et surtout, en matière éducative et sociale.

Je voudrais dire pour terminer mon propos, constater d'abord que le mandat qui se termine aura connu deux ruptures : une rupture institutionnelle en 2015 avec la création de la Métropole -nouvelle collectivité-, une rupture de gouvernance avec le changement de Président.

Ces deux ruptures ont eu pour conséquence de ralentir la mise en œuvre d'un programme d'investissements sans que soit complètement assumé le changement de paradigme de la Métropole et que les politiques sociales départementales soient véritablement stimulées.

La Métropole de Lyon doit se renouveler dans sa légitimité démocratique ; ce sera l'enjeu des prochaines élections.

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée sa naissance, sorte de mariage arrangé et d'accouplement incertain de deux princes locaux, ont été une violence faite aux citoyens et aux communes. Elles ont donné naissance à un "modèle lyonnais" (je le mets entre guillemets) qu'aujourd'hui personne ne veut reproduire. La conjugaison emphatique de "l'humain et l'urbain" qui remplissait alors les discours s'est révélée bien vite creuse et vide.

La Métropole doit se renouveler aussi dans ses pratiques de collaboration avec les territoires qui la composent.

Ce sera déterminant pour l'avenir de notre agglomération et de nos villes. Il faudra privilégier la diversité collaborative à la facilité centralisatrice, la richesse des territoires à l'homogénéité technocratique.

À contre-courant de la construction institutionnelle dans laquelle nous sommes enfermés, il faut réinventer une manière de faire de l'intercommunalité à travers un projet de développement qui s'adresse avant tout à la population en place, qui tienne le citoyen en haute estime et qui repose aussi sur des villes fortes, aux identités vivantes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour l'Intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un budget primitif 2020 assez sain, que l'on observe ici, avec comme l'a présenté mon collègue Richard Brumm, toutes les caractéristiques dont rêveraient les collectivités voisines, comme peut-être celle de la Métropole de Grenoble :

- une bonne capacité d'endettement,
- un bon niveau d'autofinancement (96 M€ par rapport à 78 M€ en 2019),
- et enfin un encours de la dette plus faible que prévu.

Tous les voyants sont donc au vert pour ce budget qui marque une fin de mandat relativement maîtrisée. Il est peut-être pertinent de revenir en arrière pour comprendre la situation. En effet, vous savez tous que la Métropole est née le 1^{er} janvier 2015 et qu'il nous a donc fallu près d'un an pour concevoir et voter la PPI. Puis, nous avons connu la baisse des dotations de l'État qui imposait, en conséquence, une certaine prudence dans nos projections. Peut-être avons-nous été un peu trop prudes certes, mais ce cycle nouveau pour notre collectivité n'était pas celui de la prise de risque. Je ne reviendrai pas sur les différentes caractéristiques de ce budget si ce n'est sur l'investissement. L'accroissement de nos réalisations en fin de mandat s'achève par une autorisation de programme de 750 M€, donc 50 M€ de plus que l'année dernière, ce qui ne suffira pas à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre de la PPI.

C'est bien là qu'il nous faut repenser notre plan, nous améliorer pour proposer à l'avenir une PPI plus ambitieuse. Si ce budget primitif, tout comme le précédent, démontre une gestion prudente, il témoigne également de la nécessité de se fixer des axes stratégiques auxquels doivent répondre les actions dans la PPI. Il s'agit de repenser le plan pour que nos futurs investissements accompagnent les stratégies et les objectifs clairs qu'un exécutif doit se fixer. C'est un vrai travail à prendre en compte lors de la programmation, une programmation où il faudra également mieux connaître le coût de ces investissements. C'est là toute la complexité de l'atterrissage d'une vision métropolitaine claire sur le terrain. Si la future PPI devra inclure plus de clarté et de rigueur dans sa programmation, elle pourra également être un outil plus souple, afin d'intégrer les imprévus et les opportunités en cours de route, comme, par exemple, acquérir du foncier ou renouveler un équipement.

Pour conclure, nous voterons favorablement ce budget primitif et faisons le vœu que les investissements futurs de la Métropole de Lyon soient à l'image d'une stratégie claire, courageuse et rigoureuse qui permettra de poursuivre le financement des politiques publiques ambitieuses pour le bien-être de nos concitoyens et l'attractivité de notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, ce budget est un budget sérieux, courageux et ambitieux.

C'est un budget sérieux qui entend assurer pleinement les compétences de la Métropole avec la prise en compte prudente des recettes, sans faire d'impasse sur les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité.

C'est un budget courageux qui prend en compte la volonté politique d'affirmer des priorités, à savoir changer ce territoire, le rendre toujours plus dynamique et tenir compte de la transition environnementale, de l'innovation mais aussi d'assurer la solidarité et la cohésion sociale.

Un budget ambitieux qui confirme la stratégie financière de la Métropole, une épargne brute qui progresse sensiblement avec un très haut niveau d'investissement, sans augmentation de l'endettement.

Je ferai un focus sur les recettes et les dépenses de fonctionnement. J'aborderai ensuite deux autres points : la dette et l'investissement. Du BP 2019 au BP 2020, les recettes croissent de plus de 5 % alors que les dotations de l'État qui ont diminué sensiblement depuis 2015 stagnent et ont été stabilisées.

Au niveau des recettes fiscales, celles-ci sont en hausse grâce au dynamisme des bases et des autres recettes, même si la fiscalité sur les ménages est en diminution. Au titre des recettes fiscales, la dynamique des DMTO est à prendre en compte, même s'il y a lieu d'être prudent car cette ressource est aussi volatile.

Certes, il y a lieu de constater une variation de 33 M€ de BP à BP en raison notamment des reprises de provisions au titre des dépenses de fonctionnement. Dans le cadre de la contractualisation avec l'État, la hausse autorisée de 1,9 % est respectée, même si nous constatons une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 41 M€ par rapport au BP 2019 et 13 M€ par rapport au voté 2019.

Ce sont les dépenses sociales qui représentent la part importante du budget principal : plus de 35 %. Ensuite, viennent les subventions et participations au SDMIS et au SYTRAL et le reversement aux communes. Les dépenses sociales augmentent de 771 M€ en 2019 à 783 M€ en 2020, sachant que les allocations individuelles de solidarité : APA (aide personnalisée d'autonomie), PCH, ACTP (allocation compensatrice de tierce personne), RSA représentent 54 % des dépenses sociales. Ce budget, il faut le dire, permet de faire face donc à ces obligations.

Je voudrais aussi rappeler que la DSC augmente et on ne peut que s'en réjouir et la dotation de solidarité et de compensation pour les communes ne peut être qu'un plus et je souhaite que pour l'avenir, il y ait une véritable politique qui se mette en place pour l'aide aux communes dans le cadre de leurs investissements, en particulier dans le domaine scolaire, sportif et éducatif. Je pense que cela devra être pris en compte pour la prochaine mandature. Concernant les dépenses de personnel, la masse salariale intègre la réduction de la vacance des postes dédiés en 2019 mais notre collectivité absorbe le GVT (glissement, vieillissement, technicité).

Je voudrais aussi rappeler que la mise en place du budget annexe de la TEOM pourra permettre une véritable politique en matière de déchets ménagers et surtout d'établir une véritable vérité des coûts. Là encore, on ne peut que regretter que la loi n'ait pas réglé tous ces problèmes ; elle nous aurait évité beaucoup de contentieux.

Au sujet de la dette, l'encours s'élève à 1,781 milliard d'euros au 1^{er} janvier de cette année, une baisse très sensible par rapport à 2019.

De plus, il n'y a plus d'emprunt à risque : 100 % de l'encours est donc sans risque. Les frais financiers ont très fortement diminué de 40 M€ en 2019. Ils s'élèvent donc aujourd'hui à 28 M€.

Quant au taux moyen des emprunts, tous budgets, il est estimé à un taux de 1,68 %. La répartition des emprunts est de 54 % pour les taux fixes et 46 % pour les taux variables, donc une structure de répartition entre taux fixes et variables bien équilibrée. Donc, nous avons une dette raisonnable, bien gérée et qui nous permet d'investir. En effet, nous avons dégagé un autofinancement très élevé, à savoir 96 M€. Le niveau d'investissement est en très forte progression.

Depuis deux ans, la réalisation de la PPI s'est accélérée par le lancement de tous les projets. Nos dépenses d'investissement vont atteindre les 700 M€ en crédits de paiement en 2020.

Ainsi, notre Métropole peut s'enorgueillir d'assurer ses diverses missions et compétences dans tous les domaines : voirie, transports, mobilité, assainissement, éducation, logement, aménagement du territoire, développement urbain, transition énergétique, solidarité, emploi, dépenses sociales, action internationale, tourisme, économie, culture, sport, environnement, sans augmenter les taux de fiscalité et préservant l'avenir grâce à une gestion rigoureuse de sa dette et de ses dépenses de fonctionnement.

Pour l'avenir, bien sûr, nous souhaitons que, malgré le mode de scrutin qui sera mis en place en 2020 et qu'on exclut de fait les représentants de chaque commune, nous souhaitons que la Métropole prenne en compte justement et écoute les représentants des communes qui, malheureusement, ne seront pas représentées à la Métropole.

Nous espérons que dans le prochain mandat, tout cela soit revu pour avoir, comme le disait notre collègue Jean-Paul Bret, une meilleure intercommunalité plus efficace et nous l'avons toujours dit, des communes fortes dans une Métropole forte.

Cependant, je voudrais attirer l'attention de nos collègues sur la réforme à venir, concernant le transfert des ressources du foncier bâti du Département, puisque la Métropole est aussi Département, ce transfert qui va aller aux communes et le remplacement par une part du produit de la TVA. Là encore, il faudra être extrêmement vigilant pour que nos ressources soient assurées dans le temps. Et, je me permets d'insister parce que là aussi, on a une visibilité, je dirais, plus ou moins opaque pour l'avenir.

Donc, il en va aussi, bien sûr, de nos institutions et je voudrais remercier les services financiers de la Métropole et son Vice-Président aux finances pour tout le travail qui a été fait et pour la qualité des dossiers qui nous ont été communiqués et j'espère que nous pourrons, dans l'avenir, travailler de la même manière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. Douze minutes pour Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous débattons du budget prévisionnel pour la dernière fois de ce mandat, de ce premier mandat de l'histoire de notre jeune Métropole.

C'est l'occasion pour nous de mesurer le chemin parcouru depuis sa création mais aussi d'ouvrir quelques perspectives.

Le dynamisme de notre territoire nous a permis une hausse mécanique de nos recettes, et ce, sans augmentation de la pression fiscale. Et ce sont ces recettes supplémentaires alliées à nos efforts de gestion qui nous ont permis d'accroître nos politiques, de mieux protéger les habitants de la Métropole, d'améliorer nos politiques sociales, de nous adapter au contexte national voire local, tout en poursuivant nos investissements.

Les dépenses sociales, ainsi, sont passées dans ce mandat de 670 M€ en 2015 à 783 M€ inscrits à ce budget primitif, quand dans le même temps, nos recettes fiscales passaient de 1,73 milliard d'euros à 1,98 milliard d'euros. Ainsi, nous avons pu et su et même voulu faire bénéficier aux plus fragiles de nos concitoyens, des fruits de l'attractivité de notre Métropole, alors que la plupart des autres départements français sont, aujourd'hui, en difficulté financière pour assurer leurs dépenses sociales et ce, à cause du fameux "effet ciseau". Cette logique de réunion des compétences économiques urbaines de la Communauté de communes et des compétences sociales humaines du Département a donc déjà démontré en quatre ans, sa pertinence.

Cette logique montre aussi l'importance qu'il y a à maintenir une Métropole dynamique, afin que nous conservions les moyens de nos ambitions politiques, et notamment de nos ambitions sociales et de nos politiques de proximité. Nous sommes conscients que nous devons accélérer le développement des services pour nos concitoyens, de l'investissement aussi pour répondre aux enjeux environnementaux et de solidarité.

Nous avons commencé à le faire. Je n'entrerai pas dans le détail mais je veux rappeler, entre autres, l'effort qui a été fait pour améliorer les conditions d'accueil de nos collégiens, avec la rénovation partielle ou complète de 24 collèges et l'ouverture de 5 nouveaux établissements d'ici à 2022, ce qui nous a permis de rattraper un retard cumulé par le Conseil général sur ce point. Je rappellerai aussi également le renforcement d'Ecoréno'v, la création de l'office foncier solidaire, ainsi que la rénovation des maisons de la Métropole ou encore le renforcement du dispositif à destination des mineurs isolés et plusieurs groupes de l'assemblée en ont parlé.

Grâce à cette bonne gestion, nos perspectives d'investissements pour le prochain mandat sont élevées à 4,5 milliards d'euros. Et, ainsi le prochain Exécutif héritera d'une capacité à agir sans précédent sur notre territoire, ce qui permettra de répondre aux grands enjeux qui se poseront à eux, qui se posent à nous, de mieux répondre aux besoins des Grand Lyonnais mais aussi d'accompagner nos 59 communes et de travailler en concertation, avec elles, pour leurs projets municipaux.

Pour conclure, ce budget est dans la continuité des précédents et c'est vrai que j'ai eu l'impression, en tant que Présidente de groupe, de beaucoup me répéter mais je vais le faire encore une fois : c'est un budget de responsabilité, qui traduit une bonne gestion de notre collectivité et qui répond aussi à notre exigence en termes de qualité du service public rendu.

Comme il s'agit de notre dernier budget de ce premier mandat, il me semble aussi important de rappeler comment nous avons démarré ce mandat de nouvelle Métropole et notamment du fameux sujet des emprunts toxiques car aujourd'hui, ce sujet semble oublié. Il semble presque normal. Or, cette question des emprunts toxiques dont nous avons hérité, a quand même été un défi majeur au démarrage de notre nouvelle Métropole et je tiens donc à relever à quel point nous avons su collectivement, assainir rapidement nos finances métropolitaines et ce, grâce à la qualité de nos services et aussi à l'esprit de responsabilité collective de notre Conseil. Je remercie donc ici, dans une même phrase et les services et les élus de la Métropole de Lyon car notre première responsabilité, c'est bien de gérer efficacement et en toute transparence l'argent public.

Je cède maintenant la parole à Martine David qui va évoquer le sujet du budget annexe.

Mme la Conseillère DAVID : Merci Anne, monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons en effet, revenir quelques instants, pour souligner la principale nouveauté de ce budget, c'est-à-dire la présence du budget annexe prévention et gestion des déchets.

Sa mise en place est issue des conclusions de la mission TEOM et répond à l'engagement qui a été pris par le Président au moment du vote de ce rapport. Cet engagement a été tenu dans les délais.

Il répond à une volonté de transparence sur ce sujet, afin de sécuriser durablement et juridiquement le taux de TEOM.

La mise en œuvre de ce budget annexe au 1^{er} janvier a été un exercice particulièrement complexe, avec un système de refacturation entre budgets qui a été présenté tout à l'heure par le Vice-Président et qui a nécessité une forte implication des services. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour ce travail remarquable qui nous permet aujourd'hui d'approuver, pour la première fois, ce document. J'en profite également pour remercier Thierry Philip qui a coordonné et animé notre groupe de travail sur la politique des déchets, avec rigueur et détermination depuis pas mal de temps.

Ce budget annexe est cohérent dans sa construction avec les orientations qui ont été votées dans le cadre des conclusions de la mission TEOM. Nous avons notamment décidé d'y inclure, par le jeu des refacturations, des dépenses mutualisées, qui relèvent de services extérieurs au strict périmètre de celui qui gère les déchets ménagers.

Nous maintenons notre avis sur le fait que certaines charges doivent être comptabilisées dans le calcul du coût réel de l'enlèvement des ordures ménagères et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Sur ce point, notre position rejoint celle de nombreuses autres collectivités.

Enfin, un certain nombre de services supports de la Métropole sont mobilisés pour que ce service soit rendu. C'est notamment le cas des ressources humaines pour le recrutement et l'accompagnement des agents, le service de la direction des finances, de la direction des assurances, des affaires juridiques, de la logistique et des bâtiments, etc.

Ces services interviennent pour garantir le bon déroulement des missions relevant strictement du ramassage des ordures ménagères. Grâce à l'existence du budget annexe des déchets, ses dépenses sont traçables, notre raisonnement est désormais tout à fait transparent. C'était l'objectif et nous nous en réjouissons. Bien évidemment, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera le budget primitif 2020. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame David. Huit minutes pour le groupe les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce budget -et cela a été dit maintes fois- est le dernier de la mandature et le premier de la prochaine mandature. Alors évidemment, il sera modifié, il sera amendé par le prochain Exécutif.

Monsieur le Président, on ne va pas faire semblant, évidemment, on ne votera pas ce budget, on n'a pas voté tout au long du mandat, et ce serait vraiment une surprise si on votait aujourd'hui évidemment. Je ne reviendrai pas non plus sur ce qui a été dit longuement lors du DOB, sur les difficultés structurelles posées par notre modèle atypique.

Je l'ai déjà dit lors du DOB, le souci des DMTO qui sont importants et qui poseront un problème le jour où le marché immobilier se renversera mais aussi cette nécessaire solidarité que nous devons avoir avec tous les autres départements, à cause de notre modèle atypique.

Nous avons bien entendu, évidemment, monsieur Brumm, les différents éléments de langage pour la troisième fois cette année après, évidemment, la commission des finances et la Conférence métropolitaine.

Le budget est bon et le prochain exécutif aura de belles marges de manœuvre. Tant mieux pour lui -dirons nous- et c'est quand même dommage pour Gérard Collomb qui invente un modèle de collectivité territoriale, qui finalement se le fait ravir par son meilleur ami de 30 ans, au bout de trois ans et qui lui-même laisse porter ses fruits, au prochain exécutif.

D'ailleurs sur ce point, j'ai une question quand même naïve, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président. Je m'interroge sur la sincérité de la présentation, non pas sur les chiffres, nous ne les contestons pas évidemment ; nous sommes certains qu'ils sont sincères et ils émanent du travail des services.

D'ailleurs, je voudrais quand même rendre hommage puisque l'occasion m'en est donnée, à l'ensemble des services et notamment monsieur Daller, madame Jousset sous la Direction générale de monsieur Soulas et à travers eux l'ensemble des agents des services finances, programmation, réalisation et ingénierie pour leur travail, leur disponibilité et leur écoute pour nous mais aussi pour l'ensemble des communes.

Quand je parle de sincérité, je parle évidemment de choix politiques. Le Président de la Métropole a changé, le Vice-Président aux finances est resté le même, tout en poursuivant son soutien indéfectible à l'ancien Président. Et c'est tout à votre honneur évidemment monsieur le Vice-Président, mais quand même, on peut se poser la question.

Quand je lis sous la plume du candidat, Président actuel, je le cite : "Si Gérard Collomb n'était pas parti au gouvernement : les mineurs non accompagnés n'auraient toujours pas d'hébergement et nous n'aurions pas signé le contrat de plan État-Région avec, à la clé, des millions d'euros d'investissement sur le territoire". Un doute m'envahit.

Ces choix politiques différents ont amené des dépenses nouvelles. Dilemme, ainsi ! Soit, vous annoncez des choix contraires à ceux de monsieur Collomb et vous ne les avez pas traduits budgétairement et donc vous êtes insincère, monsieur le Président. Soit, si ces choix ont connu une traduction dans ce budget et là, c'est le Vice-Président qui là est insincère pour son soutien politique.

Il y a une troisième solution que je n'ose évidemment envisager, celle que le Vice-Président serait sincère par omission, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas compris qu'il défend ici aujourd'hui des choix politiques contraires de ce qu'il défend en même temps en dehors de cet hémicycle pour la campagne électorale de Gérard Collomb ! Chacun pourra se faire sa vérité, évidemment, sur cette insincérité mais je pense que c'était important de poser la question.

Alors, revenons à ce budget : ce budget présente de bons résultats. On l'a dit ! Mais il présente aussi des carences importantes, dans la lignée de vos précédents.

Les frais de fonctionnement : ils ont encore connu une hausse incessante, sans qu'ils soient malheureusement dans les moyens mis aux équipes de pilotage de la PPI, car vous n'avez jamais été capable ou vous n'avez jamais voulu appliquer un vrai plan de réduction des dépenses de fonctionnement. Le fameux plan "marge de manœuvre" est-il devenu un simple artifice ou une simple poudre aux yeux ? D'ailleurs, pourriez-vous nous en donner un bilan en cette fin de mandat de ce fameux plan "marge de manœuvre" que vous nous aviez vendu en début de mandat.

Cette hausse vous était évidemment facile, puisqu'il y a eu la fameuse hausse d'impôt de 5 % en début de mandat, celle qui revient à chaque fois, cela pour se donner des marges de manœuvre et pour finalement se donner une hausse de confort avec le recul. Heureusement, le gouvernement veille au grain et il a su développer la contractualisation et là encore, grâce à ce Gouvernement, on a pu réduire, non pas réduire mais limiter l'augmentation des dépenses.

Mais en fait le point principal revient quand même à l'investissement : qu'avez-vous fait ? Rien de plus que d'essayer de respecter vos engagements, certes, mais vous n'avez pas pu ou vous n'avez pas su, je ne sais pas, mettre en œuvre la PPI de 3,5 milliards d'euros annoncée en début de mandat.

Quand je dis vous n'avez pas pu, parce que je ne crois pas à l'absence de volonté, je crois davantage en une incapacité de gouvernance à mettre en œuvre un tel budget d'investissement.

A défaut de piloter les projets d'investissement pour l'avenir, à défaut de laisser les communes piloter certains projets de proximité, on a fait de la gestion. En effet, c'est un travail du service des finances et qui nous a donné ainsi de belles marges de manœuvre. C'est bien mais ce n'est pas suffisant, même si les services ont fait un bon travail.

Aujourd'hui, nous avons une bonne capacité d'emprunts, par exemple, parce que nous avons su sortir des emprunts toxiques -on en a parlé les uns et les autres- si chers à Michel Mercier mais nous avons pu aussi bénéficier de taux d'intérêt bas.

Mais à quoi cela sert-il ? À quoi cela sert l'endettement ? Sinon à préparer l'avenir, par des investissements structurants pour les habitants actuels et les générations futures. Mais pour faire avancer les investissements d'avenir, il faut certes des moyens, mais il faut surtout du dialogue avec les communes et des équipes de pilotage.

Pour la co-construction des projets avec les communes, nous savons tous que le modèle de gouvernance que nous avons développé, est dépassé. Ce sera le défi du prochain exécutif pour sortir la gouvernance de l'entonnoir qui fait que nous devons attendre parfois des mois et des mois pour avoir un Vice-Président qui soit libre pour faire avancer un dossier.

Pour la multiplication des équipes de pilotage, cela questionne la gouvernance des services métropolitains, un défi pour la prochaine direction générale qui devrait gérer une nouvelle PPI bien plus conséquente. Car, aujourd'hui au bilan, un stock d'autorisation de programme de 1,5 milliard d'euros est sur la table. C'est quoi une autorisation de programme ? C'est une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou de prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

En clair, avec monsieur Collomb et monsieur Kimelfeld, vous avez vendu aux communes des projets sans garantir leur réalisation puisque ces engagements doivent se traduire annuellement par ce que l'on appelle des crédits de paiement. On inscrit maintenant, voire avant l'élection et il faudra les financer sur les budgets annuels après l'élection. Pour financer les autorisations de programme ouvertes, il faudrait dépenser deux années de budget d'investissement, sans rien faire d'autre de plus et de nouveau, ce qui est évidemment insensé pour la gestion d'une collectivité territoriale.

Alors si l'on prend les 3,5 milliards d'euros que nous avons déjà cette fois-ci, on nous dit que la prochaine PPI sera meilleure, on peut imaginer qu'elle sera à peu près à 4,5 ou 5 milliards d'euros et si l'on rajoute les 1,5 milliard

d'euros de restes à réaliser, cela nous amène pratiquement à 6 milliards d'euros de prochaine PPI. Nous n'avons pas su gérer plus de 2,3 milliards d'euros à celle-ci. La question de la gouvernance est donc posée bien plus que la question financière.

Car aujourd'hui, où sont-ils nos investissements structurants pour nos communes ? Où sont-ils les collèges de demain au-delà, évidemment, du débat de l'intégration du Département, en tout début de mandat ? Où sont-elles les nouvelles stations de métro ? Où sont-ils les grands équipements culturels et sportifs ?

Vous allez me dire, il y en a eu, évidemment, on n'a pas dit qu'il n'y en avait pas, on a dit qu'il y avait 2,3 milliards d'euros ! Mais il y en a eu au quartier de Gerland à Lyon. Il y en a eu au quartier de la Part-Dieu à Lyon. Il y en a eu au quartier de Confluence à Lyon. Il y en a eu aussi à La Doua mais il y en a eu aussi à Villeurbanne, évidemment, vous avez raison mais on pourrait parler aussi du Grand Stade évidemment mais c'est plus une ambition privée mais où est-il dans les communes ? Et je ne parle pas que de Grigny, évidemment.

Vos ambitions, elles sont souvent dans vos discours, et c'est bien mais pas vraiment dans les actions et encore moins dans les exécutions budgétaires ! La Métropole de Lyon est une collectivité qui doit investir pour l'avenir, c'est sa vocation première. Faisons attention de ne pas perdre de vue cette responsabilité pour les générations futures. Les retards pris en matière d'investissement ne se rattrapent pas, ni avec de bons budgets, ni avec de bons bilans. Seuls, les investissements d'avenir restent et nous serons jugés là-dessus par nos enfants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Odo. Monsieur Brumm, vous vouliez dire quelques mots? (*Rumeurs dans la salle*)

M. le Vice-Président BRUMM : On me coupe la parole !... Quelques mots très brefs, tout d'abord, au nom des équipes, notamment des finances et en mon nom, c'est agréable d'avoir entendu un certain nombre de nos collègues, nous féliciter globalement pour la présentation et pour le fonds.

Tout le monde n'est pas de cet avis mais globalement c'était agréable à entendre. Quant à monsieur Odo qui, sans doute, a voulu me mettre mal à l'aise, je lui rappellerai simplement qu'une équipe, c'est une équipe, c'est-à-dire que tout le monde ne pense pas exactement la même chose sur tous les points. Ou il y a des points qui sont insoutenables et à ce moment-là, on s'en va et on ne présente pas le budget ou il n'y a pas de points insoutenables et on présente le budget. Nous sommes dans cette hypothèse-là. Je ne suis pas d'accord sur tout avec le Président mais rien ne m'a donné l'envie immédiate de quitter, parce que telle ou telle mesure serait inadmissible.

Pour le reste, les marges de manœuvre, vous en avez parlé ; elles ont très bien fonctionné nonobstant la dureté que cela représentait pour mes collègues et pour les services. Nous avons ainsi obtenu 175 M€ d'économie et cela nous a permis notamment d'améliorer notre autofinancement dont, aujourd'hui, tout le monde reconnaît qu'il est important.

Cette politique nous a également permis d'obtenir par l'agence Fitch, une très bonne notation puisque nous avons la même note que l'État, donc globalement, si vous voulez, je ne regrette rien jusqu'à ce jour, à ce qui s'est passé ici et je dirais même que ces six années ont été constructives et ont apporté une très bonne situation dont profiterait effectivement le prochain exécutif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, quelques mots, si vous le voulez bien... Qui a dit merci Richard ? Monsieur Buffet, voyez cette proximité et cette familiarité vous honorent. (*Rumeurs dans l'assemblée*)

Alors, si je peux dire quelques mots, ce serait avec plaisir que je vais les dire et simplement, d'abord en remerciant bien sûr Richard Brumm et puis à travers Richard Brumm, l'ensemble des services des finances mais aussi des services de la Métropole parce que quand un budget est produit, il est aussi le fruit de ce travail collectif de l'ensemble de nos agents et de l'ensemble aussi des membres de l'exécutif qui sont présents ici.

D'abord, je crois que la présentation de ce budget était l'occasion de mettre en avant et cela a été dit, l'excellente santé financière de la Métropole et donc de faire, d'abord et avant tout, le bilan sur cette santé financière.

Je le rappelle, un autofinancement s'élève à 408 M€ contre 312 M€ l'année précédente et on le verra, les principaux éléments du compte administratif 2019 qui seront présentés en juin montreront un autofinancement qui sera, sans aucun doute, supérieur à 500 M€. Un endettement qui est en nette diminution, inférieur à 1,8 milliard d'euros alors qu'il frisait les 2 milliards d'euros en 2018. La dette a reculé de plus de 400 M€, entre fin 2017 et fin 2019 et la capacité de désendettement de la Métropole sera à 3,2 années au compte administratif 2019, ce qui est assez exceptionnel.

La PPI a atteint un niveau record de 661 M€ contre 580 M€ en 2018 et 400 M€ en moyenne pour les premières années du mandat. Nous avons beaucoup plus investi sur les deux dernières que sur les trois premières. Je

voudrais insister sur le fait que cela est, avant tout, dû aux mesures adoptées afin d'accélérer cette PPI et j'aimerais vous les rappeler. D'abord, la fin de la priorisation des projets en priorités 1 et 2 et les Maires ici, savent exactement de quoi je parle. Le lancement de la totalité des projets, la mise à niveau des moyens humains : vous l'avez dit, tout à l'heure, monsieur Odo, pour déployer une PPI plus importante, il faut des moyens humains. C'est ce que nous avons fait dans les deux dernières années.

L'allègement des procédures, notamment en matière de commande publique, c'est ce que nous avons passé ici - je vous le rappelle- dans une délibération, il y a quelques mois en arrière : la simplification et l'accélération des processus de décision et puis, le lancement d'une PPI complémentaire en 2018 et en 2019. C'est bien cela qui a permis une accélération de la PPI. Des mesures souvent difficiles, parfois courageuses, parfois contestées mais qui ont révélé leur efficacité, il y a quelques mois, en réaction à l'une de ces mesures prises ici, j'ai entendu que je mettais en danger la Métropole. Chacun pourra juger de ce qu'il en est aujourd'hui en matière de PPI. Changer notre fonctionnement en quittant nos vieux oripeaux, ce n'est pas mettre en péril, c'est au contraire permettre à notre collectivité d'être plus efficace.

Autre point, le respect du contrat financier signé avec l'État. Les dépenses de fonctionnement sont contenues au niveau du contrat dans le BP soumis à votre vote et le compte administratif 2019, c'est important d'avoir cela en tête, en fera, bien évidemment, de même. C'est notre responsabilité de gestionnaire et nous assumons cette situation sans sacrifier, je crois, l'ambition politique que nous pouvons avoir.

Cependant, vous l'avez compris, moi je ne suis pas un adepte des satisfécits et ce dernier budget 2020, et cela a fait l'objet d'ailleurs de quelques interventions ici et là, ne peut pas être uniquement le moment de se satisfaire de la santé financière de la Métropole car les moyens notamment proviennent en grande partie de la fiscalité et sont là d'abord et avant tout pour l'action.

Quels sont les enseignements du mandat qui s'achève ? Le premier, je crois, que nous n'avons pas suffisamment investi, je crois que cela a été dit ici ou là. Il n'y a pas eu des investissements à la hauteur et à la transformation de l'événement du 1^{er} janvier 2015 et de cette transformation de ce Grand Lyon en une Métropole alliant les compétences de la Métropole, du Grand Lyon et du Conseil général.

Notre PPI, il est vrai -et cela a été souvent dit- n'a pas pris la mesure, sans doute, de la transformation de la Communauté urbaine en Métropole, c'est-à-dire des investissements induits par nos nouvelles compétences. On pourrait en citer de nombreuses ici, et aussi de notre nouveau patrimoine. Cela a été évoqué, notamment à travers les collègues, par certaines interventions, tout à l'heure au moment où Éric Desbos produisait un certain nombre de délibérations.

En matière d'investissement, on ne rattrape pas, effectivement, le temps perdu. Depuis deux ans, nous avons accéléré. Depuis septembre, nous avons lancé plusieurs initiatives pour relancer cette PPI, je n'en ferai pas la liste ici. Vous avez participé pleinement à ces débats et à quelques délibérations ici dans cette enceinte. Mais cette accélération n'a pas suffi à combler les mauvaises prévisions que nous avions au départ. Au mieux et si les services continuent à faire ce qu'on pourrait appeler, en quelque sorte, des miracles en 2020, la PPI réalisée sur l'ensemble du mandat, monsieur Odo, devrait s'élever à 3,2 milliards d'euros, soit le même montant que sous le précédent mandat entre 2008 et 2014, lorsque nous avons effectivement seulement les compétences de la Communauté urbaine.

Le constat est le même si on élargit le spectre, c'est toute la politique d'investissement de la Métropole, PPI mais aussi investissement des gros satellites, tels que le SYTRAL et soutien aux communes qui ont été souvent, sans doute, dans ce mandat, sous dimensionnés par rapport aux enjeux et aux besoins. Un certain nombre de communes l'ont exprimé ici.

Le constat est le même : des recettes en hausse, des impôts et des tarifs relevés au début de mandat pour des investissements qui, finalement, ne répondent pas totalement à la demande. Ils sont symbolisés surtout par la baisse des endettements.

Nous sommes passés, sans doute, en tout cas, nous aurions pu accélérer sur un certain nombre de sujets, je pense notamment à la politique de l'habitat. Nous aurions pu aller plus loin. Nous avons évoqué cette difficulté à réaliser et à faire du foncier plus souvent, d'où cette mesure qui a été prise de l'office foncier solidaire pour commencer à rectifier cette trajectoire-là. Les transports en commun, vous l'avez évoqué à travers un certain nombre d'interventions ici et puis, bien sûr, l'accompagnement des communes que le Département faisait à hauteur d'une centaine de millions d'euros qui a été supprimé et qui ensuite a été remis au goût du jour. Nous avons commencé à le faire en doublant la DSC madame Picard et vous avez évoqué, tout à l'heure, l'aide aux communes parce que la Métropole a besoin, je crois que cela a été dit, de communes fortes dans une Métropole forte.

Effectivement, on peut se le dire la hausse sur les hausses fiscales, avec le recul, c'est toujours plus facile. La hausse des impôts décidée en 2015 n'était pas utile pour faire, finalement, tourner la machine à investir de la Métropole et je crois que chacun, ici, doit en tirer aujourd'hui des leçons pour l'avenir. Il faut tirer des leçons de ce

que nous avons sous les yeux. C'est aussi pour cela d'ailleurs que nous avons fait le choix de redonner du pouvoir d'achat aux habitants de la Métropole en baissant le taux de TEOM l'an dernier. Et nous l'avons évoqué, tout à l'heure, bien évidemment, une question légale mais aussi une volonté de redonner du pouvoir d'achat. Les 25 M€ réinjectés ainsi correspondent peu ou prou à la hausse d'impôts décidée en 2015.

Au vu du dynamisme de notre territoire, notre capacité d'autofinancement et d'emprunts, on peut penser, sans doute, qu'aucune hausse d'impôts ne sera nécessaire en 2020 mais c'est le prochain Exécutif qui sera juge comme vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Nous disposons donc au vu de l'évolution de notre autofinancement et de notre capacité de désendettement, de leviers extrêmement importants sur cette Métropole. Chacun s'accorde à dire que nous pourrions compter sur un niveau de PPI sans précédent, de l'ordre de 4,5 milliards d'euros, à condition, bien évidemment, d'y mettre, y compris, monsieur Odo, les moyens humains pour la réaliser sur notre territoire. Voilà ce que je pouvais en dire de manière très courte. J'assume, bien sûr, pleinement ce budget qui esquisse, je crois, notre ambition collective pour les prochaines années. C'est indispensable si nous voulons, et je crois que tout le monde partage au moins la déclaration ensuite dans l'exécution c'est une autre affaire, chacun y viendra avec ses propositions, qu'une Métropole comme la nôtre reste attractive mais aussi équilibrée, attentive aux réalités écologiques et aux réalités sociales de demain. Je vous remercie.

Je mets ce budget au vote.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; Avenir Métropole ; La Métropole autrement (sauf M. Berthilier, Mme Le Franc et M. Llung qui se sont abstenus) ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Socialistes et apparentés ; AGIR - La droite constructive et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Gachet, Havard, Mme Millet, M. Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM), M. Brolquier, Mme Croizier, MM. Lavache et Uhlrich (groupe Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; Mme Millet (non-inscrite) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, M. Berthilier, Mme Le Franc et M. Llung (La Métropole autrement) ; MM. Augoyard, Geourjon et Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2020-4122 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Médecine statutaire et de contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon - Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG69) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines –

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4122. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, le rapport n° 2020-4122 : il s'agit d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône. Il s'agit du contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon et l'intervention de médecins statutaires.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas d'intervention parce qu'il y avait une intervention pour le GRAM qui est absent. Et donc, nous passons directement au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2020-4124 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès du Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4124. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL rapporteur : Le dossier n° 2020-4124 concerne le renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès du Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise. Il s'agit donc de mettre à disposition une personne qui a le poste de chargé de mission au sein du SMT AML et ce poste, bien sûr, c'est un agent de la Métropole de Lyon qui est mis à disposition et son coût est remboursé à 100 % par le Syndicat en termes de charges nettes du coût de fonctionnement de cette même personne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération porte sur la mise à disposition d'un chargé de mission auprès du Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise.

C'est l'occasion, pour nous, de souligner l'importance de cet outil méconnu qu'est le Syndicat mixte des transports.

Il regroupe plusieurs autorités organisatrices de transports urbains : le SYTRAL que nous connaissons bien, Saint-Etienne Métropole, la CAPI (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère) et Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que la Région. La Métropole n'en faisait pas partie en tant que telle jusqu'à la récente loi d'orientation des mobilités. Elle contribue à son fonctionnement en mettant à disposition un chargé de mission, qui représente la moitié des effectifs du Syndicat avec le Directeur mis à la disposition par la Région.

Les débats dans cette assemblée en témoignent, nous avons de plus en plus conscience de la nécessité de sortir des frontières de notre Métropole, si nous voulons une politique de transports efficace et un report modal qui fonctionne réellement. L'échelle du problème, ce ne sont pas nos 59 communes, c'est un périmètre qui couvre la totalité de notre aire urbaine.

Si nous voulons aller vers un RER à la lyonnaise, il nous reste un certain nombre de questions à régler, comme celle de la tarification combinée ou de l'amélioration des correspondances et le Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise peut nous y aider.

Le Syndicat a aussi un rôle à jouer pour permettre l'émergence de projets complexes, parce qu'ils concernent différents acteurs institutionnels, mais nécessaire pour améliorer la mobilité dans le bassin de vie lyonnais. Cela est le cas sur le projet de BHNS Lyon-Trévoux, pour lequel nous avons eu un débat tout à l'heure, que nous avons voté ce matin et auquel il est, bien évidemment, associé. Cela pourrait être également le cas pour la réflexion autour de la desserte du nord Isère et de l'avenir de l'ancien chemin de fer de l'est lyonnais sur sa portion iséroise.

Nous n'en sommes qu'aux prémices de la réflexion sur la mobilité à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, mais nous sommes convaincus que c'est là que se situe l'avenir. Nous nous réjouissons du soutien que la Métropole apporte à ce syndicat et espérons qu'il montera en puissance dans les prochaines années. Le groupe Socialistes et républicains votera donc ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2020-4126 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Grigny - Construction du centre d'exploitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2020-4126. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL rapporteur : Le rapport n° 2020-4126 : il s'agit de la construction du centre d'exploitation à Grigny pour les agents du nettoyage et de la collecte de la Métropole. Donc, les agents, aujourd'hui, sont dans des locaux qui étaient, en tout cas, mis à disposition gratuitement mais ils étaient caractérisés par le fait que c'était des installations provisoires et on les disait, éparpillées. Donc, c'était difficile à gérer et donc, aujourd'hui, il s'agit d'avoir un projet de construction d'un pôle de services urbains pour le nettoyage et la collecte et qui sont effectivement des éléments importants. Cette délibération permet, en tout cas, de prévoir le financement de cette construction. L'enveloppe financière est de l'ordre de 2,100 M€ : 800 000 € en 2020 et 1,3 M€ en 2021.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je vais passer la parole au Président du Conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets ménagers, monsieur Thierry Philip.

M. le Vice-Président PHILIP : Oui, avis favorable à l'unanimité monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Je vais donc conclure mais je serai rapide, mes chers collègues, oui, sur ce centre de nettoyage, il était nécessaire évidemment puisqu'on utilisait sans droit, ni titre des terrains d'EPORA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) et que c'était pertinent qu'ils soient libérés, évidemment. Mais, là encore, je reviens à la question qui était mon *leitmotiv* finalement tout au long du mandat, *quid* d'une PPI dans une petite commune de la banlieue de la Métropole, comment faisons-nous avancer, je l'ai dit tout à l'heure, la gouvernance et je n'y reviendrai pas monsieur le Président, mais c'était évidemment un sujet majeur, comment on fait avancer une PPI.

Pour rappel quand même, si l'on considère ce centre de nettoyage pour la Ville de Grigny, si l'on considère la station de relevage pour la Ville de Grigny, ce serait les deux seuls investissements majeurs sur le mandat, puisqu'il y a évidemment aussi -et comme l'a rappelé Michel Le Faou l'autre jour en Commission métropolitaine des maires- une étude sur le marché immobilier à 10 000 €, mais voilà cela fait quand même assez peu pour une commune de 10 000 habitants. Donc, le problème de la gouvernance de la PPI est posé. Elle est sans polémique. Elle a été *leitmotiv* tout au long du mandat mais je souhaite simplement que, quand demain, les maires ne seront pas représentés à la Métropole, comment ferons-nous pour défendre un minimum d'avancées pour nos communes ? C'est un sujet majeur pour le prochain exécutif -je l'ai déjà dit- mais c'est un sujet important pour les habitants dans n'importe quel territoire. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Odo, merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé. Rendez-vous mercredi prochain, n'oubliez pas !

(La séance est levée à 15 heures 35).

Annexe 1 (1/14)

Pièce jointe de la note pour le rapporteur
(dossier n° 2020-4136)

Vu l'avis conforme de l'agent comptable de l'ADEME ;
Vu la convention cadre de partenariat entre l'ADEME et la Métropole de Lyon n° 19RAA0027 ;
Vu la délibération modifiée n°14-3-4 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides à la réalisation de l'ADEME ;
Vu la délibération n° 2020-XXXX du Conseil de Métropole en date du 20 janvier 2020

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE LES ELEMENTS SUIVANTS :

Dans un objectif de démultiplication de ses interventions financières, l'ADEME souhaite déléguer la gestion de ses aides financières, en la confiant à une structure tierce. Cette délégation de la gestion des aides repose sur l'établissement d'un mandat financier objet de la présente convention.

La Métropole de Lyon est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie visée à l'article L3641_1 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014.

La Métropole souhaite mettre en place un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques) avec l'ADEME, car ce dispositif permettrait concrètement d'accompagner les porteurs de projet locaux dans la réalisation de leurs installations, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Directeur des Energies (SDE), qui vise à doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération d'ici à 2030 sur son territoire.

Il a été en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de confier au Mandataire, en application des textes susvisés, l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses de l'ADEME.

ARTICLE 2 – NATURE DES OPERATIONS

La présente convention porte sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la réalisation des opérations décrites en annexe.

ARTICLE 3 – DUREE ET CLOTURE

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, et prendra effet à compter de la signature par les Parties.

Nonobstant cette durée, la clôture de la convention interviendra après le recouvrement ou l'apurement de tous les ordres de recouvrer et lorsque la totalité des crédits confiés au Mandataire seront soldés, étant précisé que la présente convention demeurera en vigueur

**CONVENTION DE MANDAT
CONFIAIT LE PAIEMENT DES DEPENSES DE L'ADEME
A LA METROPOLE DE LYON POUR LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES
N° 19RAC0424**

ENTRE :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du Code de l'Environnement
ayant son siège social : 20, Avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01
inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Arnaud LEROY,
agissant en qualité de Président

Désignée ci-après par « **l'ADEME** » ou « **le Mandant** »
D'une part,

Et :

LA MÉTROPOLE DE LYON, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 représentée par son Président en exercice, Monsieur David KIMELFELD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil de Métropole n° 2017-1975 en date du 10 juillet 2017

Avant délégué à cet effet Monsieur Roland CRIMIER, Vice-président en charge de la compétence Energie, et en vertu de l'arrêté de délégation de signature n°2017-07-20-R-0571 en date du 20 juillet 2017

N° SIRET : 20004697700019

Désigné ci-après par « **le Mandataire** »
D'autre part,

Désignés ci-après collectivement par les « **Parties** »

Vu l'article 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'article 40 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises ;
Vu le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;
Vu l'instruction du 8 août 2016 de la Section Gestion comptable publique n°16-0012 ;

Annexe (2/14)

jusqu'au terme des contrats d'attribution des aides établis par le Mandataire avec chaque bénéficiaire des opérations aidées.

ARTICLE 4 – SANCTIONS ET RESILIATION

Article 4-1 : Sanction de l'observation des obligations de reddition prévues à l'article 6.3

En cas de retard dans la production des justificatifs, le Mandant pourra exiger du Mandataire le versement d'une pénalité d'un montant égal à 100 euros par jour de retard.

En cas de non-production des justifications ou lorsque leur contrôle par l'ADEME conduit à constater des anomalies, l'agent comptable refuse l'intégration des opérations du Mandataire dans sa comptabilité. Il peut également refuser l'intégration des opérations dans la comptabilité de l'ADEME du fait d'anomalies relevées à l'occasion de ses contrôles réglementaires ou si les pièces produites ne lui permettent pas d'opérer ces contrôles.

Faute de régularisation de cette situation par le Mandataire ou faute de reddition de ses comptes par le Mandataire dans les délais contractuels, ce dernier est alors justiciable de la Cour des comptes en qualité de gestionnaire de fait de fonds publics.

Article 4-2 : Résiliation en cas de manquement aux obligations contractuelles

En cas de manquement par le Mandataire à ses obligations contractuelles et notamment de ses obligations de reddition énoncées à l'article 6.3 ci-dessous, l'ADEME sera en mesure de résilier la présente convention sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4-1 ci-dessus.

ARTICLE 5 – MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES PAYEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT

Le montant prévisionnel des dépenses payées dans le cadre de la présente convention de mandat a été établi sur la base de la synthèse de l'étude de préfiguration décrite en annexe. Ce programme prévoit, pour les 64 opérations, un montant prévisionnel total de dépenses de 3 195 712 €.

ARTICLE 6 – MODALITES ET CONDITIONS DE VERSEMENT

6.1. Modalités de versement

Le Mandataire fournira annuellement au Mandant les éléments suivants :

un état récapitulatif des dépenses réellement exécutées correspondant aux paiements effectués par le Mandataire auprès des bénéficiaires des aides de l'ADEME pour les opérations détaillées en annexe,

une attestation du comptable assignataire du Mandataire certifiant que les paiements effectués sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par l'ADEME et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.

Sur la base de l'ensemble de ces documents, l'ADEME versera au Mandataire un montant équivalent aux dépenses qu'il réalise et dans les conditions définies à l'article 6.2 ci-dessous. L'ensemble des documents devra parvenir à l'ordonnateur de l'ADEME le dernier jour du mois qui suit la fin de l'année civile.

6.2. Conditions de versement

La dépense afférente est mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent Comptable de l'ADEME.

L'ADEME se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte ouvert par le Mandataire :

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE BANQUE DE FRANCE			
TITULAIRE	TRESORERIE LYON MUNICIPALE ET METROPOLE LYON		
DOMICILIATION	BDF DE LYON		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
30001	00497	C690 0000000	05
IBAN	FR73 3000 1004 97C6 9000 0000 005		
BIC ASSOCIE	BDFEFPCCCT		

6.3. - Reddition des comptes

Le Mandataire devra transmettre à l'ADEME au plus tard le 30 janvier de l'année n+1 la liste des dépenses réalisées en année n, leur montant et leur nature. Il devra également produire pour les indus non recouverts un état des restes à recouvrer établi par débiteur indiquant les relances accomplies, les délais accordés, les poursuites diligentées, les remises gracieuses accordées ou les admissions en non valeurs prises.

Les comptes produits dans les conditions susvisées sont soumis à l'approbation de l'ordonnateur de l'ADEME qui les transmettra à l'agent comptable de l'ADEME.

Avant intégration dans ses comptes, l'agent comptable de l'ADEME contrôle les opérations exécutées par le Mandataire dans les conditions prévues par les articles 19 et 20 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Lorsque les contrôles révèlent une irrégularité, les opérations irrégulières ne sont pas comptabilisées par l'agent comptable de l'ADEME. L'ADEME est alors fondée à engager la responsabilité contractuelle du Mandataire pour les opérations irrégulières conformément à l'article 4 susvisé.

Annexe (3/14)

Annexe - Liste des opérations

Cette annexe reprend pour partie les éléments contenus dans le dossier de demande d'aide.

1. Contexte

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée le 1er janvier 2015 (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014). Elle rassemble 59 communes et 1,3 million d'habitants. Au quotidien, elle agit pour favoriser l'innovation et renforcer le dynamisme économique, développer un territoire plus solidaire et équilibré et améliorer la qualité de vie pour tous les habitants.

La Métropole de Lyon dispose de nouvelles compétences depuis janvier 2015, afin de mettre en œuvre la transition énergétique sur son territoire :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz

Un Schéma directeur des énergies (SDE) a été voté le 13 mai 2019 par la Métropole de Lyon, qui constitue la feuille de route de la politique de transition énergétique dans le territoire.

La Métropole de Lyon présente les caractéristiques énergétiques d'un territoire urbain dense : 1 340 000 habitants, 590 000 logements dont 81 % en immeuble et 700 000 emplois dont 84 % dans le secteur tertiaire. La croissance démographique s'est accélérée dans la Métropole de Lyon (+ 1,1%/an de population entre 2016 et 2011, dont + 0,2%/an dû au solde migratoire).

Les consommations se répartissent principalement entre quatre secteurs : le résidentiel, liés aux usages dans les logements, et en particulier pour le chauffage ; l'industrie et le tertiaire, qui représentent près de la moitié des consommations ; et les transports.

Le scénario retenu du SDE est constitué de l'addition de 125 actions dont le caractère ambitieux et crédible a été construit de manière transversale et partenariale.

Il vise à atteindre les résultats suivants à l'horizon 2030 :

- -20% de consommations d'énergie par rapport à 2013
- 17% d'EnR&R dans la consommation d'énergie locale
- -43% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000

ARTICLE 7 – REMUNERATION

La convention de mandat est conclue à titre gratuit.

ARTICLE 8 – COMPETENCE SPECIFIQUE DEVOLUE AU MANDATAIRE

Le Mandataire se voit confier par le Mandant les compétences en matière de remboursement des éventuels indus résultant des paiements.

Le Mandataire sera chargé à la fois du recouvrement amiable et du recouvrement forcé des éventuels indus.

Durant la phase amiable du recouvrement, le Mandataire sera chargé de la constatation du caractère liquide et exigible de l'indu et d'effectuer des relances amiables du débiteur afin qu'il l'acquitte spontanément.

Pendant le recouvrement contentieux, le Mandataire émettra le titre de recettes exécutoire utile pour engager les mesures d'exécution forcée à l'encontre du bénéficiaire débiteur défaillant.

Les délais accordés ne pourront pas excéder une durée de 12 mois. Le Mandataire devra soumettre à l'ADEME les demandes de remise gracieuse qui lui ont été présentées.

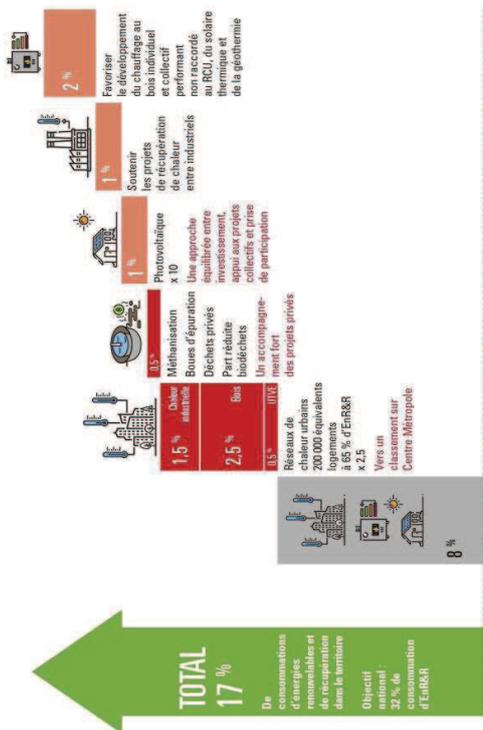
Les créances non recouvrées devront être transmises à l'agent comptable de l'ADEME 2 ans avant leur date de prescription afin que ce dernier puisse engager les diligences complémentaires nécessaires ou les proposer en admission en non-valeur.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Paris, le **XXX**.

	Pour la Métropole de Lyon
Le Président de l'ADEME	Le Vice-Président par délégation
Arnaud LEROY	Roland CRIMIER
<p>Avis conforme de l'agent comptable de l'ADEME Application de l'article 5 du décret n° 2016-544 du 3 mai 2016.</p> <p>Michaël YAOUJANC</p>	

Annexe (4/14)

ACTIONS PERMETTANT DE PRODUIRE 17 % D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION DANS LA PART DES CONSOMMATIONS ET DE BAISSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



- Un socle de production d'énergies renouvelables et de récupération existant
- Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération à développer par la Métropole
- Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération dont le développement dépend du positionnement de la Métropole

Il a été identifié en particulier un enjeu sur l'amélioration de la performance des équipements de chauffage et leur conversion en EnR&R articulé avec un enjeu d'atteindre un territoire zéro fioul.

Pour atteindre cet objectif, le SDE prévoit concrètement les 7 actions suivantes :

- Action 11 : réaliser un état des lieux de l'accompagnement proposé par les installateurs et exploitants pour les changements de chaudières et de climatisation
- Action 12 : accompagner la conversion des équipements de chauffage des logements vers plus d'efficacité et des énergies renouvelables et de récupération, en visant en particulier la sortie du fioul
- Action 34 : renforcer le dispositif d'accompagnement Lyon-Eco Énergie pour apporter un conseil énergie aux TPE/PME tertiaires

- Action 36 : accompagner la conversion des équipements de chauffage des bâtiments tertiaires vers plus d'efficacité, en visant en particulier l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération et la sortie du fioul
- Action 65 : accompagner le développement de projets de géothermie sur eau de nappe raisonnés vis-à-vis de la préservation de la nappe phréatique
- Action 67 : définir et mettre en œuvre une stratégie de développement du solaire thermique
- Action 110 : constituer et animer un Club des gestionnaires des réseaux de chaleur privés du territoire métropolitain

2. Recensement des sites potentiels

La Métropole de Lyon et l'ALEC ont mené un important travail de mobilisation et de recensement des projets entre 2018 et 2019.

A partir de l'outil de prospection mis en place (plus de 550 contacts sollicités), une qualification détaillée a pu être réalisée pour 64 projets (maître d'ouvrage, site, usage, consommation d'énergie, année prévisionnelle de réalisation, maturité du projet, type filière thermique), et la maturité évaluée selon 3 niveaux (engagé, probable ou potentiel).

Parmi les 64 projets, 50% ont un niveau engagé ou probable.

L'analyse par niveau de production montre que les projets sont portés principalement par la biomasse. Notons également que 6 projets contribuent à près de 75% de la production totale des 17 projets biomasse.

L'analyse par nombre de projets montre un bon équilibre entre solaire thermique et biomasse. La filière PAC-Géothermie devra être consolidée et sera un axe important d'étude et de développement.



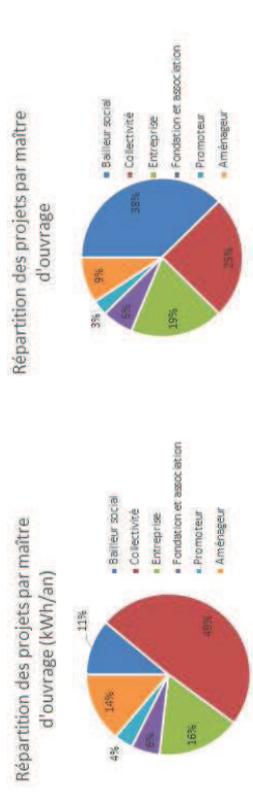
2 réseaux de chaleurs associés ont été identifiés en plus de la construction de chaufferies biomasse et 3 autres en rénovation de réseau de chaleur gaz existant.

Au moins un projet de récupération de chaleur sera également étudié.

L'analyse par maître d'ouvrage montre un certain équilibre en nombre de projets entre les différentes typologies de maître d'ouvrage : bailleur social, collectif, entreprise, fondation et association et promoteur.

Annexe (5/14)

GLH	HALLES 14	10,8	27	28 350 €	9 720 €
GLH	MAZAGRAN	9	23	23 625 €	8 100 €
IRA 3F	61 rue Oreste Zenezini	9	23	23 625 €	8 100 €
SIER	ZAC de l'Industrie	21	53	55 125 €	18 900 €
ICF	ALIS - La Mainteue	15	38	39 375 €	13 500 €
GLH	IRIGNY GV	4,8	12	12 600 €	4 320 €
GLH	BECHEVELIN	15	38	39 375 €	13 500 €
GLH	HALLES 14	10,8	27	28 350 €	9 720 €
GLH	MAZAGRAN	21	53	55 125 €	18 900 €
LMH	LMH ALBIGNY	24	60	63 000 €	21 600 €
LMH	LMH CALUIRE - rue royet	22,2	56	58 275 €	19 980 €
LMH	LMH LA TOUR SALVAGNY	13,8	35	36 225 €	12 420 €
LMH	LMH VAULX EN VELIN MARHABA	22,8	57	59 850 €	20 520 €
GLH	CHARLEMAGNE	10,2	26	26 775 €	9 180 €
GLH	GENAS 180	9	23	23 625 €	8 100 €
GLH	CHAMPVERT LLI	15	38	39 375 €	13 500 €
GLH	GINKO	31,8	80	83 475 €	28 620 €
Métropole de Lyon	Egoutier - Sites Bruxelles	2,4	6	6 300 €	2 160 €
Métropole de Lyon	Egoutier - Sites Eglantines	2,4	6	6 300 €	2 160 €
Métropole de Lyon	Egoutier - Sites Poudrette	2,4	6	6 300 €	2 160 €
Métropole de Lyon	Egoutier - Sites Bollier	2,4	6	6 300 €	2 160 €
OMERIS	Résidence les Canuts - Caluire	40	100	105 000 €	36 000 €
OMERIS	Résidence Duquesne - Lyon 6	16	40	42 000 €	14 400 €
CCASS - SBE	Neuf - EHPHAD Vinatier	16	40	42 000 €	14 400 €
LMH	LMH FONTAINES SUR SAONE	10,8	27	28 350 €	9 720 €
LMH	LMH LYON 3	14,436	36	37 800 €	12 992 €



En l'état actuel du recensement de projet, 64 projets ont été recensés. Ils représentent une aide à l'investissement de 3 146 712 € pour un investissement sur le territoire estimé à près de 8 499 650 €.

3. Objectifs

64 installations sont inscrites à cette convention ; ce sont celles dont la réalisation sur les 3 ans est probable et qui respectent, a priori, les critères techniques de l'ADEME.

Sur la durée de la convention, le Programme vise à développer des projets utilisant des énergies renouvelables thermiques, avec pour objectifs à l'échéance :

- Chauffage bois : 31 installations, 8831 MWh/an, soit 759 tep utile (sortie chaudière)
- Solaire thermique : 32 installations, 450 MWh/an, soit 39 tep EnR utile (entrée ballon)
- Géothermie : 1 installation, 200 MWh/an, soit 17 tep EnR (entrée PAC)

5 réseaux de chaleur associés sont également inscrits à cette convention, représentant au total 1400 ml.

Le montant total de l'aide pour les investissements calculé est de 3 146 712€.

La présente convention de mandat prévoit aussi une aide pour les études évaluées à 49 000€ pour 7 projets.

Le montant d'aide total est de 3 195 712 €.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des 64 installations et leurs principales caractéristiques.

Solaire :

Maitre d'ouvrage	Nom Opération	kWh EnR	m2 solaire	Montant prévisionnel des dépenses	Montant prévisionnel de l'aide
CCASS - SBE	Rénovation - EHPHAD Sainte Foy les Lyon	16	40	42 000 €	14 400 €
RSH	Pechoux	10,2	26	26 775 €	9 180 €
GLH	IRIGNY GV	4,8	12	12 600 €	4 320 €
GLH	BECHEVELIN	15	38	39 375 €	13 500 €

Annexe (6/14)

Carly	Production chaleur Carly	536			360 000 €	139 360 €
Habitat et Humanisme	Petit complexe de logements à Ecully	100			72 000 €	26 000 €
Habitat et Humanisme	Opération du domaine des Calles Lissieux 69380	400			264 000 €	104 000 €
Spie Batignolle	Construction neuve et rénovation - 68 chemin moulin Carron Dardilly	330			216 000 €	85 800 €
Métropole	PNRU lots Longarini Ousekine	223			144 000 €	57 980 €
Métropole	Eplanade de la Poste quartier du Roule	300			204 000 €	78 000 €
Non défini	Plancha	633			420 000 €	88 620 €
Non défini		135			96 000 €	35 100 €
Ville de Couzon au Mont d'Or	Réseau de Couzon	206	100		212 000 €	91 760 €
Ville de Meyzieu	Réseau de Meyzieu	89	50		100 000 €	42 240 €
Est Métropole Habitat	RC de Henri Legay	700	400		788 000 €	250 800 €

Récapitulatif

Energie	Nombre d'installations	MWh produits	Montant prévisionnel des dépenses	Montant prévisionnel de l'aide
Etudes	7		100 000 €	49 000 €
Solaire	32	450	1 181 250 €	405 212 €
Géothermie	1	200	400 000 €	160 000 €
Bois et réseaux de chaleur	31	8 831	6 818 400 €	2 581 500 €
Total	71	9 481	8 499 650 €	3 195 712 €

Porte des Alpes Habitat	Bellevue	16,08	40	42 000 €	14 472 €
LMH	Centre ilots Zoia Salengro	16,12	40	42 000 €	14 508 €

Géothermie :

Maitre d'ouvrage	Nom Opération	MWh EnR	ml de puits foré	Montant prévisionnel des dépenses	Montant prévisionnel de l'aide
Globe et Cecil Hôtel	Globe et Cecil Hôtel	200		400 000 €	160 000 €

Bois

Maitre d'ouvrage	Nom Opération	MWh EnR	ml de réseau		Montant prévisionnel des dépenses	Montant prévisionnel de l'aide
			DN de 80 à 125	DN 65 et moins		
LMH	LMH BRON	23			11 000 €	5 980 €
LMH	LMH CALUIRE - Montessuy	35			22 000 €	9 100 €
Oullins	Stade Merlo	100			72 000 €	26 000 €
Vénissieux	Centre de vacances Daniel Fery	300			204 000 €	78 000 €
Vénissieux	Centre de vacances Elsa Triolet	400			264 000 €	104 000 €
Genay	GENAY Remplacement chaudière gaz (gymnase, école)	945	200		743 000 €	280 700 €
Saint-Genis les Ollières	Réseau de chaleur Commune St Genis les Ollières	1 000	650		1 112 000 €	460 300 €
Saint Germain en Mont d'Or	Groupe scolaire Dolto	497			308 000 €	129 220 €
Bron	Ecole Louise Michelle	133			77 000 €	34 580 €
Bron	Ecole Jean Moulin	514			319 000 €	133 640 €
Bron	Ecole Ferdinand Buisson	228			143 000 €	59 280 €
Bron	Ecole Pierre Cot	231			143 000 €	60 060 €
BLOX	BLOX chauffage des locaux	12			8 400 €	3 120 €
PARAMECA	PARAMECA chauffage des locaux	20			12 000 €	5 200 €
Etablissement Verne	VERNE chauffage locaux	24			12 000 €	6 240 €
ARTAMIS	ARTAMIS chaudière process de l'atelier	32			24 000 €	8 320 €
Société COM DIEN	COM DIEN chauffage locaux	48			36 000 €	12 480 €
SIRPE	Production chaleur atelier SIRPE	100			72 000 €	26 000 €
STOCA	Production chaleur locaux STOCCA	177			120 000 €	46 020 €
Thimonnier	Thimonnier - Production de chaleur pour les locaux	360			240 000 €	93 600 €

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2020-2023
« Développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la
Métropole de Lyon »
entre l'ADEME et la Métropole de Lyon
n°19RAA0027

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du Code de l'Environnement
 Ayant son siège social : 20, Avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01
 Inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
 Représentée par Monsieur Bruno LECHEVIN,
 Agissant en qualité de Président

Désignée ci-après par "**l'ADEME**"
 D'une part,

Et :

LA MÉTROPOLÉ DE LYON, collectivité territoriale à statut particulier, dont le siège est situé 20 rue du Lac, CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03 représentée par son Président en exercice, Monsieur David KIMELFELD agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil de Métropole n° 2017-1975 en date du 10 juillet 2017

Ayant délégué à cet effet Monsieur Roland CRIMIÉ, Vice-président en charge de la compétence Energie, et en vertu de l'arrêté de délégation de signature n°2017-07-20-R-0571 en date du 20 juillet 2017

N° SIRET : 20004697700019

Désigné ci-après par « **l'opérateur territorial** »

D'autre part,

Désignés ci-après collectivement par les « **partenaires** »

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le Schéma Directeur des Énergies adopté par la Métropole de Lyon par délibération n°2019-3489 en date du 13 mai 2019,

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie adopté le 24 avril 2014,

Vu le dossier de candidature déposé par la Métropole de Lyon le 28 octobre 2019,

Vu la convention de partenariat Etat-ADEME-Région 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2020-XXX en date du 20 janvier 2020 relative au contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques,

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2020-XXX en date du 20 janvier 2020 relative à la Convention générale entre la Métropole de Lyon et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon,

1

Vu le Schéma directeur des énergies approuvé par le Conseil métropolitain du 13 mai 2019 et le PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, approuvé par le Conseil métropolitain du 16/12/2019.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE LES ELEMENTS SUIVANTS :

L'**ADEME** est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. Elle conseille les collectivités publiques et les entreprises en soutenant leurs projets. Elle contribue à sensibiliser tous les acteurs et à faire évoluer les comportements y compris du grand public.

L'ADEME s'inscrit donc dans une démarche contractuelle pour :

- entrer dans la construction de politiques environnementales de territoires
- engager un effort durable de maîtrise de l'énergie,
- réduire les pollutions de l'air,
- développer une économie du déchet à haute qualité environnementale,

Géré par l'ADEME, le Fonds Chaleur soutient le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire...). Il est destiné à tous les maîtres d'ouvrage (hors sphère domestique) : entreprises des secteurs agricole, industriel et tertiaire privé, collectivités et gestionnaires d'habitat collectif. Grâce à des aides financières spécifiques, le Fonds Chaleur facilite l'installation de nouveaux équipements destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables.

Le Fonds Chaleur s'inscrit dans le plan d'action national en faveur des énergies renouvelables en application de la directive 2009/28/CE. Il s'agit de permettre à la France de remplir l'objectif, pour 2020, de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. En matière de chaleur renouvelable, l'objectif plus spécifique est d'augmenter la production de 10,1 millions de tonnes équivalent pétrole(Mtep) dont 5,5 Mtep pour l'habitat collectif, le tertiaire, l'agriculture et l'industrie entre 2006 et 2020.

Les engagements nationaux et régionaux en terme de recours aux énergies renouvelables et les dynamiques territoriales qui voient le jour font que le développement d'une planification territoriale de l'énergie est aujourd'hui incontournable afin de soutenir, de valoriser et de donner un nouvel élan aux initiatives des territoires.

Une « territorialisation » d'une partie du Fonds chaleur doit permettre de créer une dynamique particulière sur les territoires sélectionnés et contribuer ainsi à mettre en œuvre le volet ENR des PCET notamment, de dynamiser les filières ENR et d'accroître fortement le nombre de dossiers éligibles et sélectionnés.

Le présent accord cadre pour le développement territorial des énergies thermiques renouvelables signé entre l'ADEME et l'opérateur territorial, fait suite à une étude de préfiguration qui a permis de déterminer un objectif de mobilisation des ENR thermiques, ci-après désigné par « le Programme », sur le territoire couvert par l'opérateur territorial, sur la durée du présent accord cadre. Les projets ayant recours aux énergies thermiques renouvelables, bois énergie et solaire thermique notamment, envisagés par les maîtres d'ouvrages publics ou privés (hors particulier) du territoire sont suivis dans leur ensemble par l'opérateur territorial, dans un objectif de performance et de qualité globale, de la phase de conception jusqu'au suivi de la performance des installations réalisées.

2

Par la déclinaison territoriale du Fonds chaleur, l'opérateur territorial peut ainsi, dans un objectif de qualité, participer à la montée en compétence des opérateurs et préparer la généralisation des solutions renouvelables thermiques.

Ce Programme permet de mobiliser des projets de taille modeste pour lesquels l'accompagnement territorial apportera un cadre de travail satisfaisant et les garanties de qualité attendues.

Il s'agit pour l'ADEME d'apporter un soutien à l'opérateur territorial qui s'engage :

- sur un objectif de mobilisation d'ENR thermiques,
- sur une durée,
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un objectif de reproductibilité.

La Métropole de Lyon est compétente en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie visée à l'article L3641.1 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014.

La Métropole de Lyon a approuvé à l'unanimité le 13 mai 2019 son Schéma Directeur des Energies (SDE) afin de répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur son territoire. Le SDE fixe ainsi à l'horizon 2030 des objectifs réalistes (-20% de consommation énergétique par rapport à 2013, 17% d'EnR&R dans sa consommation) et établit une feuille de route opérationnelle constituée de 125 actions.

Le diagnostic du Schéma Directeur des Energies (SDE) a mis en évidence que 58 % des consommations du territoire découlent des besoins de chaleur, qui ne sont couverts que de manière marginale par les EnR&R (6%).

Le Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques est donc un outil d'amorçage essentiel dans la mise en œuvre des actions du SDE, qui doit contribuer :

- A accroître fortement le nombre de dossiers éligibles aux aides du Fonds Chaleur, réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, en cohérence avec l'objectif ambitieux fixé par le SDE (multiplication par 2,7 de la production en 2030 par rapport à 2013) ;
 - A résorber l'usage du fioul sur le territoire, notamment en accompagnant la conversion des chaudières au fioul, là où les réseaux de chaleur urbains n'ont pas de perspective de développement.
 - A dynamiser les filières EnR&R locales, et à accompagner leur montée en compétence pour préparer la généralisation des solutions renouvelables thermiques.
 - A renforcer la gouvernance partenariale du SDE, en consolidant le lien avec les porteurs de projet engagés dans des actions de transition énergétique, et avec les professionnels des filières EnR&R.
- La Métropole souhaite donc mettre en place un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME, qui permettrait concrètement d'accompagner les porteurs de projet locaux dans la réalisation de leurs installations, en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma Directeur des Energies (SDE) et en lien avec les filières professionnelles du territoire.

Il a été en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PARTENARIAT ET PRINCIPES D'INTERVENTION

La présente convention cadre a pour objet de déterminer les conditions de déploiement territorial du Fonds chaleur, ci-après désigné par « le Programme » arrêté entre les partenaires

Les principes d'intervention sont les suivants :

- définir un Programme prévisionnel d'actions,
- informer, sensibiliser, animer et mobiliser les différents acteurs locaux concernés par le Programme (entreprises, collectivités locales...) afin de les inciter à développer et/ou recourir aux énergies thermiques renouvelables,
- piloter, suivre et évaluer le Programme de développement des énergies thermiques renouvelables.

L'**Annexe 1** à la présente convention cadre présente et détaille le Programme.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INTERVENTION

La réalisation des principes mentionnés à l'article 1 ci-dessus, sera favorisée notamment à travers :

- une mission d'animation, de concertation, d'émergence et de conduite de projets confiée à l'opérateur territorial
- la réalisation d'études, de missions d'AMO éventuelles et d'opérations d'investissements,
- l'observation des progrès apportés sur le territoire,
- l'évaluation des actions réalisées,
- des actions de communication et de formation.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

3.1. L'ADEME s'engage à affecter des moyens financiers pour soutenir le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de l'opérateur territorial et notamment à :

- apporter à l'opérateur territorial une aide dans le cadre d'un contrat d'objectifs dont les modalités comprennent une part fixe et variable.
- apporter aux maîtres d'ouvrage une aide gérée par l'opérateur territorial dans le cadre de contrats d'attribution de subvention pour les études, missions d'AMO et les investissements, dans le respect des modalités d'intervention définies par son Conseil d'administration.

Les engagements financiers de l'ADEME résistent subordonnés d'une part à l'obtention des autorisations d'engagement, compte tenu des moyens financiers inscrits par les lois de finances et d'autre part au respect des procédures d'attribution y afférentes.

3.2. L'opérateur territorial s'engage à :

- affecter à l'animation des projets en désignant une personne référente au sein de la Métropole;
- mobiliser dans la mesure du possible des fonds propres pour la réalisation des actions du Programme ;
- identifier et mobiliser les maîtres d'ouvrage sur son territoire afin que ces derniers passent à l'action ;

Convention-cadre développement ENR Territoire *gestion déléguée*

- accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long de leurs opérations, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement dans un souci de qualité et de performance des installations (cf. **Annexe 1**);
- concrétiser au moins 64 installations dont les caractéristiques figurent en **Annexe 1** ;
- conclure les contrats d'attribution de subventions avec les maîtres d'ouvrage retenus par la commission d'attribution des aides conformément à l'article 6.2.2 ci-dessous ;
- atteindre un niveau de production ENR attendu par filière (cf. **Annexe 1**) ;
- assurer le suivi, le bilan et l'évaluation des actions du Programme ;
- permettre à l'animateur de suivre les formations ;
- associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation...) et à mentionner dans tous ses actes et supports de communication, l'ADEME comme partenaire. De plus, un panneau devra être posé sur le site de réalisation de l'opération affichant la participation financière et le logo de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur (cf. **Annexe 2**).

ARTICLE 4 – DUREE DE VALIDITE DE L'ACCORD-CADRE

La présente convention cadre de partenariat est signée pour une durée de trois (3) ans. Elle entrera en vigueur à la date de sa notification aux partenaires.
Elle pourra être renouvelée, pour une durée maximum de trois (3) ans, par voie d'avenant et après accord express des partenaires, avec la détermination de nouveaux objectifs dans le cadre de la réalisation du Programme défini en annexe 1 au présent accord.

ARTICLE 5 – MODALITES DE FINANCEMENT : GESTION DELEGUEE

La contribution financière de l'ADEME est directement versée à l'opérateur territorial et inscrite sur des lignes budgétaires spécifiques ouvertes à cet effet dans les comptes de l'opérateur territorial dans les conditions définies par une convention de mandat que les Partenaires s'engagent à conclure ultérieurement.

ARTICLE 6 – MODALITES GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA GESTION DELEGUEE

La présente convention cadre est gérée par un comité de pilotage et une commission d'attribution des aides.

6.1 - Le comité de pilotage

6.1.1 Composition et fonctionnement :

Le comité de pilotage est composé et co-présidé par le Président de la Métropole de Lyon et le Directeur régional de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités. Son rôle est de suivre l'avancement du Programme.

Ce comité peut être élargi le cas échéant à tout autre organisme ou personne qualifiée sur décision conjointe des membres du Comité.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an.

L'ordre du jour des réunions du comité de pilotage est arrêté sur proposition du secrétaire du comité, par le Président de la Métropole de Lyon et le Directeur régional de l'ADEME ou leurs représentants.

5

Annexe (9/14)Convention-cadre développement ENR Territoire *gestion déléguée***6.1.2. Rôle :**

Le comité de pilotage valide les orientations du Programme et en évalue régulièrement l'avancement pour réajuster si nécessaire.

Le comité de pilotage assure le suivi du Programme, définit les priorités et les réorientations le cas échéant ainsi que toute communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède annuellement au bilan et à l'évaluation des actions.

Il adopte le bilan qualitatif et financier annuel des opérations aidées (**Annexe 5**) ainsi que le bilan qualitatif et financier global de fin d'exécution du Programme, dans les six derniers mois de validité du présent accord-cadre.

6.2 - La commission d'attribution des aides**6.2.1. Composition :**

La commission d'attribution des aides est composée du Président de la Métropole de Lyon et du Directeur régional de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités.

6.2.2. Rôle :

La commission d'attribution des aides détermine l'éligibilité matérielle et financière des projets faisant l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage.

La commission veille au respect des critères et systèmes d'aides applicables définis par le Conseil d'administration de l'ADEME (cf. **Annexe 3**).

Elle détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire, conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques européennes et nationales.

La commission d'attribution des aides veille au respect de la publicité dans les contrats d'attribution des aides (logos de tous les partenaires) et sur chaque site d'opération subventionnée conformément à l'**Annexe 2** du présent accord.

Elle s'assure de la communication à mettre en œuvre pour les actions aidées dans le cadre du présent Programme conformément à l'article 3.2 ci-dessus.

La commission d'attribution des aides établit les bilans financiers et qualitatifs annuels et le bilan final du Programme, sur la base des informations communiquées par les partenaires. Ces bilans sont validés par le comité de pilotage et servent à la clôture financière de la présente convention-cadre.

6.2.3. Fonctionnement :

La commission d'attribution des aides donne un avis sur les opérations qui lui sont soumises par l'opérateur territorial et l'ADEME prend seule les décisions d'attribuer les aides par la signature du procès-verbal joint en **Annexe 4** de la présente convention

6

Annexe 1 : Descriptif du Programme

1 – contexte

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée le 1er janvier 2015. Elle rassemble 59 communes et 1,3 million d'habitants. Au quotidien, elle agit pour favoriser l'innovation et renforcer le dynamisme économique, développer un territoire plus solidaire et équilibré et améliorer la qualité de vie pour tous les habitants.

La Métropole de Lyon dispose de nouvelles compétences depuis janvier 2015, afin de mettre en œuvre la transition énergétique sur son territoire :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz

Un Schéma directeur des énergies (SDE) a été voté en mai 2019, qui constitue la feuille de route de la politique de transition énergétique dans le territoire.

La Métropole de Lyon présente les caractéristiques énergétiques d'un territoire urbain dense : 1 340 000 habitants, 590 000 logements dont 81 % en immeuble et 700 000 emplois dont 84 % dans le secteur tertiaire. La croissance démographique s'est accélérée dans la Métropole de Lyon (+ 1,1%/an de population entre 2016 et 2011, dont + 0,2%/an dû au solde migratoire).

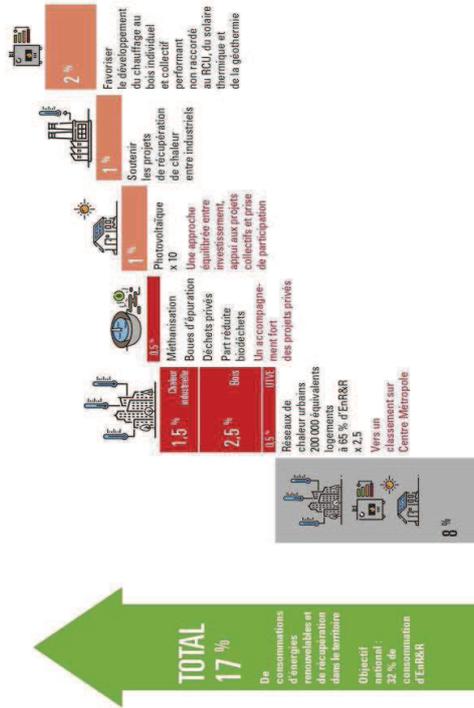
Les consommations se répartissent principalement entre quatre secteurs : le résidentiel, liées aux usages dans les logements, et en particulier pour le chauffage ; l'industrie et tertiaire, qui représentent près de la moitié des consommations ; et les transports.

Le scénario retenu du SDE est constitué de l'addition de 125 actions dont le caractère ambitieux et crédible a été construit de manière transversale et partenariale.

Il vise à atteindre les résultats suivants à l'horizon 2030 :

- -20% de consommations d'énergie par rapport à 2013
- 17% d'EnR&R dans la consommation d'énergie locale
- -43% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2000

ACTIONS PERMETTANT DE PRODUIRE 17 % D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION DANS LA PART DES CONSOMMATIONS ET DE BAISSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



- Un socle de production d'énergies renouvelables et de récupération existant
- Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération à développer par la Métropole
- Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération dont le développement dépend du positionnement de la Métropole

On identifie en particulier un enjeu sur l'amélioration de la performance des équipements de chauffage et leur conversion en EnR&R articulé avec un enjeu d'atteindre un territoire zéro fioul.

Pour atteindre cet objectif, le SDE prévoit concrètement les 7 actions suivantes :

- Action 11 : réaliser un état des lieux de l'accompagnement proposé par les installateurs et exploitants pour les changements de chaudières et de climatisation
- Action 12 : accompagner la conversion des équipements de chauffage des logements vers plus d'efficacité et des énergies renouvelables et de récupération, en visant en particulier la sortie du fioul
- Action 34 : renforcer le dispositif d'accompagnement Lyon-Eco Énergie pour apporter un conseil énergie aux TPE/PME tertiaires
- Action 36 : accompagner la conversion des équipements de chauffage des bâtiments tertiaires vers plus d'efficacité, en visant en particulier l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération et la sortie du fioul
- Action 65 : accompagner le développement de projets de géothermie sur eau de nappe raisonnés vis-à-vis de la préservation de la nappe phréatique

Annexe (12/14)

En l'état actuel du recensement de projet, 64 projets ont été recensés. Ils représentent une aide à l'investissement de 3 195 712 € pour un investissement sur le territoire estimé à près de 8 499 650 €.

3 - objectifs

Sur la durée de l'accord cadre de partenariat signé entre les Partenaires, le Programme vise à développer des projets utilisant des énergies renouvelables thermiques, avec pour objectifs à l'échéance :

- Chaudière bois : 8831 MWh/an, 759 tep utile (sortie chaudière)
- Solaire thermique : 450 MWh/an, soit 39 tep ENR utile (entrée ballon)
- Géothermie : 200 MWh/an, soit 17 tep ENR (entrée PAC)
- Réseaux de chaleur associés : 1400 m

- Action 67 : définir et mettre en œuvre une stratégie de développement du solaire thermique
- Action 110 : constituer et animer un Club des gestionnaires des réseaux de chaleur privés du territoire métropolitain

2 – synthèse de l'étude de préfiguration

La Métropole de Lyon et l'ALEC ont mené un important travail de mobilisation et de recensement des projets entre 2018 et 2019.

A partir de l'outil de prospection mis en place (plus de 550 contacts sollicités), une qualification détaillée a pu être réalisée pour 64 projets (maître d'ouvrage, site, usage, consommation d'énergie, année prévisionnelle de réalisation, maturité du projet, type filière thermique), et la maturité évaluée selon 3 niveaux (engagé, probable ou potentiel).

Parmi les 64 projets, 50% ont un niveau engagé ou probable.

L'analyse par niveau de production montre que les projets sont portés principalement par la biomasse. Notons également que 6 projets contribuent à près de 75% de la production totale des 17 projets biomasse.

L'analyse par nombre de projets montre un bon équilibre entre solaire thermique et biomasse.

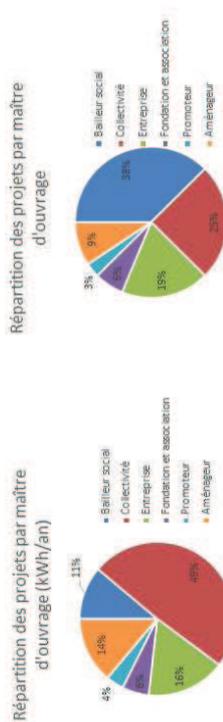
La filière PAC-Géothermie devra être consolidée et sera un axe important d'étude et de développement.



2 réseaux de chaleurs associés ont été identifiés en plus de la construction de chaufferies biomasse et 3 autres en rénovation de réseau de chaleur gaz existant.

Au moins un projet de récupération de chaleur sera également étudié.

L'analyse par maître d'ouvrage montre un certain équilibre en nombre de projets entre les différentes typologies de maître d'ouvrage : bailleur social, collectivité, entreprise, fondation et association et promoteur.



Annexe (13/14)

Annexe 3 : Critères d'éligibilité matérielle et financière

Les modalités d'aides applicables dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre de partenariat sont celles définies par le Conseil d'administration de l'ADEME.

Les critères d'éligibilité matérielle et financière sont donc susceptibles d'évoluer au cours de la durée de validité de cet accord-cadre, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant.

Les critères applicables à chaque opération sont ceux en vigueur à la date à laquelle la commission d'attribution des aides détermine le montant de l'aide apportée par le Fonds pour le développement des énergies renouvelables à l'opération concernée.

Les critères d'éligibilité matérielle et financière applicables aux opérations détaillés dans le système d'aides à la réalisation de l'ADEME et du Fonds chaleur ont une valeur contractuelle et sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.ademe.fr/deliberations-conseil-da-administration>

Annexe 2 : Publicité

- logos des partenaires

Logo de la Métropole de Lyon

GRAND LYON
la métropole

Logo de l'ADEME



- publicité de l'opération

 Pour tous les projets

- Logos des partenaires sur tout document ou support de communication relatif au projet (site Internet, articles de presse, revues, dépliants, etc....).
- Affichage, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux, ...) de la participation de l'ADEME au financement de l'opération

Modalités techniques

- Emplacement prévu : localisation précise du site (intérieur, extérieur, sur un bâtiment, sur un équipement,
- Sur un site internet : ALEC (<https://www.alec-lyon.org/>), Blog PCAET (<https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/>)
- Sur des publications : à préciser
- Manifestation publique (pose de la première pierre, inauguration, ...)

Annexe 2 (1/2)
Annexe de la note pour le rapporteur
(dossier n° 2020-4102)

Annexe des bénéficiaires de subvention - Clubs sportifs d'élite amateur -
 Saison 2019-2020
 délibération du Conseil du 20 janvier 2020

Bénéficiaire	Discipline	Commune	Objet de la demande	Montant proposé pour 2019/2020
CERCLE DE L'AVIRON DE LYON	Aviron	CALUIRE ET CUIRE	Développer l'aviron féminin, qualification athlètes en équipe nationale, développement sport santé	10 000,00 €
AVIRON CLUB LYON CALUIRE	Aviron	CALUIRE ET CUIRE	Développer la section compétition et la pratique féminine	10 000,00 €
AVIRON UNION NAUTIQUE DE LYON	Aviron	LYON 1	Participation des jeunes athlètes aux championnats de France, maintien du club en élite	10 000,00 €
BADMINTON CLUB D'OULLINS	Badminton	OULLINS	Soutien apporté à l'école de badminton et à l'équipe qui évolue en TOP 12	7 500,00 €
CRO LYON BOULES	Boules	LYON 4	Maintien du club au plus haut niveau national et international	10 000,00 €
LE MASQUE DE FER	Escrime	LYON 6	Soutien aux athlètes de haut niveau handicapés et valides formés au club	6 000,00 €
LYON EPEE METROPOLE - SECTION DU CERCLE BELLECOMBE DE LYON	Escrime	LYON 6	Participer aux frais de déplacements des compétiteurs à l'international	6 000,00 €
SPORTING CLUB DE LYON (ex. Lyon Duchère AS)	Football	LYON 9	Développement du réseau d'établissements partenaires de la section sportive, formation éducateurs	17 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT PRIEST	Football	SAINT PRIEST	Promouvoir la formation footballistique, effectuer un parcours significatif lors des compétitions	12 000,00 €
LES FALCONS DE VILLEURBANNE	Football américain	VILLEURBANNE	Développement de la pratique féminine, atteindre les phases finales pour l'équipe fanion	7 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYON CALUIRE HAND BALL	Handball	CALUIRE ET CUIRE	Développer les compétences des encadrants et la formation des jeunes dans l'activité handball	13 000,00 €
FCL HOCKEY	Hockey-sur-gazon	CALUIRE ET CUIRE	Classement dans les meilleures équipes du championnat, poursuivre la formation des éducateurs	14 000,00 €
SAUVETEURS DE GIVORS	Natation - water polo	GIVORS	Maintien en Nationale 1, accession au demi-finale du championnat de France 17 ans	8 000,00 €
LYON NATATION METROPOLE	Natation	LYON 6	Aide à la formation, consolider le club et développer le secteur sport-santé	10 000,00 €
RINK HOCKEY CLUB DE LYON	Roller	LYON 9	Consolider l'équipe sénior évoluant au niveau national 1	4 000,00 €
LYON VILLEURBANNE RHONE XIII	Rugby à XIII	VAULX EN VELIN	Financement des déplacements pour l'ensemble des équipes, acquisition de forts résultats sportifs	12 500,00 €
ASSOCIATION ASVEL RUGBY	Rugby à XV	VILLEURBANNE	Aide aux frais de déplacement	13 000,00 €
ASUL LYON 8EME TENNIS DE TABLE	Tennis de table	LYON 8	Favoriser l'accession du club au niveau national 1	5 000,00 €
ASUL VOLLEY	Volley	Lyon 7	Développement d'une formation de haut niveau pour de jeunes volleyeurs (masculin)	40 000,00 €

Annexe (2/2)Annexe des bénéficiaires de subvention - Clubs sportifs d'élite amateur -
Saison 2019-2020
délibération du Conseil du 20 janvier 2020

Bénéficiaire	Discipline	Commune	Objet de la demande	Montant proposé pour 2019/2020
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF PATRONAGE LAIQUE VILLETTE PAUL BERT	Volley	LYON 3	Maintien de l'équipe féminine au niveau National 2	10 000,00 €
CLUB OMNISPORTS DE SAINT FONS	Volley	SAINT FONS	Maintien de l'équipe 1 féminine en Nat 2, développement de l'école de volley	10 000,00 €
TOTAL = 21 clubs				235 000,00 €

Annexe 3 (1/37)

Budget primitif 2020 - Tous budget

(dossier n° 2020-4119)

Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Brumm

GRAND LYON
la métropole

Budget primitif 2020

Conseil de la Métropole
20 janvier 2020



SOMMAIRE

Introduction

- I. Les recettes de fonctionnement
 - A. L'évolution sur le mandat
 - B. Les recettes fiscales
 - C. Les dotations
 - D. Les autres recettes de gestion
- II. Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement
 - A. L'évolution sur le mandat
 - B. La répartition
 - C. Les dépenses sociales
 - D. La masse salariale
- III. La dette
- IV. L'investissement
 - A. Les autorisations de programme
 - B. Les crédits de paiement
- V. Les macros politiques publiques

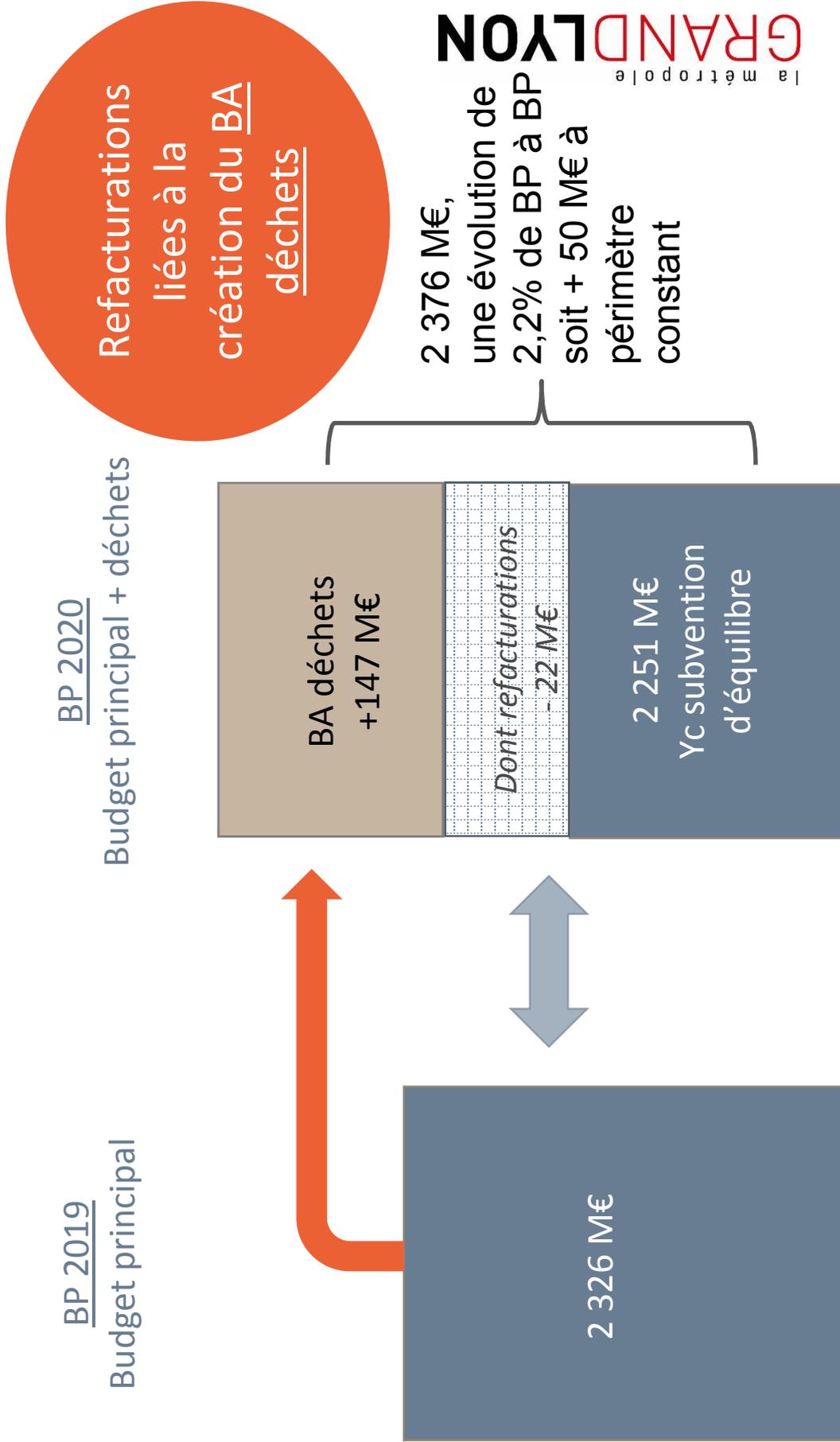
Annexe (3/37)



Introduction



Principe des refacturations

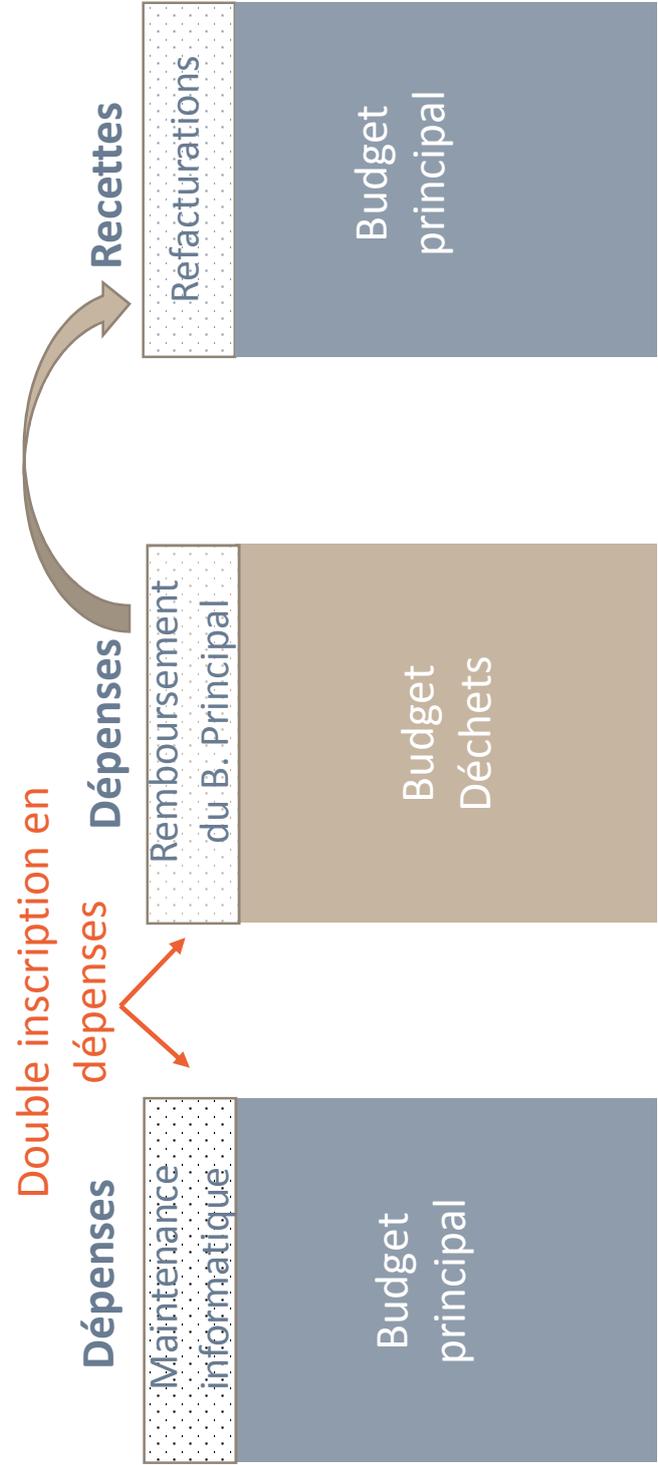


A périmètre comparable, une évolution des dépenses de 1,19% de BP à BP

Principe des refacturations

- Le budget principal porte les dépenses pour l'ensemble des périmètres de politiques publiques
- Le budget déchets inscrit des crédits en dépenses pour rembourser le budget principal à hauteur des dépenses engagées sur son périmètre
- Le budget principal enregistre la recette correspondante

Principe
des
refacturations



Annexe (6/37)

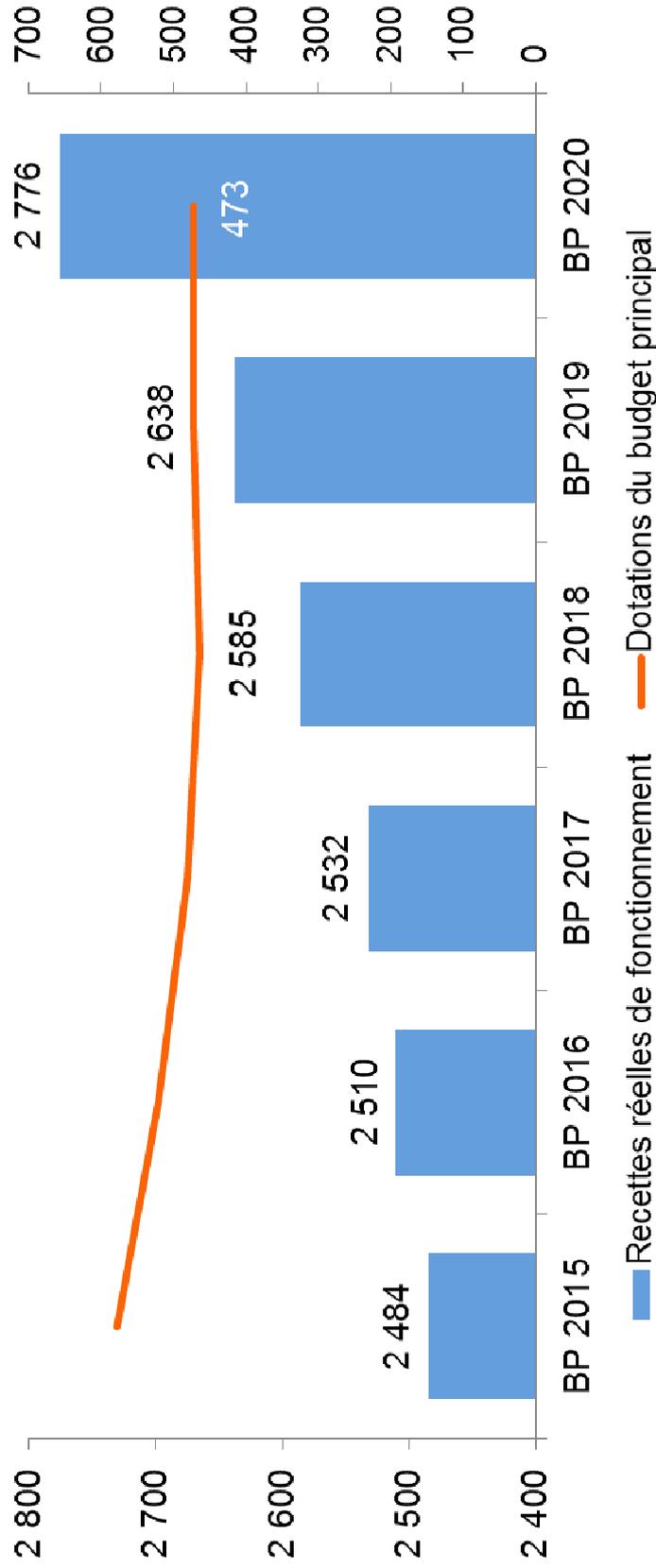


I. Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

Budgets principal + déchets
hors refacturations et sub d'équilibre (en M€)

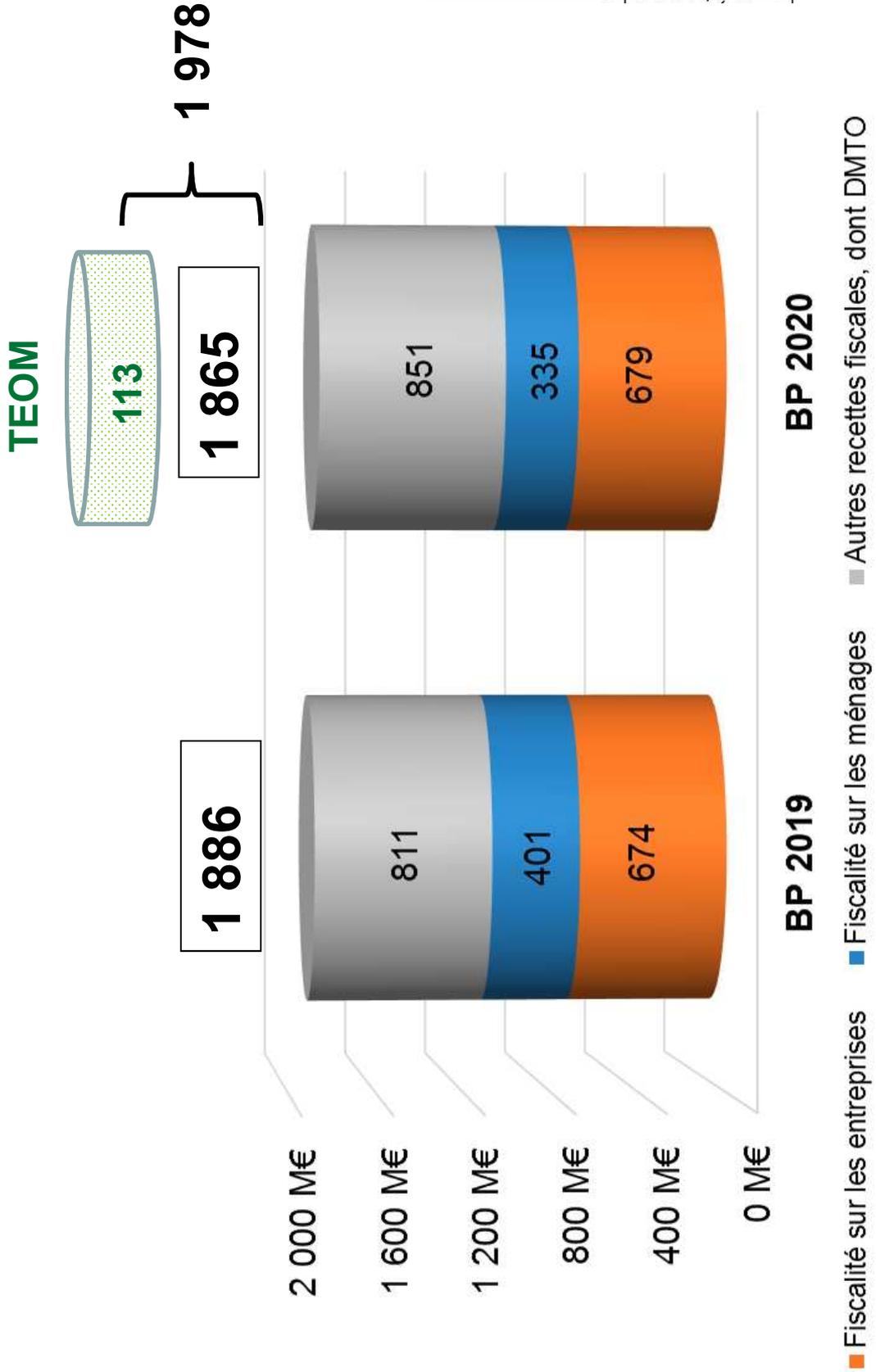


Retraitements :

- Refacturations entre budgets principal et déchets: 22,2 M€
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe déchets : 8,9 M€

Les recettes fiscales

Budget principal en M€



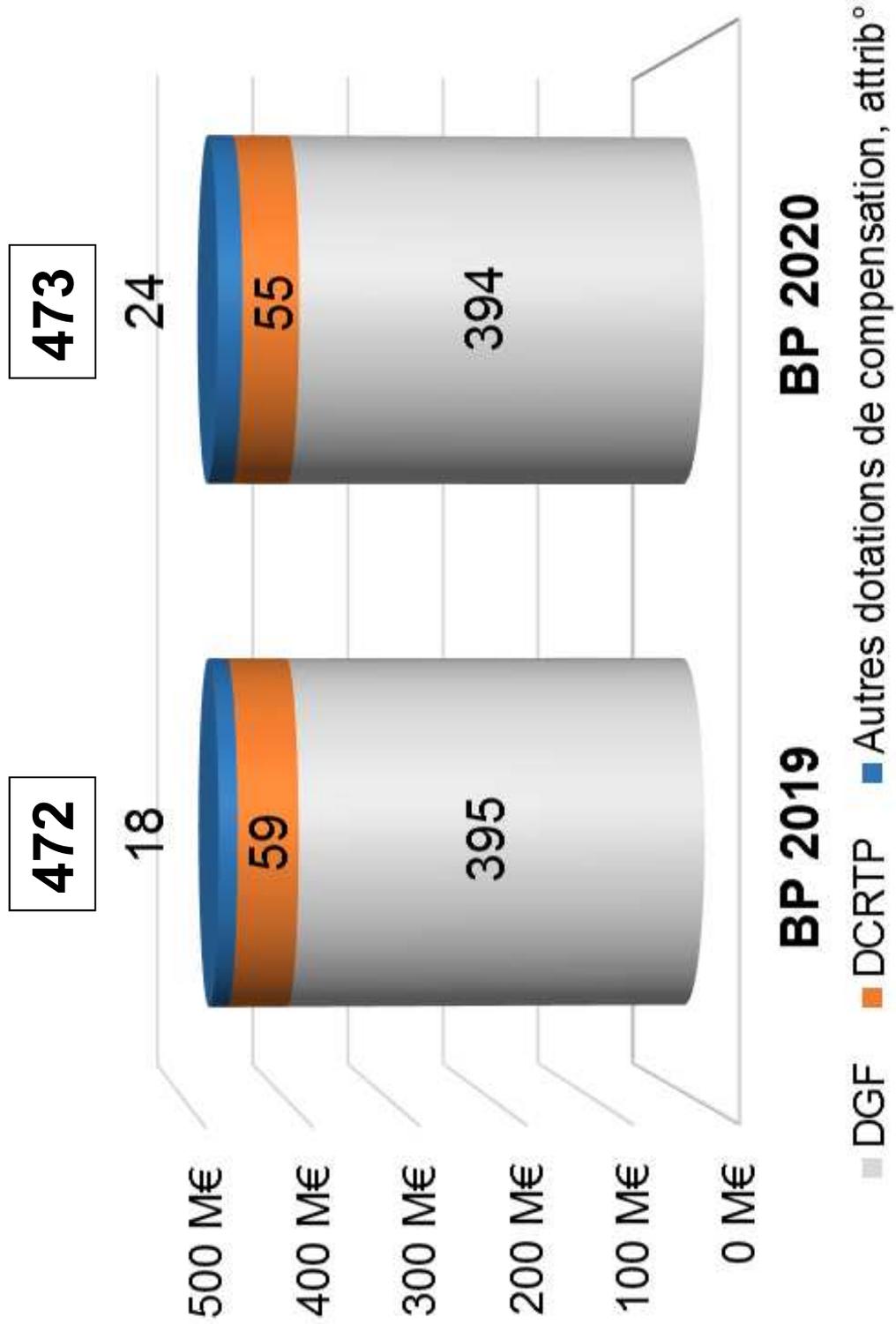
Les recettes fiscales

Budget principal en M€



Les dotations de l'Etat

Budget principal en M€



Les autres recettes de gestion du budget principal



Un ensemble divers qui connaît une variation de 33 M€ de BP à BP, en raison notamment de reprises de provisions.

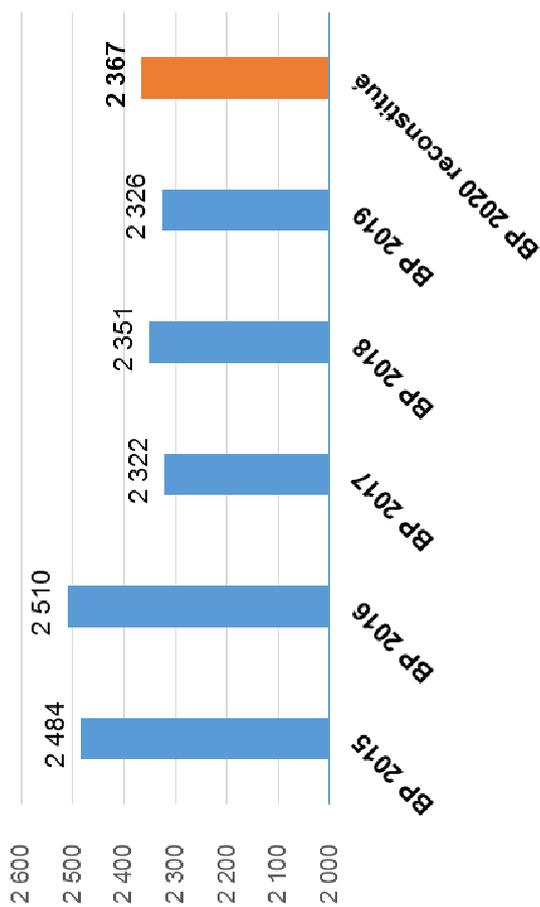
Annexe (12/37)

la métropole
GRAND LYON

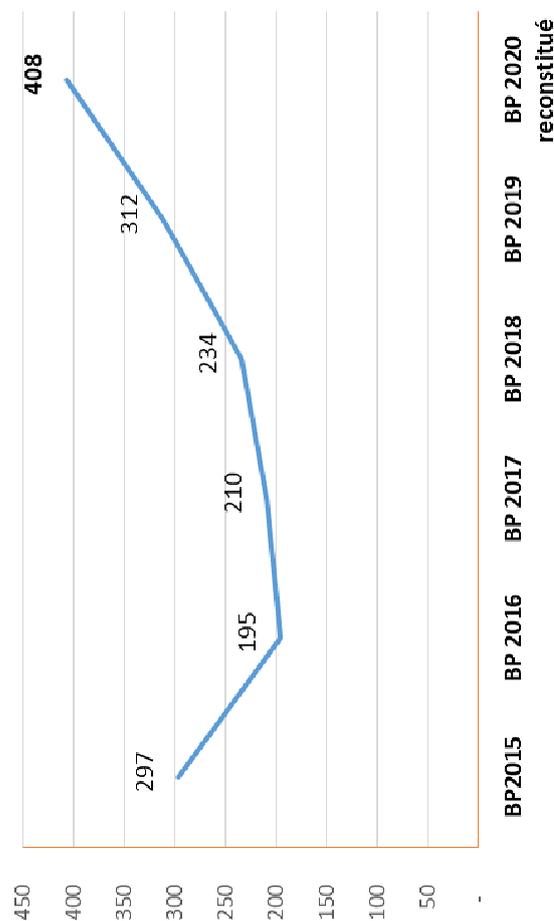
II. Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement



Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement



- Un périmètre reconstitué : principal + déchets hors mouvements interbudgétaires et sub équilibre (31 M€)

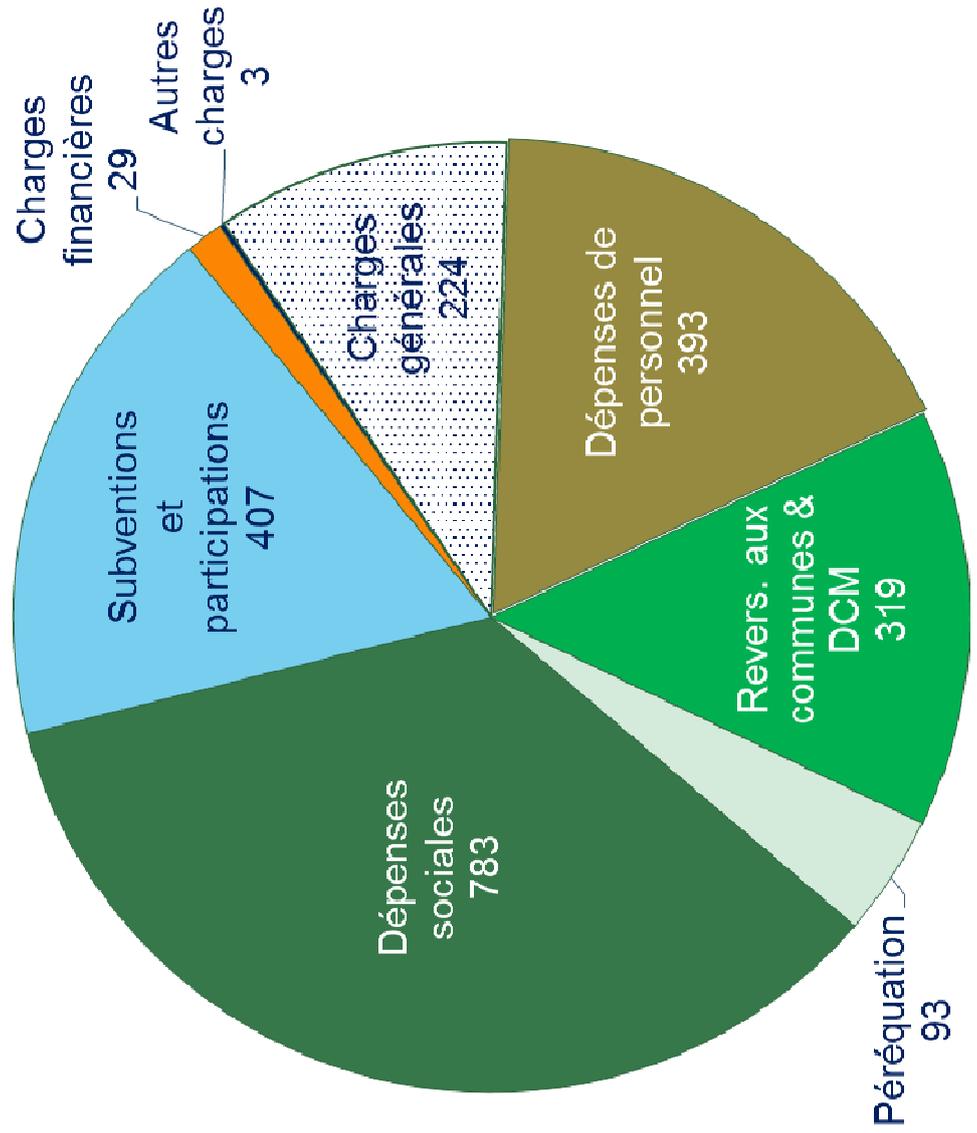


- Une augmentation des DRF de 41 M€ par rapport au BP 2019 et 13 M€ par rapport au voté 2019.
- Une augmentation de l'autofinancement de 96 M€

Annexe (14/37)

GRAND LYON
la métropole

Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en M€**2 251**

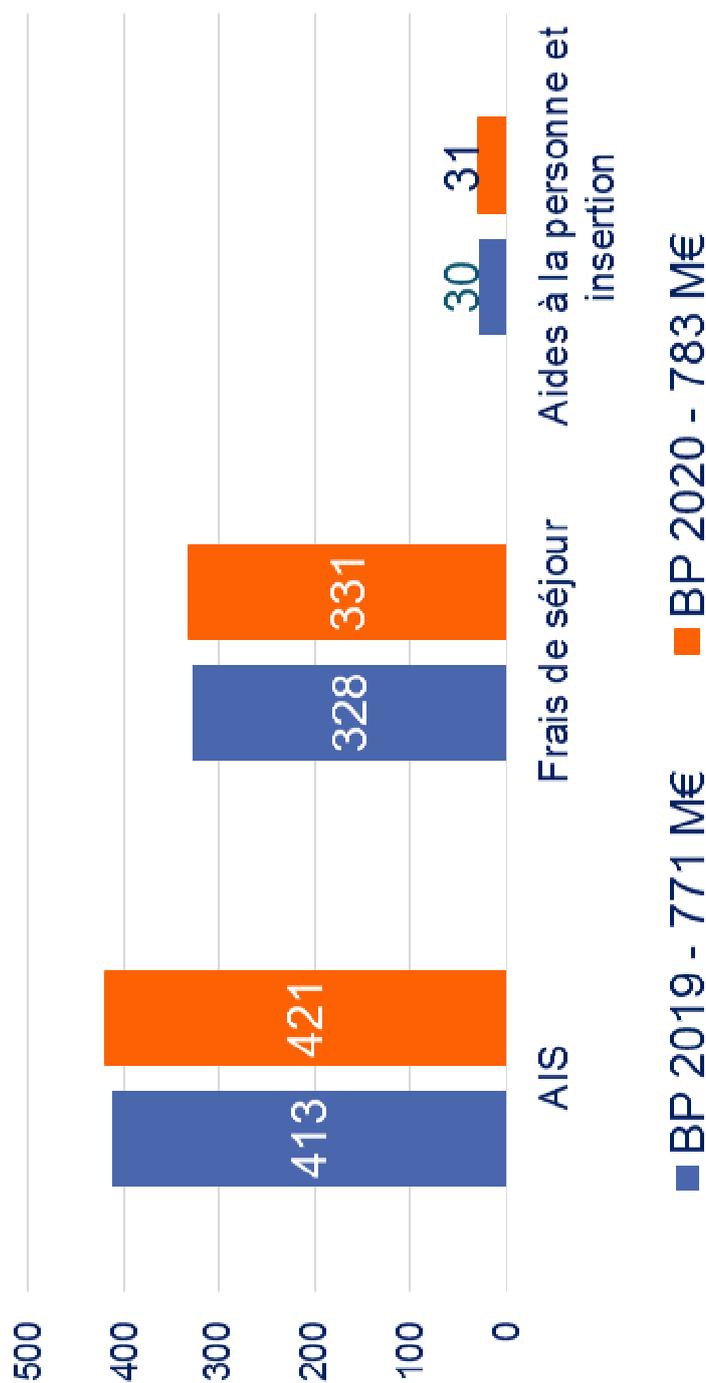
Annexe (15/37)

la métropole
GRAND LYON

Les dépenses sociales

Une part prépondérante des AIS « allocations individuelles de solidarité » (APA, PCH, ACTP, RSA) qui représentent 54 % des dépenses sociales.

Dépenses sociales en M€



La masse salariale

	BP 2019	BP 2020	BP20 / BP19
principal	410,2	392,6	-17,7 -4,3%
principal + déchets	410,2	438,3	28,1 6,8%
<i>refacturations</i>		-13,8	
<i>transfert postes entres budgets</i>		-2,6	
principal + déchets hors refact	410,2	422,0	11,7 2,9%
<i>mesures réglementaires</i>		-0,9	
total	410,2	421,1	10,8 2,6%

La masse salariale intègre :

- la réduction de la vacance de postes décidée en 2019 (MDM, IDEF collecte, nettoyage)
- Les mesures sociales (régime indemnitaire, mutuelles)
- La création de postes financés par des recettes

La collectivité absorbe le glissement vieillesse technicité (GVT)

Annexe (17/37)



III. La dette



Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette de 1 781 M€ au 01/01/2020 (1 961 M€ au 01/01/19)
- Une répartition incluant 54 % de taux fixes
- 100% de l'encours sans risque
- Des frais financiers en baisse à 28,8 M€ (40,1 M€ en 2019)
- Un taux moyen estimé à 1,68% tous budgets
- Une capacité de désendettement de 3 ans et 6 mois

Annexe (19/37)



IV. L'investissement



L'investissement en M€

- Les autorisations de programme à lancer en 2020 **750 M€**

- Les crédits de paiement 2020

	Principal	Assainis.	Eaux	Déchets	Réseaux chaleur	Restau.	Tous budgets
Dépenses	614	40	23	22	1	0	700
Recettes	87	1	0				88

Annexe (21/37)



V. Zooms par macro-politique

Tous budgets



Annexe (22/37)

la métropole
GRAND LYON

A) Économie, éducation, culture et sports

Fonctionnement 380 M€

Investissement 150 M€



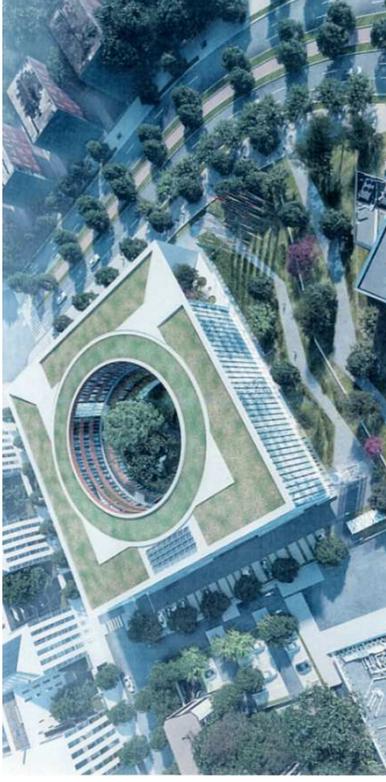
Économie, éducation, culture & sport

En fonctionnement

- Dotation des collèges 22,6 M€
- Soutien aux événements culturels 7 M€

En investissement

- Développement économique : 31,7 M€
Nouveau siège du CIRC à Lyon 7° : 15 M€
Projet directeur Vallée de la chimie : 5,7 M€
- Enseignement supérieur et recherche : 33 M€
Lyon Cité Campus bât LR8 Lyon 7° : 7,8 M€
Développement des campus universitaires (SDU) : 3 M€
Aide à la construction de logements sociaux étudiants : 2,5 M€
- Éducation : 74,2 M€
Constructions, rénovations des collèges et équipements numériques : 57,9 M€
- Culture : 5,2 M€
Extension du Centre de conservation et d'études des collections (CCEC) du Musée des Confluences à Lyon 7° : 1,1 M€



Relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer

la métropole
GRAND LYON



Construction collège chemin de Revaïson Saint Priest

L'insertion

En fonctionnement

- Allocation Revenu de Solidarité Active : 246,7 M€
(242,5 M€ au BP 2019)
- Une prévision fondée sur :
 - Les tendances constatées sur les 9 premiers mois de l'année,
 - Anticipation d'une légère hausse de + 1,8 % en 2020
- Des crédits d'insertion à hauteur de 18 M€
(17,7 M€ en 2019)

Annexe (25/37)

la métropole
GRAND LYON

B) Solidarités et habitat

Fonctionnement 557 M€

Investissement 104 M€



Vieillesse et compensation du handicap

En fonctionnement

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie : 111,5 M€ (109,1 M€ en 2019) pour près de 27 433 bénéficiaires
- La prestation de compensation du handicap : 54,9 M€ (52,3 M€ en 2019) pour près de 5 471 bénéficiaires
- L'Allocation compensatrice pour tierce personne : 8,2 M€ (9 M€ en 2019) pour 1 312 bénéficiaires
- Les frais de séjour : 36,7 M€ (36,9 M€ en 2019) pour les personnes âgées et 157,9 M€ pour les personnes handicapées (161,7 M€ en 2019)

En investissement

- Refonte des outils de solidarité et systèmes d'information : 1,1 M€

Annexe (27/37)

The logo for Grand Lyon Métropole, featuring the text "la métropole" in a small, lowercase font above "GRAND LYON" in a large, bold, uppercase font. The "L" in "LYON" is red, while the other letters are black.

Enfance

En fonctionnement

- Frais de séjour : 136,5 M€ (128,9 M€ au BP 2019)
- Aides à la personne : 8,1 M€ (6,8 M€ en 2019)
- Des crédits liés aux mineurs non accompagnés (MNA) qui émargent en partie sur les 2 postes et sont estimés à 41,2 M€
dont :
 - Mise à l’abri et évaluation : 15,1 M€
 - Prise en charge post-évaluation : 26,2 M€

En investissement

Restructuration de l’IDEF et subventions aux établissements d’aide à l’enfance : 2 M€

Habitat - Logement

En fonctionnement : 16,8 M€

- Soutien au logement social : 11 M€
- Lutte contre l'habitat indigne : 2,5 M€



Moncey Voltaire

la métropole
GRAND LYON

- En investissement : 99,5 M€
- Aides à la pierre : 36,8 M€
 - Réhabilitation énergétique des logements sociaux : 11,6 M€
 - Réhabilitation des logements vétustes : 2,6 M€

Annexe (29/37)

la métropole
GRAND LYON

C) Aménagement du territoire

Fonctionnement 134 M€

Investissement 121 M€



Aménagement du territoire

En fonctionnement

- Dotation de compensation métropolitaine versée au Département du Rhône : 72,3 M€
- Nettoiement : 31,7 M€
- Cohésion territoriale : 7,8 M€

En investissement

- Développement urbain : 75,2 M€
Réserves foncières et déconstructions : 23,2 M€
ZAC Part-Dieu à Lyon 3° : 9,9 M€
Cœur de Presqu'île ° : 7,1 M€
Ilots Longarini Oussekiné à Givors : 5,5 M€
- Cohésion territoriale : 22,2 M€
Acquisitions foncières pour le cpte de communes 8,7 M€
Secteur Langlet Santy à Lyon 8° : 2 M€
GPV secteur centre à Rillieux : 2 M€
- Espaces publics : 18 M€
Requalification avenue des Tilleuls à Mions: 1,5 M€
L'opération chemin de Crépieux à Caluire : 1,5 M€



ZAC Part-Dieu



GPV secteur centre à Rillieux



L'opération chemin de Crépieux à Caluire

Annexe (31/37)

la métropole
GRAND LYON

D) Mobilité

Fonctionnement 198 M€
Investissement 143 M€



Annexe (32/37)

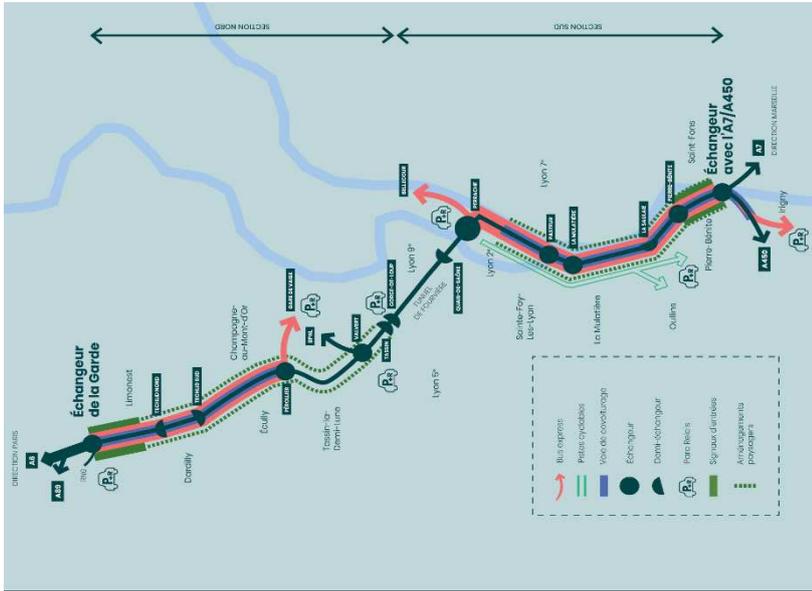
En fonctionnement

Mobilité

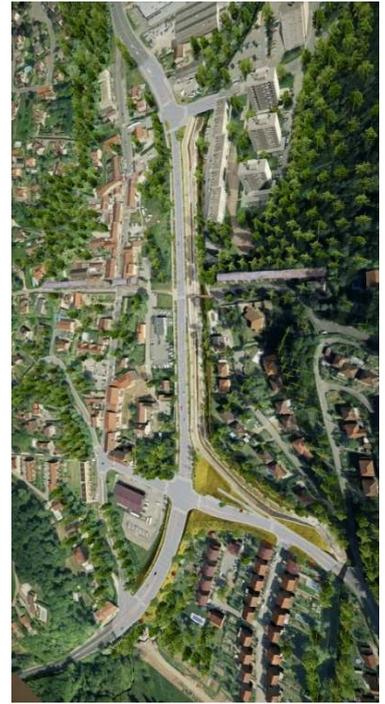
- Participation au SYTRAL : 127,6 M€
- Entretien des voies métropolitaines : 37 M€
- Entretien des ouvrages d'art et tunnels : 16,3 M€
- Soutien aux mobilités actives : 4,4 M€

En investissement

- Opérations récurrentes voiries, ouvrages d'art, équipements : 72,6 M€
- Requalification M6 M7 : 13 M€
- Plan d'Actions pour les Mobilités Actives : 3 M€
- BPNL travaux de mise en sécurité : 3,4 M€

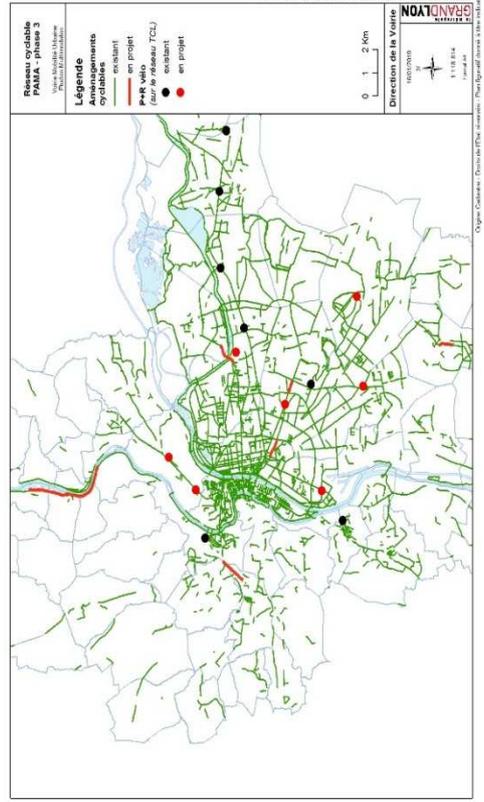


Requalification M6 / M7



RD 342 / 50 Sainte Foy les Lvon

la métropole
GRAND LYON



Plan d'Actions pour les Mobilités Actives

Annexe (33/37)

la métropole
GRAND LYON

E) Environnement

Fonctionnement 302 M€

Investissement 103 M€



Environnement

En fonctionnement

- Participation au SDMIS : 116,5 M€
- Cycle des déchets : 92,4 M€
- Cycle de l'eau : 63,5 M€
- Plan prévention des risques technologiques : 1,1 M€



Déchèterie de Rillieux

En investissement

- Cycle de l'eau : 55,4 M€
- *Rillieux station pompage Velette/Vancia : 3,2 M€*
- *STEP Fontaines sur Saône St Germain Mt d'Or : 4,7 M€*
- Cycle des déchets : 24,1 M€
- *Travaux usine incinération Lyon-Nord : 12,9 M€*
- *Travaux usine incinération Lyon-Sud : 3,6 M€*
- *Extension réhabilitation déchèteries Rillieux et Vénissieux : 2 M€*
- Qualité de vie – santé et environnement – risques : 14,3 M€
- *Plan de prévention des risques technologiques : 5,9 M€*
- *Modernisation Hôpital Édouard Herriot : 4 M€*
- Espaces naturels, agricoles et fluviaux : 4,3 M€

Annexe (34/37)



la métropole
GRAND LYON

Annexe (35/37)

GRAND LYON
la métropole

F) Ressources et projets futurs

Fonctionnement	948 M€
Investissement	405 M€



Ressources

En fonctionnement



- Dépenses de personnel : 475,9 M€
- Reversements aux communes : 247 M€
- Contribution fonds de péréquation nationaux 76,6 M€
- Frais financiers : 34,3 M€
- Locations pour les services métropolitains : 11 M€

En investissement

- Gestion financière : 322 M€
- Remboursement du capital des emprunts : 255,3 M€
- Gestion active de la dette : 63 M€ (en dépenses et recettes)
- Fonctionnement de l'institution : 38 M€
- Acquisition matériel, logiciels informatiques et de télécommunications : 12,6 M€
- Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) Lyon 8° : 4,3 M€
- Réhabilitation MDM à Écully : 1,3 M€

Projets futurs à individualiser en investissement : 45,6 M€

Annexe (37/37)



En conclusion...

